

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 8

Séance du mercredi 10 décembre 2008

Présidence de M. Claude Bonnard (Les Verts), président

SommaireOrdre du jour (voir bulletin N^o 7/I, p. 575)

Ouverture de la séance 739

Interpellations :

1. «Recrudescence de l'activité des revendeurs de drogues à la place du Tunnel et à la place Chauderon»
(M. Yvan Salzmann et consorts). *Développement* 829
Réponse de la Municipalité (M. Marc Vuilleumier) 830
Discussion 832
2. «Musée des beaux-arts : pour une étude sans frein lausannois !» (M^{me} Graziella Schaller et consorts).
Développement 834
Réponse de la Municipalité (M^{me} Silvia Zamora) 835
Discussion 836
3. «Horaires d'ouverture des commerces aux stations m2 : quelles autorisations ?» (M^{me} Rebecca Ruiz
et consorts). *Développement* 839
Réponse de la Municipalité (M. Marc Vuilleumier) 839

Motions :

1. «Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent à ce que des places de parc pour une durée
limitée soient créées dans la zone du P+R de Vennes» (M. Jean-François Cachin et consorts).
Rapport photocopié de M^{me} Claire Attinger Doepper, rapportrice 818
Discussion 818
2. «Le «Chalet» doit devenir la maison des artistes de Lausanne» (M^{me} Marie-Claude Hofner).
Rapport photocopié de M^{me} Elisabeth Wermelinger, rapportrice 820
Discussion 821
3. «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale» (M. Jean-Michel Dolivo).
Rapport photocopié de M^{me} Nicole Graber, rapportrice 824
Discussion 825

Postulat :

- «Demande d'un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux» (M. Thavathurai Kugathasan).
Rapport photocopié de M^{me} Monique Cosandey, rapportrice 814
Discussion 815

Préavis :

N° 2008/41	Autorisations d'achats pour l'exercice 2009 (Administration générale et Finances)	740
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Fabrice Ghelfi, président de la Commission permanente des finances	752
	<i>Discussion</i>	753
N° 2008/47	Crédit complémentaire pour les extensions ordinaires 2008 du télé-réseau des Services industriels (Services industriels)	758
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Jean-Charles Bettens, rapporteur	760
N° 2008/50	Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits-cadres annuels 2009 (Services industriels, Travaux)	761
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Jean-Charles Bettens, rapporteur	772
	<i>Discussion</i>	775
N° 2008/51	Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit-cadre annuel 2009 (Sécurité sociale et Environnement)	777
	<i>Rapport photocopié</i> de M. David Payot, rapporteur	782
N° 2008/34	Création d'un fonds « Solidarité internationale eau ». Règlement d'utilisation du fonds. Réponse au postulat de M ^{me} Andrea Egli « Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves ». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini « Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe » (Travaux)	784
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Jean-Charles Bettens	794
	<i>Discussion</i>	795
N° 2008/35	Extension du centre de vie enfantine de la Cité par la transformation d'un pavillon scolaire en Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) à l'avenue de Béthusy 16 (Enfance, Jeunesse et Education, Travaux, Culture, Logement et Patrimoine)	801
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Fabrice Ghelfi, rapporteur	808
N° 2008/39	Réponse à la motion de M. Claude Bonnard pour une dotation adéquate de la Fondation pour les musiques actuelles (FMA – Les Docks) (Culture, Logement et Patrimoine).	810
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Nicolas Gillard, rapporteur	813

Séance

du mercredi 10 décembre 2008

Membres absents excusés: M^{me} Caroline Alvarez, M^{me} Claire Attinger Doepper, M. Luc Chessex, M^{me} Marie Deveaud, M^{me} Sylvie Freymond, M^{me} Natacha Litzistorf, M^{me} Isabelle Mayor, M. Jean Meylan, M^{me} Gisèle-Claire Meylan, M. Stéphane Michel, M. Roland Rapaz, M. Navasivayam Thambipillai, M^{me} Elena Torriani, M. Giampiero Trezzini, M. Claude-Alain Voiblet, M^{me} Elisabeth Wermlinger, M^{me} Anna Zürcher.

Membres absents non excusés: M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M^{me} Claude Grin, M. Paul Ntumba Kahumbu, M^{me} Isabelle Matthey, M. Francis Pittet, M^{me} Maxline Stettler, M. Charles-Denis Perrin.

Membres présents	76
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	<u>100</u>

A 19 h, à l'Hôtel de Ville.

Le président: – Mesdames et Messieurs, veuillez prendre place et ne pas oublier d'insérer votre badge pour attester de votre présence.

L'assemblée étant en nombre, nous pouvons reprendre nos travaux où nous les avons laissés hier soir. J'appelle à la tribune M. Fabrice Ghelfi, pour le préavis 2008/41, «Autorisations d'achats pour l'exercice 2009». Un peu de silence dans cette salle serait agréable, faute de quoi nous n'entendrons pas ce qui s'y passe. Ce serait dommage.

Autorisations d'achats pour l'exercice 2009

Préavis N° 2008/41

Lausanne, le 1^{er} octobre 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis porte sur les demandes de crédits relatives aux acquisitions de :

- véhicules, machines et matériels dont le coût unitaire excède Fr. 10'000.–;
- matériels et logiciels informatiques dont le coût unitaire excède Fr. 10'000.–, ainsi que des PC et imprimantes.

Globalement, ces demandes se présentent de la manière suivante :

	<u>Exercice 2009</u>	<u>Exercice 2008</u>	<u>Ecart</u>
	<u>Fr.</u>	<u>Fr.</u>	<u>Fr.</u>
Véhicules, machines, matériels	6'614'600	6'279'300	335'300
Matériels et logiciels informatiques	<u>1'244'000</u>	<u>1'380'000</u>	-136'000
	<u>7'858'600</u>	<u>7'659'300</u>	<u>199'300</u>

Comme à l'accoutumée, les demandes formulées par les directions ont fait l'objet d'un examen sévère afin de limiter les dépenses.

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

S'agissant des acquisitions dans le domaine de l'informatique, et vu l'évolution très rapide des technologies dans ce secteur, le détail figurant en annexe du présent préavis ne revêt qu'un caractère indicatif, le choix effectif et les prix unitaires pouvant varier compte tenu de nouvelles données.

Conformément à la règle, les dépenses effectives sont portées en augmentation des comptes respectifs du bilan; seuls les amortissements figurent dans le budget annuel de fonctionnement. Il est bien entendu que les montants non utilisés à la fin de l'exercice ne peuvent pas être reportés.

2. Crédits demandés

Voici la liste des crédits qui sont sollicités pour l'exercice 2009 :

	Fr.
<u>TOTAL</u>	<u>7'858'600</u>
A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel	6'614'600
B. Total des achats de matériels et logiciels informatiques (selon détail SOI)	1'244'000

	Fr.
A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel	<u>6'614'600</u>
 <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES</u>	 <u>20'000</u>
– Secrétariat municipal	20'000
<i>Archives</i>	
Un lecteur vidéo multistandard nécessaire à la lecture des différentes archives, en remplacement du modèle actuel fortement sollicité et vieillissant	20'000
 <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS</u>	 <u>2'392'800</u>
– Service des sports	22'000
<i>Piscines de Bellerive et de quartier</i>	
Un robot-aspirateur sous-marin, en remplacement d'un des deux modèles actuels, acquis au début des années nonante et hors service depuis la saison estivale 2007	22'000
– Corps de police	772'800
<i>Police-secours</i>	
Un véhicule, en remplacement de l'Opel Vectra, VD 210024, année 2004, comptant 194'680 km environ au 31.03.2009 (prochaine expertise : mai 2009), y compris l'équipement	75'200
Un véhicule, en remplacement de l'Opel Vectra, VD 54943, année 2002, comptant 210'000 km environ au 31.03.2009 (prochaine expertise : novembre 2008), y compris l'équipement	75'200
Un véhicule, en remplacement de l'Opel Vectra, VD 18556, année 2000, comptant 268'000 km environ au 31.03.2009 (prochaine expertise : novembre 2009), y compris l'équipement	54'500
Un véhicule, pour le groupe d'intervention, y compris l'équipement, nouveau	65'000
Un véhicule, en remplacement de la VW Golf, VD 10102, année 1996, comptant 205'000 km environ au 31.03.2009 (prochaine expertise : janvier 2009), y compris l'équipement	41'500
<i>Police-judiciaire</i>	
Un véhicule, en remplacement de l'Opel Astra, VD 277472, année 1998, comptant 133'000 km environ au 31.03.2009 (prochaine expertise : mars 2009), y compris l'équipement	37'200
Un véhicule, en remplacement de l'Opel Astra, VD 163238, année 1998, comptant 132'000 km environ au 31.03.2009 (prochaine expertise : mars 2009), y compris l'équipement	37'200

Fr.

Groupe motocyclistes

Une moto, en remplacement de la BMW 800 RT, VD 556, année 1992, comptant 91'000 km environ au 31.03.2009 (prochaine expertise : décembre 2008)	21'000
Une moto, en remplacement de la BMW 800 RT, VD 946, année 1990, comptant 110'000 km environ au 31.03.2009 (prochaine expertise : novembre 2008)	21'000
Une moto, en remplacement de la BMW 800 RT, VD 965, année 1990, comptant 130'000 km environ au 31.03.2009 (prochaine expertise : octobre 2008)	21'000

Bureau du contrôle de la circulation

Deux appareils numériques de contrôle du respect de la signalisation lumineuse et des limites de vitesse, avec prises de vue avant.

– 2 appareils Traffiphot III	160'000	
– Génie civil	60'000	
– 2 mâts articulés	8'000	
– 2 installations du système	6'000	
– 2 cabines blindées	14'000	248'000

Centrale d'alarme et d'engagement

Un serveur informatique, en remplacement du serveur actuel, acheté en 2003, gérant la gestion technique centralisée de toutes les alarmes de l'Hôtel de police. Du fait de la courte durée de vie du matériel informatique, la maintenance et les réparations ne peuvent plus être assurées	24'000
Remplacement des serveurs d'enregistrement des conversations téléphoniques de la centrale d'alarme et d'engagement, pour les mêmes raisons que l'objet précité	52'000

– **Service de protection et de sauvetage** **1'598'000**

Protection et sauvetage

Un véhicule lourd de levage pour interventions de sauvetage de personnes, d'animaux et de biens, en remplacement de la grue Liebherr LTM 1030, acquise en 1986, totalisant 3290 heures de travail et 132'590 km (pondérés)	700'000
Un véhicule de transport de personnes (17 places assises), en remplacement du car Mercedes-Benz, acquis en 1981 et totalisant 484'659 km, d'une capacité de 39 places assises	70'000
Une berce de transport de matériel spécifique de ventilation et d'intervention pour feux, en remplacement du fourgon matériel Iveco-Magirus, acquis en 1988 et totalisant 82'017 km (pondérés)	120'000
Une berce de transport de matériel d'intervention du corps volontaire pour feux, renfort et instruction, en remplacement du fourgon matériel Iveco-Magirus, acquis en 1977 et totalisant 156'250 km (pondérés)	120'000
Un lift pour le local de lavage, en remplacement du lift actuel acquis en 1988	75'000
Un compresseur d'air, en remplacement de celui équipant la caserne principale	13'000

Direction du SPSL

Divers appareils TechnoGym pour la 2 ^e étape de l'équipement de la salle de gymnastique	67'000
Une mise à jour de la gestion technique centralisée (GTC) de la centrale d'alarme et d'engagement	83'000

Groupe sanitaire

Une ambulance, en remplacement de l'ambulance Mercedes Sprinter, VD 57678, année 2002, totalisant 208'750 km (pondéré) et 7600 interventions d'urgence au 30.05.2008 (expertise chaque année), y compris l'équipement	261'000
---	---------

En application des directives du Service de la santé publique (SSP) et conformément à son plan de renouvellement, l'ambulance de 2002 sera totalement amortie au 31.12.2008 et son remplacement, pour 2009, a été accepté.

Fr.

Un véhicule d'intervention urgente pour l'ambulancier chef et le médecin chef des secours, en remplacement du véhicule Subaru Forester VD 30066, année 1998, totalisant 334'500 km (pondérés) au 30.05.2008, y compris l'équipement 40'000

La moitié du coût sera prise en charge par le CHUV.

Office de la sécurité civile

Un fourneau pour la cuisine de la construction protégée des Bergières, en remplacement du fourneau actuel devenu obsolète et dont la structure est complètement oxydée, y compris l'installation 25'000

Centre de formation de la Rama

Deux machines à café, en remplacement de celles actuellement en service depuis 10 ans 24'000

CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

0

TRAVAUX

2'781'000

– Service des routes et de la mobilité

1'502'000

Un véhicule utilitaire, genre minibus combi, en remplacement du véhicule N° 258, de 1999, qui totalise 120'000 km 50'000

Quarante horodateurs, en remplacement d'appareils de même type fortement usagés 500'000

Travaux

Un camion Unimog 4x4 (Euro 4) avec système interchangeable pour structure de balayeuse, laveuse, fraise à neige et saleuse, en remplacement du véhicule N° 58, de 1998 (Euro 2), qui totalise 120'000 km et 8500 heures de grue 380'000

Un chariot élévateur équipé LCR, en remplacement d'une machine de même type datant de 1973, totalisant plus de 13'000 heures d'utilisation 90'000

AMV

Deux gerbeurs électriques, en remplacement d'engins du même type N°s 158 et 159, datant de 1989 44'000

Un poste de soudure MIG-MAG, en remplacement d'un équipement datant de 1988, hors d'usage 16'000

Un lift (30 t), en remplacement d'un équipement de même type (15 t), datant des années 70, fortement usagé 125'000

Une scie universelle à lame ascendante, en remplacement d'une installation similaire datant de 1976 66'000

Un plotteur de découpe (confection de lettres et logos – panneaux de signalisation), en remplacement d'une installation similaire datant de 1998 17'000

Une installation d'aspiration avec presse à briquettes, en remplacement d'une installation ne répondant plus aux normes incendie (mise en conformité par rapport aux normes de sécurité SUVA en vigueur) 65'000

Une installation de levage pour l'atelier de menuiserie, en remplacement d'une installation du même type 10'000

Des dérouleurs et outillage à profiler pour la tenonneuse de la menuiserie, en remplacement d'un équipement similaire, très usagé (mise en conformité par rapport aux normes de sécurité SUVA en vigueur) 20'000

Un guide pour la toupie de la menuiserie, en remplacement d'un équipement similaire, très usagé (mise en conformité par rapport aux normes de sécurité SUVA en vigueur) 14'000

Fr.

Nouvelles acquisitions :Travaux

Une grue à console, à installer sur un camion, pour la livraison des petites quantités de marchandises et d'équipement 60'000

Entretien

Extincteurs (mise en conformité par rapport aux normes de sécurité SUVA en vigueur) 15'000

AMV

Un lift (6,5 t) 30'000

– **Service d'assainissement** **947'000**

CROM

Un camion 26 tonnes, trois essieux, équipé d'un caisson à ordures, en remplacement du camion N° 44 de 1991, totalisant 210'000 km parcourus, Euro 0, pour cause de pollution et de son faible chargement (3,3 t) 330'000

Un camion Multilift, en remplacement du camion N° 23 de 1996, Euro 2, totalisant 390'000 km parcourus, dont l'état se détériore considérablement et nécessitera des frais conséquents 350'000

Nouvelles acquisitions :CIL

Une presse pour réduire différents matériaux en ballots, mise en condition imposée par les repreneurs de matériaux 30'000

Traitement des eaux usées

Une centrifugeuse pour la déshydratation des boues 237'000

– **eauservice** **332'000**

Un fourgon 4x4 en remplacement d'un fourgon 4x4 datant de 2000, totalisant 215'000 km 53'000

Nouvelles acquisitions :

Un véhicule de service à gaz 19'000

Un chromatographe, appareil nécessaire pour l'analyse des produits phytosanitaires et d'autres substances émergentes 260'000

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION **50'000**

– **Service dentaire** **50'000**

Une installation (Unit dentaire et fauteuil) pour le cabinet des Croix-Rouges 50'000

	Fr.
<u>SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT</u>	381'000
– Service des parcs et promenades	381'000
Une tondeuse avec bac de ramassage (Secteur 3), en remplacement d'une tondeuse, N° 1211, totalisant 2400 heures	45'000
<i>Nouvelles acquisitions :</i>	
Une broyeuse à branche pour transformer les branchages en copeaux sur le site de taille (Ateliers)	84'000
Une tondeuse à moteur avec bac de ramassage hydraulique et une lame ne dépassant pas 120 cm (Cimetière)	36'000
Un petit transporter à moteur 4x2 pour transport de matériel et de marchandises (Montriond)	35'000
Un petit transporter à moteur 4x2 pour transport de matériel et de marchandises, y compris une lame à neige pour le service hivernal (Entre-Bois)	45'000
Un petit transporter à moteur 4x2 pour transport de matériel et de marchandises (Montbenon)	35'000
Un chariot tri-benne à moteur avec pont basculant, charge utile 2 t (Etablissement horticole)	20'000
Une mini-pelle de chantier pour travaux de maçonnerie et d'entretien (Cimetière)	52'000
Un coffrage pour tombes respectant les normes de sécurité (Cimetière)	15'000
Une toupie pour la menuiserie (Ateliers)	14'000
<u>SERVICES INDUSTRIELS</u>	989'800
– Services généraux (garage)	859'000
Un break, en remplacement limousine Ford Focus, VD 30279, 1999, 160'000 km	30'000
Une limousine, en remplacement limousine Ford Fiesta, VD 34455, 1999, 153'000 km	30'000
Un fourgon avec pont, en remplacement fourgon avec pont Ford Transit, VD 66475, 1993, 103'000 km	36'000
Un fourgon, en remplacement fourgon Ford Transit, VD 179649, 1994, 171'000 km	45'000
Un camion, en remplacement camion Scania, VD 6079, 1990, 216'980 km	510'000
Un fourgon, pour le Service du gaz, nouveau	47'000
Un fourgon, pour le Service de l'électricité, nouveau	38'000
Un véhicule type Multispace, pour le Service de l'électricité, nouveau	25'000
Un fourgon, pour le Service de l'électricité, nouveau	47'000
Un petit Multispace 3 places, pour le Service de l'électricité, nouveau	25'000
Une génératrice secours	14'000
Deux scooters 125 cm ³	12'000
– Service du développement stratégique	35'000
Une machine à cintrer	23'000
Un poinçon et une matrice pour plieuse	12'000
– Service de l'électricité	63'000
Un identificateur de câble MT BT, en remplacement	13'000
Un élévateur électrique 12 mètres pour les services du SDS Magesi, SEL	50'000
– Service du multimédia	32'800
Un mesureur de champs/Wobulation DSAM6000	15'800
Un mesureur de champs/Wobulation SDA5000	17'000

3. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2008/41 de la Municipalité, du 1^{er} octobre 2008 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2009, un crédit de Fr. 7'858'600.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et de logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2009, RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES

N°	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT UNITAIRE	MONTANT
Administration générale et finances						
1	Secrét. municipal	Archives	Scanner de livres A2	1	50'000	50'000
2		Archives	Adobe Acrobat Pro V.8	2	380	760
3		Archives	Omnipage Pro V.15	1	700	700
4		Archives	Accès Cindocweb	10	500	5'000
5		Archives	Opencube	1	2'000	2'000
6		Archives	Mise à jour Heredis	1	150	150
7		Archives	Mise à jour Vegas	3	500	1'500
8		Archives	Mise à jour SoundForge	1	500	500
9		Archives	Mise à jour Adobe Première	1	500	500
10		Archives	SoundForge	1	500	500
11			PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	1	2'100	2'100
12			Scanner Kodak i-260	1	16'949	16'949
13			Capture Software Kodak LVCS	1	4'912	4'912
14			Paramétrisation Kodak LVCS	1	1'033	1'033
15	Personnel		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
16			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	3	1'500	4'500
17			MindManager Pro 8.0	1	330	330
18			Microsoft.Access V.2003	1	250	250
19			Adobe Illustrator CS2	1	1'050	1'050
20	SOI	Veille technologique	Visual Studio 2008	1	3'500	3'500
21		Télécoms	PC Portable technique, sans logiciel	2	1'600	3'200
22		Télécoms	PC fixe technique, sans logiciels, sans écran	3	1'300	3'900
23	SEGRE	SEGRE	Adobe Acrobat Pro V.8	2	380	760
24		SEGRE	FileMaker Pro V.7	2	550	1'100
25		SEGRE	MindManager Pro 8.0	2	330	660
26		Information	PC Portable technique, sans logiciel	1	1'600	1'600
27		Information	CS 4 Design Premium	7	1'400	9'800
28		Information	Polices de caractères	3	500	1'500
29	Révision		Crésus Comptabilité V.4.2c	3	480	1'440
Total administration générale et finances						121'694
Sécurité publique et sports						
30	Police du commerce		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
31			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	3	1'500	4'500
32	Corps de police		PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	2	2'350	4'700
33			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	1	2'350	2'350
34			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
35			MindManager Pro 8.0	2	330	660
36	Protection et sauvetage		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	3	1'500	4'500
37			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	2	2'700	5'400
38			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
39			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	6	2'350	14'100
40			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'700	2'700
41			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	1	2'350	2'350
42			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'700	2'700
43	Sports		ACDSee Deluxe V.5	6	35	210
44			Adobe Acrobat Pro V.8	1	380	380
45			Adobe InDesign CS2	1	1'320	1'320

46		MindManager Pro 8.0	3	330	990
47		Adobe PhotoShop Elements V.2	1	105	105
48		Adobe Photoshop CS2	1	1'260	1'260

Total sécurité publique et sports					52'725
--	--	--	--	--	---------------

Culture, logement et patrimoine

49	Culture	Collection de l'Art Brut	PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'700	2'700
50		Collection de l'Art Brut	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
51		MUDAC	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
52		Musée historique	PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	1	2'100	2'100
53		Musée historique	Adobe Photoshop CS2	1	1'260	1'260
54		Musée historique	Créative suite Premium V.3.0	2	2'490	4'980
55		Musée historique	Créative suite V. 3.0 PRODUCTION Premium	1	3'218	3'218
56		Musée romain Lausanne Vidy	Adobe InDesign CS2	1	1'320	1'320
58	Bibliothèque municipale		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
59			Adobe Acrobat Pro V.8	1	380	380
60			Adobe PhotoShop Elements V.2	1	105	105
61	Logement et gérances		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
62			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	1	2'350	2'350
63			FileMaker Pro V.7	1	550	550
64			Adobe Creative Suite 3	1	1'175	1'175
65			Microsoft expression Media 2	1	200	200
66			Adobe photoshoplightroom	1	390	390

Total culture, logement et patrimoine					26'728
--	--	--	--	--	---------------

Travaux

67	Cadastre		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
68			PC technique non standard + MS Office	1	5'000	5'000
69			2 serveurs infrastructure	1	20'000	20'000
70			Carte graphique Dual	1	300	300
71			FME (safe software)	1	3'500	3'500
72	Routes et mobilité		PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	2	2'100	4'200
73			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'500	3'000
74			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	2	2'700	5'400
75			Plotters grand format	2	19'000	38'000
76			Serveur applicatif	1	7'000	7'000
77			Adobe InDesign CS2	1	1'320	1'320
78			Microsoft Project Pro V.2003	1	910	910
79			Adobe Illustrator CS2	1	1'050	1'050
80			Adobe Photoshop CS2	1	1'260	1'260
81	Urbanisme		HP Designjet Z6100ps 1067 mm (Q6653A)	1	22'000	22'000
82	Architecture		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	2	2'700	5'400
83			Microsoft Project Pro V.2003	11	910	10'010
84	Assainissement	Administration - planification	PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	1	2'100	2'100
85		Administration - planification	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
86		Administration - planification	Microsoft Project Pro V.2003	2	910	1'820
87		CIL	Adobe Acrobat Pro V.8	2	380	760
88		CIL	Corel Designer V.11	1	574	574
89		CIL	Microsoft Project Pro V.2003	1	910	910
90		CIL	Easy CD Creator V6	1	130	130
91		Step	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'500	3'000
92		Step	Microsoft Project Pro V.2003	1	910	910

93		Tridel	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
94		Tridel	Adobe Acrobat Pro V.8	3	380	1'140
95		Tridel	Microsoft Access V.2003	1	250	250
96		Ugr	AutoCAD V.2007	1	10'150	10'150
97		Ugr	Microsoft Project Pro V.2003	1	910	910
98	Eauservice		TopoBase-WebFrame/MapGuide	4	4'500	18'000

Total Travaux						173'504
----------------------	--	--	--	--	--	----------------

Enfance, jeunesse et éducation

99	Secrétariat général		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'500	3'000
100	Santé des écoles		Clés électroniques pour gérer les codes d'accès	23	100	2'300
101	Dentaire		PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	2	2'350	4'700
102	Jeunesse et loisirs	Administration	PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'700	2'700
103		Administration	PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'700	2'700
104		Administration	PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	1	2'350	2'350
105		Administration	PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	1	2'350	2'350
106		Administration	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
107		Administration	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
108		Administration	PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	1	2'350	2'350
109	Écoles primaires et secondaires		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'500	3'000
110			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	2	2'350	4'700
111			Adobe Acrobat Pro V.8	3	380	1'140
112			Omnipage Pro V.15	1	700	700
113			MindManager Pro 8.0	2	330	660
114	Psychologie scolaire		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	4	1'500	6'000
115			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'700	2'700
116	Petite enfance		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	3	2'700	8'100

Total Enfance, jeunesse et éducation						52'450
---	--	--	--	--	--	---------------

Sécurité sociale et environnement

117	Parcs et promenades		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
118			Adobe InDesign CS2	1	1'320	1'320
119	STI		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'700	2'700
120			PC Tablet y compris logiciels	6	4'850	29'100

Total Sécurité sociale et environnement						34'620
--	--	--	--	--	--	---------------

Services industriels

121	Développement stratégique		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'500	3'000
122	Comptabilité et finances		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'500	3'000
123	MAGESI		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
124	Gaz & chauf. à distance		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	2	2'700	5'400
125			PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	1	2'100	2'100
126			AutoCAD V.2007	1	10'150	10'150
127			GeoGPG	1	8'450	8'450
128			WinMesserli	1	6'500	6'500
129			BACAD	1	5'800	5'800
130	Électricité		LYNX Workstation -WINpro	2	10'000	20'000
131			Scanner A0	1	25'000	25'000

132	Multimedia	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'500	3'000
133		PC fixe DAO, inclus logiciels	1	3'200	3'200
134		PC portable léger inclus station d'accueil, écran suppl. et logiciels	1	3'600	3'600
135		Écrans 19"	3	500	1'500
136		Casques téléphoniques sans fil	2	780	1'560
137		Adobe Acrobat V. 7	2	380	760
138		Adobe Acrobat Elements V. 1	3	30	90
139		Adobe Photoshop CS2	1	1'250	1'250
140		Microsoft Visio Pro V. 2003	2	460	920
141	SIL Com	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	3	1'500	4'500
142		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	2	2'700	5'400
143		Pocket PC avec Abo	10	500	5'000
144		Pocket PC sans Abo	10	800	8'000
145		Palms avec sonde	10	5'000	50'000
146		Microsoft Visio Pro V.2003	4	520	2'080
147		Microsoft Project Pro V.2003	2	910	1'820
148		Exceed & Printing V.8	1	850	850
149		GeoGPG	1	8'450	8'450
150		Licences SAP	5	5'600	28'000
151		CIC Interaction Client	5	1'000	5'000
152		CIC Interaction Client Admin	1	1'000	1'000

Total Services industriels	226'880
-----------------------------------	----------------

Collectif					
153	Exploitation	Serveur	1	3000	3'000
154		Alimentation sans coupure	1	28'000	28'000
155		Opcon Automatisation Scheduler	1	15'500	15'500
156		Go To My PC	200	125	25'000
157		Redtitan Escape E	1	10'000	10'000
158		Printplex spool manager	1	6'500	6'500
159	Études et applications	MapInfo Professional 9.5	1	3'100	3'100
160		SISOL MapSelect Batch	1	17'000	17'000
161	Sécurités informatiques	Ageris Scores XLS	1	10'300	10'300
162		Varonis/ISS/Consentry	1	80'000	80'000
163		Token Management System	1	43'600	43'600
164	T+I Soutien (micro-informatique)	Imprimantes	20	500	10'000
165		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	27	1'500	40'500
166		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	20	2'700	54'000
167		PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	6	2'100	12'600
168		PC fixe bureautique sans logiciels	10	810	8'100
169		PC portable sans logiciels	40	1'300	52'000
170		Matériel technique divers	1	10'000	10'000
171		Écrans DAO	20	1'000	20'000
172		Écrans	20	300	6'000
173		EasyVista	1	20'000	20'000
174		Mise à jour de logiciels techniques et d'utilitaires	1	20'000	20'000
175	Bureau de gestion de projets	Jetons PS Next supplémentaires	20	1'200	24'000
176	T+I DBAS (BD et serveurs)	Reporting NetBack-up	1	25'000	25'000
177		SPI ORACLE	1	11'400	11'400

Total Collectif	555'600
------------------------	----------------

RÉCAPITULATION	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	121'694
SÉCURITE PUBLIQUE ET SPORTS	52'725
CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	26'728
TRAVAUX	173'504
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	52'450
SÉCURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	34'620
SERVICES INDUSTRIELS	226'880
COLLECTIF	555600
ARRONDI	-201
TOTAL DES DEMANDES	1'244'000

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Dans sa séance du 19 novembre 2008, la Commission des finances a traité de cet objet. Chacun des commissaires a pu, lors des visites dans leurs directions respectives, questionner les différents responsables pour obtenir les informations complémentaires utiles à la décision. Direction par direction, la Commission des finances a pris connaissance ou discuté des éléments suivants :

Direction de l'administration générale et des finances

Dans cette direction, la Commission des finances a passé en revue les achats de matériels et de logiciels informatiques. Elle a pris connaissance des discussions de la Commission consultative d'informatique.

Direction de la sécurité publique et des sports

Tous les moteurs diesel prévus à l'achat seront équipés de filtres à particules ou répondront aux normes Euro 4. Les cinq véhicules demandés par le Corps de police permettent de remplacer tous les véhicules affichant au compteur plus de 180'000 kilomètres – cette limite étant considérée comme celle à ne pas dépasser pour des véhicules d'intervention. Les voitures de la police judiciaire seront des véhicules hybrides.

Le traditionnel débat sur les radars a débouché sur un amendement – non moins traditionnel – demandant leur suppression de la liste des achats. La discussion s'est terminée par un vote clair : 11 commissaires ont refusé l'amendement, 2 se sont abstenus et l'unique soutien est venu de l'auteur de l'amendement.

Direction de la culture, du logement et du patrimoine

Aucun achat prévu.

Direction des travaux, Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, Direction de la sécurité sociale et de l'environnement et Direction des services industriels

Le seul élément à relever concernant ces quatre directions est le fait que les 40 horodateurs prévus au Service des routes et de la mobilité seront achetés et facturés en fin d'exercice au fonds pour la gestion du stationnement.

Finalement, au vote, la Commission des finances a accepté le préavis par 13 avis favorables et 1 abstention.

Le président : – Merci, Monsieur Ghelfi, d'être venu nous rejoindre. Je vous donne la parole, si vous avez un

commentaire à ajouter à votre rapport avant que nous passions à l'examen du préavis.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Oui, Monsieur le Président, chers Collègues, je souhaite ajouter un commentaire à mon rapport. Cela concerne l'activité d'une autre commission, qui s'est réunie il y a quelques semaines au sujet de la motion d'un de nos collègues, M. Gaudard. Il demande que les véhicules du Corps de police affichant un degré d'obsolescence ou d'usure un peu trop élevé soient systématiquement remplacés. Dans cette commission, j'avais demandé que le motionnaire attende les autorisations d'achats pour aller plus loin dans son initiative. Celles pour 2009 prévoient l'achat desdits véhicules. Elles reprennent une règle antérieure du Corps de police, qui prévoit un remplacement systématique du véhicule affichant plus de 180'000 kilomètres au compteur. Je donne cette information pour inciter le motionnaire à retirer son texte.

Le président : – Merci. Nous verrons ce qu'en fera M. Gaudard.

Je vous propose de discuter de l'objet de la manière suivante. Nous parlerons d'abord du point A, les acquisitions de véhicules, machines et matériel. Nous passerons ensuite aux matériels et logiciels informatiques, le point B du préavis.

J'ouvre la discussion sur le préavis en général et le point A. Si vous voulez un débat d'entrée en matière, c'est le moment.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE) : – Je désire poser une question à propos de ce préavis. De manière générale, y a-t-il un appel d'offres public pour la fourniture de nouveaux véhicules ou de matériel ? Ou est-ce un appel restreint ? Si c'est le cas, sur quels critères sont choisis les fournisseurs ?

D'autre part, je m'interroge sur la vente des anciens véhicules et matériels. J'aimerais savoir s'ils sont vendus, à qui ils le sont. Et à quel compte sont affectés les produits de ces ventes.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je constate avec plaisir à la lecture du rapport que deux automobiles de la police judiciaire seront des véhicules hybrides, a priori moins polluants et plus respectueux de l'environnement que les modèles habituels.

Il y a longtemps qu'A Gauche Toute ! a posé des questions et demandé à la Municipalité de faire quelques efforts pour passer des véhicules diesel ou à essence à des véhicules à gaz. La pollution est une des raisons de ce choix. Peut-être que le gaz n'est pas la panacée, mais c'est ce qu'il y a de « moins pire » actuellement. Une autre raison importante, c'est que le gaz, considéré comme un combustible moins polluant, est

détaxé depuis le 1^{er} juillet 2008, sauf erreur. La troisième raison, c'est que la Ville de Lausanne possède ses propres bornes de gaz. C'est un monde que les autres services dépensent inutilement de l'argent chez des pétroliers! Enfin, dernière raison importante, la Ville de Lausanne mène une campagne d'enfer et propose Fr. 1000.– de subvention aux particuliers désireux d'acheter un véhicule à gaz.

Or on continue de voir, dans les autorisations d'achats, des demandes pour des véhicules de tout type, mais jamais à gaz. Sauf aux Services industriels. C'est une situation gênante. C'est pourquoi j'ai l'intention de déposer de ce pas une motion contraignante demandant que dorénavant, la Ville achète systématiquement des véhicules à gaz, sauf quand des raisons techniques importantes et impérieuses s'y opposent.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Les voitures au Corps de police sont achetées sur la base d'appels d'offre restreints. La vente de véhicules existe, évidemment. Mais comme vous l'avez relevé dans votre motion, Monsieur Gaudard, ces voitures ont roulé sur tellement de kilomètres qu'elles ne sont plus tellement vendables. Tout au plus peut-on en retirer quelques centaines de francs et des pièces détachées.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Monsieur Hubler, on ne peut pas affirmer que les voitures à gaz ont un meilleur bilan écologique que les voitures à essence. Je suis à votre disposition pour en discuter.

M. Guy Gaudard (LE) : Pour répondre à la question de M. Ghelfi, je suis évidemment satisfait de constater que les véhicules de Police-secours accusant plus de 180'000 kilomètres au compteur seront remplacés. Cela correspond à quatre, soit 30% du parc automobile de Police-secours, qui dispose en tout et pour tout de douze véhicules.

Cela répond à mon postulat intitulé « Pour une police équipée avec détermination »¹. La sécurité publique n'a pas de prix et il ne suffit pas de remplacer des imprimantes ou des bureaux pour avoir une police efficace. Cela commence par le personnel de terrain, en lui donnant de bons outils et du matériel fiable. Ces véhicules roulent 24 heures sur 24, avec plus de 200 kilos de matériel dans le coffre, des contraintes et des chauffeurs différents. Ils sont régulièrement entretenus, mais je vous laisse imaginer les conséquences si une barre de direction ou un amortisseur venait à céder pendant une intervention à grande vitesse. Pour toutes ces raisons, je vous invite à accepter ces achats nécessaires à l'efficacité du travail de la police. Je retirerai mon postulat si ce Conseil les approuve.

Le président : – La discussion continue. Si elle n'est plus demandée sur le chapitre A, elle est close. Je passe au chapitre B et j'ouvre la discussion, sur le volet informatique des autorisations d'achats.

Je vois qu'il y a un amendement, il semble qu'il a été annoncé. Il concerne un point du chapitre A et demande de refuser le crédit pour l'achat de deux radars du Corps de police. Nous l'affichons à l'écran, mais je trouve étrange qu'il n'y ait pas de discussion à ce sujet.

Vous avez demandé la parole après que j'avais clos la discussion, mais je l'ouvre à nouveau.

Discussion

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – Je ne me suis pas annoncée tout à l'heure, je croyais que vous passeriez les directions en revue.

Je reviens donc sur la Sécurité publique et les Sports et je me réfère à la demande d'autorisation d'achat, pour le Corps de police, de deux radars de contrôle de vitesse et de la signalisation lumineuse. Le coût d'une telle installation est de Fr. 124'000.–, la demande porte donc sur Fr. 248'000.–.

A Lausanne, il existe déjà dix-huit radars fixes, placés un peu partout, de l'avenue de Beaulieu au carrefour avec l'avenue de France, en passant par Béthusy et l'Élysée. Je ne ferai pas le détail de tous les emplacements.

Avec cette nouvelle demande, nous aurions donc vingt radars opérationnels, soit un investissement de plus de Fr. 2,5 millions.

Ces radars sont souvent placés à des carrefours où les accidents graves de la circulation sont rares, tout au plus s'agit-il de quelques tôles froissées. Pourtant, à d'autres endroits, par exemple l'angle Presbytère-avenue des Bergières, où trois accidents mortels au moins ont eu lieu ces dernières années, rien n'a été fait pour le moment.

Lorsque vous entendez parler de la Suisse à l'étranger ou lorsque vous regardez les caricatures sur notre pays, ce dernier est représenté par l'image d'une rue remplie de panneaux de signalisation, de direction, d'interdiction et de radars.

Bien qu'on ne parle pas de notre pays comme d'un Etat répressif au sens politique du terme, on dit que l'Etat opprime ses habitants par un excès de lois, de règlements, de signalisations et de contrôles, entre autres de radars. Cet avis est aussi partagé par la jeunesse – écoutez l'émission « La lutte de classe » sur Couleur 3 – et par beaucoup de nos concitoyens, dont certains sont membres de notre Conseil.

Pourtant, on oublie vite ce constat lorsqu'il s'agit de passer aux actes. On justifie l'achat de ces installations par des arguments « sécuritaires », tout en escamotant les vrais aspects financiers de la démarche. En effet, quelle meilleure stratégie que de discourir sur la protection des piétons? Pourtant, on nous l'a dit en Commission des finances, « cet investissement est très rentable parce que chaque radar

¹ BCC 2007-2008, T. II (N° 13/I), p. 702; *idem* T. II (N° 15/I), pp. 916-917.

génère Fr. 350'000.– de revenus par année, il est donc vite amorti». Et on passe sous silence l'étude européenne citant la Suisse comme le pays le plus peuplé de radars qui bat le triste record du nombre des accidents impliquant des piétons et/ou des vélos.

La demande de deux radars supplémentaires est-elle justifiée? Est-il logique que ce type d'installation prédomine sur d'autres moyens de prévention des accidents? L'Etat que nous incarnons doit être un animateur de la vie sociale et sécuritaire de nos concitoyens, il doit être le garant de la liberté de l'individu, qui ne doit pas être opprimé par un excès de lois, de règlements et d'instruments de contrôle. L'Etat doit, plutôt que réprimer, inciter les citoyens à la responsabilité, par des campagnes intelligentes de sensibilisation.

Vu ce qui précède, l'achat d'un vingt-et-unième et d'un vingt-deuxième radar se fondant sur une démarche plus rentable que préventive, je propose au Conseil communal l'amendement suivant – que vous pouvez lire sur l'écran:

Amendement

refuser la demande de crédit pour l'achat de 2 radars au Corps de police, en soustrayant les Fr. 248'000.– au point 1 des conclusions du préavis « Autorisations d'achats pour l'exercice 2009 ».

LausannEnsemble suggère d'affecter ce montant à des actions de prévention. Elle reviendra début 2009 avec une motion.

Discussion

M. Philippe Mivelaz (Soc.): – Madame Truan, votre collègue M. Gaudard, de votre propre majorité, vient de le dire: la sécurité publique n'a pas de prix. Nous avons voté un budget hier et nous votons aujourd'hui les autorisations d'achats, nous voyons que la sécurité routière a un prix. La vie n'a pas de prix! Les radars, c'est une mesure préventive très efficace, qui en plus peut rapporter. Je vous encourage à refuser cet amendement.

M^{me} Andrea Eggli (AGT): – Aujourd'hui, je participais à la Journée de l'Académie de la mobilité, organisée à Bienne par le Touring Club suisse (TCS). Je pense que certains trouveront ça très bien. Une des discussions de la journée portait sur l'abaissement à 30 km/h de la vitesse dans les villes. Au milieu du TCS, je vous le promets! Le manque de respect des feux et de la vitesse est un problème important dans les villes, à cause des piétons, des autres usagers de la route, des enfants, des personnes âgées ou à mobilité réduite, etc. Le but le plus important des radars, c'est la prévention des accidents. A ce titre, ils sont nécessaires. Je vous appelle donc à refuser cet amendement.

M^{me} Monique Cosandey (Soc.): – Je m'adresse à M^{me} la conseillère communale qui propose cet amendement. Chère Madame, lorsque vous avez prêté serment vous avez dit que vous étiez d'accord d'avoir la vérité devant les yeux et

de respecter les lois. Or les radars incitent les automobilistes à respecter les lois. Il y a trop d'automobilistes dans les rues de Lausanne qui roulent comme des Rambo, qui ne font guère attention aux piétons. Je déclare mes intérêts: je suis conseillère communale, mais également piétonne, une espèce en danger dans cette ville. Tous les jours, nous sommes confrontés à des voitures et à d'autres véhicules qui ne respectent pas les lois. Quand vous avez un permis de conduire, vous vous engagez à rouler à une vitesse mesurée, qui vous est indiquée par des panneaux. Je ne comprends pas qu'on ne veuille pas ces radars. Ils sont là, on vient de le dire, pour la prévention. Mais aussi – lorsqu'un enfant commet une faute, on le punit – parce qu'il faut punir l'automobiliste, s'il ne sait pas rouler à une allure correcte. Je vous invite à refuser cet amendement.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Nous vivons dans une démocratie. Même si on chante l'amour des lois dans cette ville et dans ce canton, l'irrespect de celles-ci est également partagé par les automobilistes, par les cyclistes et par les piétons. Les automobilistes étant entourés d'un certain nombre de kilos de ferraille, ils sont les plus en sécurité. Et les piétons le sont le moins, c'est une évidence.

M^{me} Isabelle Truan parle d'un monde auquel j'aspire, un monde idéal dans lequel chacun prendrait ses responsabilités grâce à des campagnes de sensibilisation. Malheureusement, ce n'est pas le cas, et de loin. Aussi longtemps que nous ne vivons pas dans ce monde idéal, il faudra s'attaquer à la partie la plus sensible de l'anatomie humaine, c'est-à-dire le porte-monnaie. Tant qu'à faire, cela améliore aussi les finances communales par des prélèvements auxquels il serait facile de se soustraire en respectant cet amour des lois!

M. Serge Segura (LE): – Je m'insurge contre les déclarations de M^{me} Cosandey. Elle sous-entend – elle fait même plus que sous-entendre –, elle accuse un conseiller communal de ne pas respecter son serment. Ce propos me paraît extrêmement grave, alors même qu'il s'agit ici d'opinions politiques.

Je constate qu'il ne s'agit pas d'acheter un ou deux radars, mais de compléter un parc déjà plus que conséquent: une vingtaine de radars sont déjà en place. S'il ne s'agissait que de faire de la prévention, on se demanderait pourquoi les vingt radars actuels n'atteignent pas l'objectif recherché. C'est la vraie question! Ne vaudrait-il pas mieux investir cet argent dans d'autres mesures de prévention, chercher autre chose, trouver quelque chose qui marche plutôt que d'acheter des radars, alors qu'on sait, on le voit, c'est clair, que leur effet dissuasif ne correspond pas à ce que nous voulons?

Ou alors, Madame Cosandey, il ne faut pas en acheter un ou deux seulement. Rédigez un amendement et proposez d'en acheter cinquante ou soixante supplémentaires. Comme ça la ville sera entièrement couverte et peut-être que l'objectif sera atteint.

Je tiens à dire moi aussi – j’annonce mes intérêts – que je suis entièrement piéton et non automobiliste. Je me sens parfaitement concerné par ce statut et par la prévention sur les routes. Et je pense qu’il est temps de rechercher de nouvelles mesures.

M. David Payot (AGT): – J’apprécie les propos de M^{me} Truan. En général, la droite parle de chasse aux abus, de tolérance zéro. On voit qu’en l’occurrence, la tolérance est beaucoup plus large. Néanmoins, la mesure que M^{me} Truan propose ne me semble pas opportune. Elle propose charitablement d’offrir ces Fr. 248’000.– à la prévention. Personnellement, il me semble que c’est plutôt les Fr. 350’000.– des revenus des radars qu’on pourrait consacrer à la prévention, si ce n’est pas déjà le cas.

M. Alain Hubler (AGT): – J’ai bien entendu le discours de M^{me} Truan. Elle est libérale et je crois savoir qu’elle est aussi opposée aux caméras de vidéosurveillance. Cela me crée quelques liens avec elle, c’est peut-être mon côté libertaire qui s’exprime là. Il y a cependant une grande différence, Madame Truan, entre la vidéosurveillance et les radars. La vidéosurveillance fonctionne tout le temps alors que les radars, ces instruments de génie, ne fonctionnent que quand on fait des bêtises en voiture. Ce n’est pas tout à fait la même optique.

Mais ne coupons pas les cheveux en quatre. Si ces radars sont si rentables, s’ils rapportent Fr. 350’000.– par année et par radar, c’est sans doute que des gens roulent trop vite. Ou alors ils sont mal réglés. Si c’est le cas, je vous engage à déposer une interpellation demandant au municipal de police qu’il s’explique. S’ils sont bien réglés et rapportent tant que ça, c’est qu’il y a trop de gens qui font des bêtises, donc ils sont efficaces et utiles. Je vous propose d’accepter cette autorisation d’achat.

M^{me} Florence Germond (Soc.): – Cet amendement a été déposé par M^{me} Truan en Commission des finances, où il a été balayé. Il vient d’être dit que ces radars rapportent, en général, Fr. 350’000. – par unité à la collectivité. Toutes les études prouvent qu’il y a moins de morts sur les routes grâce aux mesures de prévention et aux radars. M. Hagenlocher nous l’a dit encore lors de nos visites de la Commission des finances. Comment peut-on s’opposer à une pareille mesure, connaissant ses effets? On sait aussi qui les a soutenus en France, ces radars! C’est Sarkozy...

Enfin, je rappelle que les radars ne punissent que ceux qui commettent des fautes. Donc où est le problème? Je vous invite à rejeter l’amendement de M^{me} Truan.

M^{me} Myriam Tétaz (AGT): – Je voulais dire pratiquement la même chose que M^{me} Germond: les radars ne briment pas notre liberté parce qu’ils n’oppriment que ceux qui dépassent les vitesses autorisées et tuent la liberté des autres.

M. Albert Graf (UDC): – C’est bien joli de toujours punir les conducteurs de voitures! Et les vélos qui passent au

rouge régulièrement, les piétons qui ne respectent rien, qui traversent les rues partout, n’importe comment, n’importe quand? Ils n’ont souvent aucun respect vis-à-vis des automobilistes, et c’est toujours l’automobiliste qui est fautif et sera puni.

M^{me} Isabelle Truan (LE): – J’aimerais répondre à M^{me} Germond, puisqu’elle a si bien fait son travail à la Commission des finances. J’aimerais qu’elle me dise si elle a contrôlé ces entrées de Fr. 350’000.– par année et par radar. Parce que si je fais le calcul, cela fait Fr. 7 millions en amendes dues aux radars. Divisez ce chiffre par 360 jours, cela fait environ Fr. 20’000.– par radar par jour! Quelque chose ne va pas: ou les comptes sont faux ou l’objectif recherché avec ces radars ne porte pas ses fruits.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Pour compléter les propos de M. Graf, il me semble important de dire que selon le Bureau de prévention des accidents (BPA) et le TCS, plus on met de passages pour piétons ou d’autres restrictions, moins les piétons seront vigilants. En conséquence: les piétons traversent n’importe où, n’importe comment, et cela aussi est une cause d’accidents.

M. Guy Gaudard (LE): – Je suis un peu plus curieux. Où va-t-on installer ces radars à Lausanne?

M^{me} Florence Germond (Soc.): – J’ai reçu un courriel du Corps de police. Si M^{me} Truan veut le voir, je le tiens à sa disposition. Si elle veut contester les chiffres émanant directement de la direction du Corps de police, libre à elle de le faire! Mais je ne les ai pas inventés ces chiffres, je les ai eus par écrit.

M. Yves Ferrari (Les Verts): – Je désire seulement corriger les propos de M^{me} Truan. C’est peut-être bien Fr. 20’000.– par jour, mais pour l’ensemble des radars sur le territoire lausannois.

D’autre part, quand j’entends citer des arguments du TCS, qui pense que plus on met de restrictions, plus les piétons sont en danger, cela ne m’étonne guère. Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne raison de ne pas soutenir ces radars. Je vous invite à refuser l’amendement.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – Je constate avec amusement qu’il y a ceux qui, au nom de la liberté individuelle, veulent mettre de la vidéosurveillance en ville et les mêmes qui pensent, au nom de la liberté individuelle, qu’il ne faudrait pas installer de caméras contre les excès de vitesse.

Ces caméras, ça marche. Vous dites que ça ne fonctionne pas, c’est le contraire. Quelqu’un l’a dit, parmi les délits qui diminuent de manière significative, notamment à Lausanne, il y a les excès de vitesse, les accidents, le nombre de blessés et de morts sur la route. Notamment aux carrefours équipés de ces dispositifs. C’est un équipement qui joue un rôle éminemment préventif. M^{me} Truan dit qu’il n’y a pas

d'accident là où il y a des caméras, et en revanche, qu'il s'en produit aux endroits sans radars, aux Bergières, par exemple. Donc, pour répondre à M. Gaudard, nous installerons peut-être un de ces dispositifs sur le carrefour des Bergières.

Je vous demande de refuser cet amendement. Ces équipements ont un rôle éminemment préventif et la vie des piétons, celle des cyclistes, vaut plus que la liberté individuelle qui consisterait à rouler plus vite qu'il n'est permis.

M^{me} Nicole Grin (LE): – Je réagis à un propos de M. le municipal. Ceux qui défendent les caméras de vidéosurveillance ne le font pas au nom des libertés individuelles, mais précisément pour préserver leur bien, le bien d'autrui, le bien de la collectivité, et poursuivre les fauteurs de violence et d'actions criminelles.

M. Serge Segura (LE): – Je conteste les propos de M. le municipal et d'autres. On essaie de faire croire ici que Lausanne Ensemble, et la droite en général, est opposée à la prévention et cautionne, pratiquement, les criminels. Ce n'est pas du tout l'objectif! Nous l'avons dit, M^{me} Truan l'a dit, je l'ai dit aussi, cela a été répété plusieurs fois: l'objectif, c'est d'investir dans de la prévention. Monsieur le Municipal, ce qui est véritablement efficace en matière de prévention, on le sait, c'est la présence des boîtes. On le voit sur l'autoroute, où de nombreuses boîtes ont été installées, plus nombreuses que les radars. Vous ne proposez pas d'acheter des boîtes, vous proposez d'acheter des radars. Nous demandons: pourquoi ne pas essayer autre chose pourquoi ne pas être un peu imaginatif à Lausanne? La seule réponse que nous avons obtenue jusqu'à maintenant, c'est: «Vous n'avez rien compris, il n'y a pas d'autre manière de faire de la prévention que des radars.»

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – M. Gaudard a posé une question tout à l'heure, à laquelle il n'a pas eu de réponse. Peut-on savoir où ces radars seront posés? M. le municipal vient de dire qu'ils pourraient peut-être être installés au carrefour des Bergières. Cela signifie-t-il que la Municipalité nous demande d'autoriser leur achat sans savoir où elle veut les mettre? Ou des lieux sont-ils déjà déterminés?

M. Yves Ferrari (Les Verts): – Je réagis à un propos qui me semble pour le moins surprenant: les caméras de vidéosurveillance permettraient d'éviter les dommages aux biens et de rechercher les auteurs, le cas échéant. Je suis surpris qu'il soit plus important de protéger des biens que la vie de personnes sur les passages piétons, qu'on mette le bien avant l'individu. C'est une position à laquelle je ne peux pas adhérer.

M^{me} Myriam Tétaz (AGT): – J'allais dire la même chose que M. Ferrari; la vie est un bien, un bien à protéger.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – M. Segura caricature mes

propos, mais c'est le jeu. Nous n'avons jamais dit que les radars étaient le seul moyen de prévention. C'en est un. La police fait de la prévention dans les écoles; à la Vallée de la Jeunesse, un circuit permet d'apprendre les règles de la circulation, par exemple.

Les deux radars que nous proposons d'acheter sont les deux derniers, ils font partie d'une planification établie depuis un certain temps. Evidemment, la police et l'Office du stationnement font une analyse pour déterminer où il faut les installer en fonction de la circulation, du métro. Ces emplacements peuvent changer en fonction de l'évolution de la circulation en ville. J'ai entendu parler du carrefour des Bergières aujourd'hui, avant que M^{me} Truan ne le mentionne ce soir. C'est une analyse que feront les techniciens de la circulation.

M. Jean-François Cachin (LE): – Le texte des autorisations d'achats indique: fourniture de deux mâts, de deux boîtes et de deux radars. Je ne suis pas opposé, mais j'aimerais savoir où ils seront mis. Une décision a été prise. Alors répondez-moi!

M. Philippe Mivelaz (Soc.): – Chers Collègues, je vous fais une révélation: c'est secret! (*Rires.*)

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (LE): – Monsieur le Municipal, pouvez-vous répondre à la question? Ou vous passez outre encore une fois et répondrez que vous nous écrirez parce que vous ne savez pas?

M. Jean-François Cachin (LE): – J'ai la même question. J'aimerais que M. le directeur nous dise où il veut mettre ces radars. Je suis pour, mais j'aimerais connaître leur futur emplacement.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – Je viens de vous répondre: lorsque ces deux mâts et les radars seront achetés, comme je l'espère, l'Office du stationnement évaluera la situation et me fera des propositions. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire où ils seront installés, parce que la circulation évolue en permanence et que l'analyse doit tenir compte du m2, qui probablement entraînera des changements considérables dans cette ville. J'attends cette analyse. Je ne peux pas vous en dire davantage.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Pour clore ce débat un peu hallucinant, je vous donne le résultat – à l'opposé de l'hallucination, puisqu'il était parfaitement clair – du vote de la Commission des finances. Après une discussion un peu plus sereine que celle-ci, M^{me} Truan s'est trouvée la seule à soutenir son propre amendement, 2 personnes s'étant abstenues et 11 commissaires l'ayant refusé.

Mes souvenirs de membre de la sous-commission chargée de la Sécurité publique et des Sports me font dire que les mâts appartiennent à la Ville et que l'organisation de leur

emplacement est planifiée en fonction de la circulation aux carrefours. Le nombre des radars est légèrement inférieur à celui des mâts. Les radars tournent pour éviter que l'automobiliste du coin ne s'habitue, et «y aille» sitôt le carrefour passé. Ainsi, les gens sont surpris de voir parfois des radars équipés. L'effet boîte existe aussi, Monsieur Segura.

(Rires. Rumeurs.)

M. Gilles Meystre (LE) : – Je ne comprends pas les propos du municipal de police. Si on ne peut pas localiser ces radars et nous le dire ce soir, il y a un problème. Soit l'achat représente un besoin cerné, défini et localisé, soit c'est un prétexte. C'est un prétexte pour améliorer les finances communales, ce qui révèle alors la véritable fonction, pour la majorité, de ces appareils. Alors dites-le nous clairement, Monsieur Vuilleumier !

Le président : – La discussion continue. Elle n'est pas demandée. Elle est close. Nous votons sur l'amendement de M^{me} Truan. Je vous propose de voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent l'amendement le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec quelques abstentions et à une évidente majorité, vous avez refusé l'amendement de M^{me} Truan.

Comme c'était un malentendu avec M^{me} Truan, j'avais rouvert la discussion sur le chapitre A. Je la clos. La discussion est ouverte sur le chapitre B. Est-elle demandée sur les autorisations d'achats concernant le matériel et les logiciels ? Elle n'est pas demandée, elle est close.

Je vous fais donc voter sur les deux conclusions après que M. Ghelfi nous aura rappelé le score en commission.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – En Commission des finances, le préavis a été accepté par 13 avis favorables et 1 abstention.

Le président : – Je vous remercie. Nous voterons ces deux conclusions simultanément, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Je n'en vois pas se manifester. Celles et ceux qui acceptent les autorisations d'achats telles que proposées par la Commission des finances le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Cinq avis contraires. Abstentions ? Une douzaine d'absentions. Vous avez accepté ce préavis. Merci à son rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2008/41 de la Municipalité, du 1^{er} octobre 2008 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2009, un crédit de Fr. 7'858'600.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et de logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Le président : – Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, point R97, le préavis 2008/47, «Crédits complémentaires pour les extensions ordinaires 2008 du téléreau des Services industriels». Pour la Commission des finances, c'est à M. Jean-Charles Bettens que je demande de venir à la tribune.

Crédit complémentaire pour les extensions ordinaires 2008 du télé-réseau des Services industriels

Préavis N° 2008/47

Lausanne, le 22 octobre 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Dans sa séance du 11 décembre 2007, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis N° 2007/55¹ qui allouait à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 22'700'000.– pour les Services industriels. Sur ce montant, Fr. 2 millions étaient alloués au Service multimédia pour le développement du télé-réseau, les raccordements clients et le développement du réseau télécom.

Du fait de la vitalité du secteur de la construction, les extensions du télé-réseau et les demandes de raccordements clients ont été nettement supérieures aux prévisions. Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire de Fr. 600'000.– pour couvrir le financement des travaux nécessaires au raccordement de près de 200 villas et habitations collectives.

Les finances de raccordement facturées aux propriétaires permettront des recettes d'investissement de l'ordre de Fr. 300'000.– qui seront portées en amortissement du présent préavis. Par ailleurs, les raccordements effectués permettront d'augmenter le nombre de clients et de percevoir des recettes d'abonnement supplémentaires.

2. Travaux réalisés et en projet

Les montants obtenus au titre d'extensions ordinaires 2008 par le Service multimédia ont été utilisés de la manière suivante :

Valeurs au 30 septembre 2008, arrondies, en millions de francs	Engagés ou dépensés	Travaux en projet	Total
Extensions et raccordements sur le télé-réseau	1,7	0,5	2,2
Liaisons télécoms	0,2	0,2	0,4
Total	1,9	0,7	2,6

Les travaux sur les neuf premiers mois de l'année ont porté sur des extensions dans les zones en fort développement comme celle du quartier de Maillefer à Lausanne où 12 bâtiments (environ 240 appartements) sont en construction. La liaison principale a été construite en profitant des fouilles communes avec les autres réseaux souterrains. Les éléments du télé-réseau ont été posés jusque sur le radier de ces constructions. Il reste à réaliser les installations d'entrée de raccordements une fois les bâtiments complètement érigés. La situation est à peu près identique pour plus de 100 projets immobiliers répartis sur l'ensemble du territoire couvert par le télé-réseau (11 communes). Pour pouvoir être réalisés, les raccordements prévus sur les extensions ordinaires 2008 nécessitent l'octroi d'un crédit complémentaire de Fr. 600'000.–.

A noter que 2008 a vu d'importants chantiers ayant nécessité des travaux non prévus dans le crédit d'extension déjà voté, comme par exemple la préparation de l'alimentation du Biopôle en signaux multimédias.

¹ Préavis N° 2007/55 du 18 novembre 2007, intitulé « Remplacements et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels – Crédits-cadres annuels 2008 », *Bulletin du Conseil communal*, séance N° 6/1 du 11 décembre 2007, pp. 620-628.

3. Aspects financiers

3.1. Crédit et recettes d'investissement

Le crédit complémentaire sollicité par la Municipalité se monte à Fr. 600'000.– et porte le coût des extensions ordinaires 2008 du Service multimédia à Fr. 2'600'000.–.

Cet investissement sera compensé en partie par des recettes d'investissement qui seront portées en amortissement du crédit total :

Recettes d'investissement	
Montants perçus au titre de taxe de raccordement au 15.10.2008	225'000.–
Montants attendus pour les raccordements réalisés entre le 15.10 et le 31.12.2008	315'000.–
Total des recettes attendues pour 2008	540'000.–

3.2. Impact sur le budget

Les recettes d'investissement liés au téléseu sont portées en amortissement des investissements correspondants. Le solde est amorti en une fois dans l'année où les travaux sont réalisés. L'exploitation du téléseu n'implique donc pas de charge financière.

Les nouveaux clients du téléseu qui pourront être acquis une fois les logements vendus ou loués permettront d'augmenter durablement les recettes de fonctionnement du téléseu. De même, les contrats de location de fibres optiques nues – qui incluent l'amortissement total des sommes initialement engagées – comprennent une marge bénéficiaire. En outre, les clients télécoms participent également aux investissements. Pour 2008, cette participation devrait atteindre au total près de Fr. 100'000.–, qui seront portés en recettes sur le budget de fonctionnement.

4. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2008/47 de la Municipalité, du 22 octobre 2008 ;
vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide,

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 600'000.– pour financer les travaux supplémentaires d'extension et de raccordements au téléseu en 2008 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 322 et 331 du budget du multimédia.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

Rapport photocopié de M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur : – Le 11 décembre 2007, le Conseil communal, en adoptant les conclusions du préavis 2007/55, allouait un crédit d'investissement de Fr. 22'700'000.– aux Services industriels destiné à couvrir les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux de distribution. Sur ce montant, Fr. 2 millions étaient destinés au Service du multimédia pour ses propres besoins et développements.

A ce jour, on constate que suite à la vitalité du secteur de la construction, les extensions du téléseuil et les demandes de raccordements des clients sont supérieures aux prévisions et, de ce fait, le crédit de Fr. 2 millions est épuisé. Les demandes en cours concernent environ 200 immeubles et représentent un potentiel de 936 futurs clients raccordés. Ces chiffres sont en évolution constante.

Parmi les quartiers en pleine extension qui se trouvent sur le territoire de Lausanne ou sur celui des communes desservies par le téléseuil, on peut citer les objets suivants qui sont soit en construction, soit en projets avancés :

- Maillefer : 12 bâtiments, 250 appartements
- Maillefer : 3 bâtiments, 56 appartements
- Le Rionzi : 8 bâtiments, 250 appartements
- Av. de Provence : 5 bâtiments, 125 appartements
- Grandes-Roches : 8 bâtiments, 118 appartements
- Cabolettaz : 22 villas, 32 appartements

La zone industrielle En Budron au Mont connaît une forte demande de raccordements pour la transmission de données par fibres optiques. En outre, suite à l'évolution rapide de certains chantiers, il a fallu intervenir par anticipation pour profiter de la creuse de fouilles, poser les tuyaux nécessaires et tirer des câbles, alors que ces travaux n'étaient ni prévus, ni programmés. Sans que la liste soit exhaustive nous citons entre autres le Biopôle à Vennes, La Bérée, l'avenue du Grey. Cette manière de prévoir le futur nous paraît opportune et évite toute intervention ultérieure, dont les coûts seraient nettement plus élevés.

Pour faire face aux besoins explicités ci-dessus, le crédit complémentaire sollicité de Fr. 600'000.– est donc clairement justifié. Les recettes d'investissement attendues pour 2008 représentent un montant de Fr. 540'000.– qui sera porté en amortissement, le solde étant amorti en une fois dans l'année où les travaux sont réalisés.

Au vote, la Commission des finances accepte à l'unanimité les conclusions du préavis 2008/47 d'allouer un crédit complémentaire de Fr. 600'000.– pour financer les travaux

d'extension et de raccordements au téléseuil et vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'en faire de même.

Le président : – Monsieur Bettens, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur : – Il s'agit d'allouer un crédit complémentaire de Fr. 600'000.– pour l'extension du téléseuil.

Le président : – La discussion est ouverte. La parole est-elle demandée ? Il ne semble pas. La discussion est donc close.

Avant de vous faire voter, je demande au rapporteur de nous rappeler la décision de la commission.

M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur : – Les conclusions de ce préavis ont été acceptées à l'unanimité et nous vous recommandons de faire de même.

Le président : – Je vous remercie. Celles et ceux qui acceptent les conclusions de la commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? C'est aussi à l'unanimité que vous acceptez ce préavis. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2008/47 de la Municipalité, du 22 octobre 2008 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 600'000.– pour financer les travaux supplémentaires d'extension et de raccordements au téléseuil en 2008 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 322 et 331 du budget du multimédia.

Le président : – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour. C'est le préavis 2008/50, « Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels ».

Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics
Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau
et échanges périodiques des compteurs d'eau
Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels

Crédits-cadres annuels 2009

Préavis N° 2008/50

Lausanne, le 29 octobre 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un ensemble de crédits-cadres d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2009 d'un montant total de Fr. 39'550'000.–.

Le premier crédit est de Fr. 4'650'000.–, dont Fr. 2'650'000.– sont nécessaires à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie, des espaces publics et d'ouvrages, ainsi qu'à la remise en état du marquage routier et des boucles inductives de détection des véhicules faisant suite à ces interventions. Le solde, soit Fr. 2'000'000.–, concerne la rénovation et l'extension des installations de régulation du trafic.

Le deuxième crédit est de Fr. 2'500'000.– pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau des collecteurs publics.

Le troisième crédit s'élève à Fr. 8'280'000.– pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau de distribution d'eau, ainsi que pour l'échange périodique des compteurs d'eau.

Enfin, le quatrième crédit, d'un montant de Fr. 24'120'000.–, permet de couvrir les frais de réfection et d'extension des réseaux de distribution du gaz, du chauffage urbain, de l'électricité et du multimédia.

2. Préambule

Pour éviter une inflation de préavis, optimiser la coordination technique et financière des projets, permettre une plus grande rapidité d'intervention en supprimant les délais d'obtention des crédits spécifiques et offrir la souplesse d'adaptation nécessaire face aux circonstances imprévisibles ou urgentes, la Municipalité présente une demande groupée de crédits annuels pour l'ensemble des services communaux en charge du domaine public et des réseaux. Ainsi, dès 2009, les projets des Services industriels et ceux de la Direction des travaux sont intégrés dans le même dossier afin de favoriser une coordination, par projet, conformément à la liste de planification des chantiers annexée à la présente demande de crédits.

De plus, cette méthode devrait limiter les risques qu'un service ne puisse financer, faute de moyens, sa participation à un projet, rendant ainsi caduque le principe même de la planification et de la coordination des chantiers communaux.

Les montants alloués sont à considérer comme des crédits-cadres, subdivisés en sous-crédits distincts, qui sont ouverts en fonction des divers travaux à entreprendre durant l'année. L'ouverture d'un sous-crédit à valoir sur le crédit de réfection et d'extension d'une année échue n'est pas autorisée. Les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissement.

3. Exposé

3.1 Service des routes et de la mobilité

3.1.1 Divisions «Espaces publics», «Entretien», «Travaux» et «Ateliers et magasins de la Ville»

Conformément aux dispositions contenues dans la Loi cantonale sur les routes du 10 décembre 1991 (art. 3, 7, 20 et 56), la construction et l'entretien des routes communales et des routes cantonales en traversée de localité sont du ressort des communes territoriales. L'application des dispositions légales en la matière est dévolue, pour ce qui concerne la Ville de Lausanne, au Service des routes et de la mobilité de la Direction des travaux.

Dans le Plan directeur communal¹, des principes d'aménagement visant à améliorer la qualité des espaces publics et la sécurité des usagers ont été développés. Le crédit-cadre permet de financer la réalisation d'un certain nombre d'aménagements prévus ci-dessous en lettre c). Les travaux découlant de ces obligations, de natures très diverses, peuvent néanmoins être résumés en trois groupes principaux, à savoir :

- a) les travaux d'entretien ordinaire de la voirie, qui comprennent la pose d'enduits superficiels, le renouvellement des revêtements bitumineux sur les chaussées et les trottoirs, ainsi que la remise en état d'éléments tels que bordures, caniveaux, entourages d'arbres, barrières, etc. Ces opérations saisonnières, facilement planifiables, sont financées chaque année par le budget de fonctionnement ;
- b) les travaux importants relatifs à des réalisations nouvelles et des reconstructions de la voirie ou d'ouvrages d'art, qui sont mis en œuvre sur la base d'études et de programmes particuliers et pour lesquels les investissements font l'objet de demandes de crédits par la voie de préavis spécifiques ;
- c) les travaux de rénovation et d'extension de la voirie que l'on peut qualifier de moyenne à faible importance. Il s'agit notamment :
 - des travaux de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie en relation avec des dégradations et des réaménagements de l'espace public ou induits par des constructions privées, y compris les aménagements d'intérêt public sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire ;
 - des rénovations de la voirie entraînées par des modifications ou des développements des réseaux de conduites industrielles et de collecteurs ;
 - des rénovations d'ouvrages d'art ;
 - des rénovations d'édicules publics comprenant la remise en état de portes, fenêtres, carrelages et installations sanitaires par les artisans des Ateliers et magasins de la Ville et les professionnels de la maçonnerie de l'unité « Travaux ».

Le financement de ces travaux par le budget de fonctionnement n'est pas approprié car il ne s'agit pas d'entretien proprement dit, mais plutôt de rénovations et d'aménagements localisés. De plus, les chantiers chevauchent souvent deux, voire trois années civiles et les montants mis en jeu dépassent le cadre usuel du budget.

3.1.2 Division «Mobilité»

Nombre de chantiers et de nouveaux aménagements se font sans que les montants nécessaires au financement du marquage routier, de la signalisation et des boucles inductives de détection des véhicules soient inclus dans les préavis ad hoc. De ce fait, le Service des routes et de la mobilité est dans l'obligation d'utiliser son propre budget d'entretien, ce qui, à terme, entraîne une dégradation des installations en place, faute d'un entretien périodique indispensable. De plus, il est nécessaire que le service puisse également assurer l'exécution rapide de modifications locales non planifiées du marquage et de la signalisation.

En outre, la centrale du trafic a été remplacée en 2007 en raison de sa vétusté et de la difficulté à trouver des pièces de rechange. Le nouveau modèle permet une analyse plus fine des paramètres de trafic tels que les comptages, les plans de feux,

¹ BCC 1995, T. II, rapport-préavis N° 79, pp. 222 ss.

le contrôle de la qualité de la régulation du trafic, ainsi que le paramétrage des contrôleurs, le stockage des plans de feux, l'archivage des données de comptages, etc. Le coût total de cette rénovation, planifiée sur 5 ans, est devisé à Fr. 10 millions, soit Fr. 2 millions par année, dès le crédit-cadre 2007. Pour 2009, il s'agira de poursuivre le remplacement des installations de télécirculation, de la signalisation lumineuse et de la fibre optique qui a débuté en 2008 et d'acquérir une nouvelle centrale vidéo.

3.2 Service d'assainissement

La Loi cantonale du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (art. 5) stipule que la surveillance et l'entretien des cours d'eau naturels incombent aux communes. La Loi cantonale du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution (art. 20 et 27) impose aux communes l'obligation d'organiser la collecte et l'évacuation des eaux usées et de pourvoir à l'entretien et au fonctionnement régulier des collecteurs publics. Les travaux découlant de ces obligations peuvent, dans une certaine mesure, être planifiés et coordonnés sur un exercice annuel. Il n'est cependant pas possible de prévoir les situations nécessitant une intervention urgente. Ainsi, et afin d'éviter une multitude de préavis, une demande de crédit globale est présentée pour chaque nouvel exercice. Cette pratique a été introduite en 1984 pour financer les travaux :

- de réfection et de remplacement de collecteurs existants ;
- de mise en séparatif de réseaux unitaires existants ;
- d'extension du réseau des collecteurs publics ;
- de réfection du lit des cours d'eau naturels.

Les interventions d'urgence effectuées sur différents collecteurs de manière ponctuelle sont financées à la fois par le budget et par le crédit-cadre annuel, en fonction de la durée et du type de travaux à engager.

3.3 eauservice

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur le réseau de distribution et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites.

Les échanges périodiques des compteurs concernent le remplacement de postes de mesure (compteurs, clapets, filtres, brise-jet) installés chez les clients depuis plus de 13 ans.

Depuis 2003, eauservice collabore avec les installateurs sanitaires pour effectuer une partie des changements des postes de mesure. Au vu de cette expérience qui, à ce jour, donne entière satisfaction, eauservice souhaite poursuivre cette démarche en 2009 en sous-traitant partiellement ce travail aux entreprises privées pour atteindre l'objectif de révision de quelque 1200 compteurs pour l'année 2009.

3.4 Services industriels

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur le réseau de distribution et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites et de câbles, construction de postes de transformation ;
- remplacement et pose de nouveaux compteurs ;
- développement et renouvellement des installations d'éclairage public.

4. Situation des crédits-cadres annuels ouverts au 31 août 2008

4.1 Service des routes et de la mobilité

Année	Crédit octroyé (y c. compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2006	4'240'000.00	4'544'142.62	Plus aucune dépense ne sera engagée. La situation sera régularisée après le paiement de toutes les factures et le bouclage des adjudications en cours. Le dépassement s'explique par les problèmes rencontrés sur le chantier de Béthusy. Si nécessaire, une demande de crédit complémentaire sera présentée en 2009, après bouclage de tous les chantiers
2007	5'700'000.00	4'543'593.63	La conjoncture économique favorable a permis quelques économies sur les prix de rentrée des soumissions
2008	5'600'000.00	1'820'267.91	Plusieurs chantiers sont en cours et d'autres projets doivent encore être adjugés d'ici à la fin de l'année 2008 (SET III, Mont-d'Or, Beauregard)

4.2 Service d'assainissement

Année	Crédit octroyé (y c. compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2006	3'020'000.00	2'971'410.00	Décomptes finaux de plusieurs chantiers non arrêtés (Alpes, Victor-Ruffy, Béthusy + ingénierie m2 – lot 1000)
2007	2'850'000.00	2'644'288.00	Tous les chantiers concernés sont achevés, seuls les décomptes finaux restent à établir (Abeilles, Elysée, Cour-Joliette, Clochatte, Beau-Rivage, Alpes)
2008	2'680'000.00	2'070'000.00	Deux chantiers d'extension du séparatif doivent encore être adjugés prochainement (Alpes-CFF et Devin-supérieur), de même que des travaux de remplacement d'installations (stations pompage bateaux)

4.3 eauservice

Année	Crédit octroyé (y c. compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2006	8'540'000.00	10'148'827.47	Plus aucune dépense ne sera engagée sur ce préavis. Ce dernier verra sa situation régularisée une fois que toutes les factures seront payées et les adjudications bouclées Les dépassements s'expliquent notamment par les problèmes rencontrés sur les chantiers de Béthusy (~ 800 kfr), des Grandes-Portes à Blonay (240 kfr) et de Pierre-Decker (rupture de conduite/210 kfr)
2007	7'100'000.00	7'549'457.34	Par note du 25.02.2008, la Municipalité a été informée d'un dépassement alors estimé à 944 kfr
2008	6'020'000.00	2'854'261.04	Retard dans la facturation du matériel prélevé au MAGESI, dépenses qui n'apparaissent pas encore dans les comptes. Par ailleurs, plusieurs chantiers doivent encore être financés d'ici à la fin de l'année 2008, en coordination avec d'autres services (Isabelle-de-Montolieu, Mont-d'Or, Marterey, Devin-supérieur, Berne). Des chantiers seront encore entrepris sur d'autres communes (Renens, Echandens, Epalinges, Blonay, Le Mont s/Lausanne et Chavannes)

4.4 Service du gaz et du chauffage à distance

4.4.1 Distribution de gaz

Année	Crédit octroyé (y c. compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2001	4'500'000.00	3'734'102.50	Le décompte final pour un chantier à la route de Lussy à St-Prex est encore attendu avant de boucler ce préavis
2006	10'200'000.00	9'950'529.40	Divers chantiers seront terminés dans le courant 2008, voire 2009
2007	¹ 9'450'000.00	8'691'680.40	Divers chantiers seront terminés dans le courant 2008, 2009, voire 2010
2008	10'500'000.00	4'461'202.44	Plusieurs chantiers doivent encore être financés d'ici à la fin de l'année 2008 (Pierre-Fleur, Bois-Gentil, Bérée/Berne, Isabelle-de-Montolieu, Mont-d'Or, Marterey, Devin-supérieur, Berne, Devin, Allinges, Echallens, Beau-Séjour). Des chantiers seront encore entrepris sur d'autres communes (Gland, Aubonne, Ecublens, Pully, Lutry, Le Mont-s/Lausanne, Echandens, Prilly/Jouxens)

¹ y compris transfert de Fr. 950'000.– du chauffage à distance selon communication à la Commission des finances du 17 juillet 2007

4.4.2 Chauffage à distance

Année	Crédit octroyé (y c. compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2006	5'000'000.00	3'378'718.29	Chantier en cours dans la galerie de la rue Centrale
2007	¹ 5'050'000.00	3'900'859.69	Divers chantiers seront terminés dans le courant 2008, 2009, voire 2010
2008	7'000'000.00	3'610'755.10	Plusieurs chantiers doivent encore être financés d'ici à la fin de l'année 2008 (Victor-Ruffy, Béthusy, Abeilles, Curtat, Berne, Grandes-Roches, Chablais et quartiers sud de la ville)

¹ déduction faite de Fr. 950'000.– transférés au gaz selon communication à la Commission des finances du 17.07.07

4.5 Service de l'électricité

Année	Crédit octroyé (y c. compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2006	¹ 9'659'000.00	9'122'367.06	L'économie réside essentiellement dans les frais de personnel internes surévalués lors de l'établissement du préavis
2007	1'900'000.00	1'286'790.11	Certains chantiers, notamment d'éclairage public, seront terminés cette année
2008	3'200'000.00	1'455'886.82	Plusieurs chantiers touchant au réseau sont en cours de réalisation et d'autres tels Beau-Séjour « provisoire », Furet, Partagas et Grandrive doivent être financés d'ici à la fin de l'année 2008. Plusieurs projets doivent encore être financés s'agissant de l'éclairage public comme Simplemont, Levant, « Comptoir nord », « Noël événementiel » et d'autres plus petites interventions

¹ y compris crédit complémentaire de Fr. 1'959'000.–, préavis N° 2006/38 du 27 juillet 2006

4.6 Service du multimédia

Année	Crédit octroyé (y c. compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2006	¹ 1'599'000.00	1'574'470.37	Le décompte final pour un chantier à l'avenue de Béthusy et Victor-Ruffy est encore attendu avant de boucler ce préavis
2007	1'900'000.00	1'879'702.89	Divers chantiers de raccordement au téléseuil sont encore en cours de réalisation
2008	2'000'000.00	1'678'469.53	Plusieurs chantiers de raccordement au téléseuil sont en cours de réalisation. Afin d'assurer le financement du solde des projets planifiés, une demande de crédits complémentaires sera présentée aux Autorités communales par voie de préavis pour un montant de Fr. 600'000.–

¹ y compris crédit complémentaire de Fr. 99'000.–, préavis N° 2007/29 du 31 mai 2007

5. Interventions prévues en 2009

5.1 Service des routes et de la mobilité

L'ouverture des chantiers du Service des routes et de la mobilité est tributaire, entre autres, des travaux de canalisations entrepris par les services communaux, de la planification des chantiers de constructions privées, des décisions préavisées par le Comité des espaces publics à l'intention de la Municipalité quant à l'aménagement de la voirie, de la nécessité et de l'urgence de remettre en état, de renforcer ou de remplacer certains tronçons de routes et ouvrages.

Rénovation et réaménagement des espaces publics	Fr.	589'000.00
– Réfections localisées, trottoirs, places, îlots de sécurité, bastions, arrêts tl, y compris les aménagements sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire		
Travaux de marquage routier, de signalisation et de régulation	Fr.	190'000.00
– Remise en état du marquage routier, de la signalisation, des boucles inductives de détection des véhicules et de la régulation lumineuse après les travaux des différents services communaux intervenant sur la voirie ou suite à la réalisation de nouveaux projets		
Travaux liés aux remplacements et extensions ordinaires des réseaux de conduites souterraines	Fr.	1'461'000.00
– Les lieux d'intervention sont dépendants des travaux financés par les crédits d'extension des Services industriels, du Service d'assainissement et d'eauservice, selon liste ci-jointe		
Rénovation d'ouvrages	Fr.	250'000.00
– Murs, ponts, ouvrages portuaires et divers		
Rénovation d'édicules publiques	Fr.	80'000.00
– Fournitures pour les unités artisanales des Ateliers et magasins de la Ville		
Fournitures pour l'unité « Travaux »	Fr.	80'000.00
Système d'exploitation des transports	Fr.	2'000'000.00
– Mise en place de la deuxième partie du nouveau poste central de régulation		
Total	Fr.	<u>4'650'000.00</u>

5.2 Service d'assainissement

Les campagnes de contrôles du réseau d'évacuation effectuées, soit dans le cadre de l'établissement du Plan général d'évacuation des eaux, soit en relation avec la coordination des chantiers, ont mis en évidence un état d'altération des canalisations de plus en plus important. Dès lors, de par la planification et la coordination entre les services communaux, et au vu des besoins de réfection et de mise en conformité des réseaux publics, il est nécessaire d'envisager les interventions listées dans le tableau annexé au présent préavis s'agissant de la réfection, du renouvellement et de la mise en séparatif du réseau.

Il convient en outre de souligner les besoins en matière de réfection de collecteurs d'eaux usées situés dans les cours d'eaux afin de limiter les risques de pollution du milieu naturel. Ainsi, les principales faiblesses significatives détectées sur ces réseaux particuliers de collecteurs sont prévues d'être traitées en priorité et la réhabilitation des tronçons les plus endommagés aura un impact immédiat et positif sur le bilan pollutif du système.

Renouvellement et mise en séparatif du réseau

- Remplacement de conduites vétustes et extensions ordinaires du réseau des collecteurs publics, prolongements de tracés existants, travaux urgents: Fr. 1'950'000.00

Réfection du réseau

- Réhabilitation des canalisations dans les cours d'eaux: Fr. 550'000.00

Total **Fr. 2'500'000.00**

Il convient encore de relever que, même si la réalisation de ces objets est planifiée, souvent de longue date, elle dépend de facteurs extérieurs non maîtrisables comme par exemple l'urgence d'autres projets survenant en cours d'année ou la réalisation d'aménagements importants. Les travaux faisant l'objet du présent préavis sont le reflet du programme à court terme et ne sont pas exhaustifs.

5.3 eauservice

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, la Direction des travaux, les communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et Swisscom. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2009 sont les suivants:

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouille à exécuter;
- la disponibilité du personnel du service;
- les modifications de tracés;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissement ou de bâtiments;
- les ruptures ayant occasionné d'importants dégâts à la chaussée.

Réseau de distribution

- Remplacement de canalisations à Lausanne: Fr. 3'635'000.00
- Remplacement de canalisations hors Lausanne: Fr. 3'645'000.00 Fr. 7'280'000.00

Echange de compteurs

- Fourniture du poste de mesure: Fr. 800'000.00
- Sous-traitance: Fr. 200'000.00 Fr. 1'000'000.00

Total **Fr. 8'280'000.00**

5.4 Service du gaz et du chauffage à distance

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement provenant des communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services de la Ville et des communes périphériques. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2009 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissements ou de bâtiments ;
- la réfection des chaussées.

*Réseau de distribution du gaz***Remplacement de conduites**

– A Lausanne :	Fr. 1'983'000.00	
– Hors Lausanne :	<u>Fr. 1'820'000.00</u>	Fr. 3'803'000.00

Pose de nouvelles conduites

– A Lausanne :	Fr. 205'000.00	
– Hors Lausanne :	<u>Fr. 1'586'000.00</u>	Fr. 1'791'000.00

Compteurs

– Remplacement et pose de nouveaux compteurs :		Fr. 420'000.00
--	--	----------------

*Réseau de transport du gaz***Remplacement de conduites**

– A Lausanne :	Fr. 580'000.00	
– Hors Lausanne :	<u>Fr. 2'406'000.00</u>	Fr. 2'986'000.00

*Réseau de distribution du chauffage à distance***Pose de nouvelles conduites**

– A Lausanne :		Fr. 6'663'000.00
----------------------	--	------------------

Compteurs

– Remplacement et pose de nouveaux compteurs :		Fr. 527'000.00
--	--	----------------

Total **Fr. 16'190'000.00**

Le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires de Fr. 442'000.–, ainsi que de la main d'œuvre interne pour Fr. 3'401'000.–. Des recettes d'investissement (participation de tiers) seront facturées en 2009 pour un montant estimé à Fr. 50'000.–.

5.5 Service de l'électricité

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement des clients, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services de la Ville et des communes périphériques. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2009 sont les suivants :

- les demandes de raccordement de lotissements et de bâtiments ;
- les besoins d'extension et de renforcement des réseaux de basse et moyenne tension ;
- l'avancement des études et des mises à l'enquête.

Réseau de distribution de l'électricité

Construction de nouveaux postes de transformation

- Sur les communes desservies : Fr. 2'050'000.00

Extension du réseau moyenne et basse tension

- Nouveaux branchements clients : Fr. 328'000.00
- Autres extensions moyenne et basse tension : Fr. 820'000.00 Fr. 1'148'000.00

Compteurs

- Remplacement et pose de nouveaux compteurs : Fr. 532'000.00

Eclairage public

- Extension, remplacement et mise en conformité du réseau : Fr. 1'600'000.00

Total **Fr. 5'330'000.00**

Le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires de Fr. 125'000.–, ainsi que de la main d'œuvre interne pour Fr. 1'160'000.–. Des recettes d'investissement (participation de tiers et finances d'équipement) seront facturées en 2009 pour un montant estimé à Fr. 1'100'000.–.

5.6 Service du multimédia

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement des clients, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services communaux. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2009 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissements ou de bâtiments ;
- la réfection des chaussées.

Réseau du multimédia

Extension du télé-réseau

- Développement et raccordement : Fr. 1'800'000.00

Extension du réseau télécom

- Développement de la fibre optique : Fr. 800'000.00

Total **Fr. 2'600'000.00**

Des recettes d'investissement (participation de tiers) seront facturées en 2009 pour un montant estimé à Fr. 650'000.–.

6. Plan des investissements

Les crédits demandés dans le présent préavis figurent au Plan des investissements pour les années 2009 à 2012 pour un montant global annuel de Fr. 12'150'000.– pour les services de la Direction des travaux (Routes et mobilité, Assainissement et eauservice) et de Fr. 23'450'000.– pour les Services industriels (électricité, multimédia, gaz et chauffage à distance), soit une enveloppe globale de Fr. 35'600'000.–.

La différence entre les montants annoncés et ceux sollicités dans le présent préavis, à savoir Fr. 3'950'000.–, provient essentiellement du fait que, dès 2009, et à l'instar du Service de l'électricité, celui du gaz et du chauffage à distance comptabilisera ses frais de personnel interne et les intérêts intercalaires sur son crédit d'ouvrages pour un montant avoisinant les Fr. 3'850'000.–, notamment pour permettre un calcul précis des timbres de distribution. Cette somme, connue trop tardivement, n'a pas été prise en compte par les services en charge de la coordination des travaux lors de l'établissement du Plan des investissements.

7. Conséquences sur le budget

Les charges financières annuelles calculées sur l'investissement total, selon la méthode de l'annuité constante peuvent être estimées comme il suit :

– Service des routes et de la mobilité (à 4% pendant 5 ans)	Fr. 1'044'500
– Service d'assainissement (à 4% pendant 20 ans)	Fr. 184'000
– eauservice (à 4% pendant 20 ans)	Fr. 609'200
– Direction des services industriels (à 4,5% sur des durées différenciées en fonction du type d'immobilisation (conduites, installations techniques, compteurs, etc.)	Fr. 1'223'000
– Total	<u>Fr. 3'060'700</u>

Par ailleurs, les frais de personnel interne et les intérêts intercalaires comptabilisés sur la part du crédit-cadre des Services industriels, soit un montant annoncé de Fr. 5'128'000.–, seront portés en recettes dans les budgets de fonctionnement des services concernés, conformément à la répartition annoncée en page 2 du tableau remis en annexe.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2008/50 de la Municipalité, du 29 octobre 2008 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 39'550'000.– réparti comme il suit:
 - a) Fr. 4'650'000.– pour couvrir, en 2009, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au marquage routier, aux installations de régulation du trafic et à la réfection d'ouvrages ;
 - b) Fr. 2'500'000.– pour couvrir, en 2009, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics ;
 - c) Fr. 8'280'000.– pour couvrir, en 2009 les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau ;
 - d) Fr. 24'120'000.– pour couvrir, en 2009, les frais relatifs aux rénovations et extensions des différents réseaux des Services industriels, sommes à porter au débit des comptes suivants :

– réseau du Service du gaz et du chauffage à distance	Fr. 16'190'000.–,
– réseau du Service de l'électricité	Fr. 5'330'000.–,
– réseau du Service du multimédia	Fr. 2'600'000.–;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux et sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux, M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

Rapport photocopié de M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur : – Le présent préavis fait l’objet d’une demande de la part de la Municipalité pour un ensemble de crédits-cadres d’investissement du patrimoine administratif pour l’exercice 2009 d’un montant total de Fr. 39’550’000.– pour la Direction des travaux et la Direction des services industriels. Pour optimiser la coordination technique et financière des projets, la Municipalité présente une demande de crédits annuels groupée. Dans le but de favoriser une meilleure coordination et ceci, dès 2009, les projets des Services industriels et ceux de la Direction des travaux sont présentés dans ce même dossier. La sous-commission en charge de la Direction des travaux, représentée par M^{me} Elisabeth Wermelinger, a rencontré MM. Burnier et Duboux, d’eauservice, M. Kadri, du Service d’assainissement, M. Jacomino, du Service des routes et de la mobilité, pour une séance le 17 novembre 2008. La sous-commission en charge de la Direction des services industriels, représentée par M. Jean-Charles Bettens, a rencontré M. Pichon lors d’une séance le 11 novembre 2008.

Cet ensemble de crédits-cadres se divise en quatre crédits distincts, le premier d’un montant de Fr. 4’650’000.–, le deuxième de Fr. 2’500’000.–, le troisième de Fr. 8’280’000.– et le quatrième de Fr. 24’120’000.–. Ces crédits-cadres sont subdivisés en sous-crédits distincts et sont exploités comme des crédits d’investissement.

Ces crédits complémentaires prévus en 2009, d’un montant total de Fr. 39’550’000.–, se répartissent comme suit :

DIRECTION DES TRAVAUX

L’année dernière, le préavis 2007/47 demandait un crédit-cadre de Fr. 12’000’000.– et en cours d’année s’y est ajouté le préavis 2008/13 pour un montant de Fr. 2’300’000.–, soit un total de Fr. 14’300’000.– pour la Direction des travaux. Cette année, la Municipalité sollicite un montant de Fr. 15’430’000.–, soit une hausse de Fr. 1’130’000.–; cette augmentation entre l’année 2008 et l’année 2009 est principalement due à la mise en place de la nouvelle coordination des différents services de la Commune. Elle se répercute principalement sur **eauservice** avec une augmentation de Fr. 2’260’000.– car un certain nombre de travaux, notamment le remplacement de canalisations vétustes, seront liés à d’autres chantiers planifiés dans d’autres services. Alors que, grâce à cette même coordination des travaux, une diminution de Fr. 950’000.– sera faite sur le crédit-cadre du service **Routes et mobilité** ainsi qu’une diminution de Fr. 180’000.– au service **Assainissement**.

1. Situation des crédits-cadres 2008

Le ratio entre les crédits demandés pour 2008 et les montants effectivement payés et engagés au 31 août 2008 est le suivant :

Service des routes et de la mobilité

- octroyé Fr. 5’600’000.–
- payé/engagé Fr. 1’820’267.91 ou 32,5%

Service d’assainissement

- octroyé Fr. 2’680’000.–
- payé/engagé Fr. 2’070’000.– ou 77,23%

eauservice

- octroyé Fr. 6’020’000.–
- payé/engagé Fr. 2’854’261.04 ou 47,41%

2. Réfections et extensions ordinaires en 2009

Service des routes et de la mobilité

Rénovation et réaménagement des espaces publics

- Av. de la Borde/Ch. des Oiseaux : création d’une bande cyclable et amélioration des traversées piétonnes
- Gymnase de Sévelin : modération/sécurisation de la zone alentour
- Praz-Séchaud/Valmont : nouvelle liaison piétonne
- Av. du Mont-d’Or : décrochements verticaux (modération du trafic et sécurisation des traversées piétonnes) Fr. 589’000.–

Travaux de marquage routier, de signalisation et de régulation

- Ruchonnet + La Sallaz + Chauderon Nord + Béthusy : remplacement des boucles inductives lors des réfections du revêtement bitumineux dans les carrefours
- Marquages routiers (voies de circulation et places de stationnement) et signalisation verticale (panneaux) après les réfections routières Fr. 190’000.–

Travaux liés aux remplacements et extensions ordinaires des réseaux de conduites souterraines

(coordination entre services – page 1 de l’annexe pour 2009)

- Ch. de Champrilly : reconstruction de la chaussée après remplacement des canalisations
- Av. Beauregard et ch. de Villard : idem ci-dessus Fr. 1’461’000.–

Rénovation d’ouvrages

- Grand Pont : trottoirs
- Rue Pierre-Viret : mur de soutènement
- Av. Jules-Gonin : balustrades/barrières Fr. 250’000.–

Rénovation d'édicules publics

- W.-C. publics de Sauvabelin: rénovation complète, y compris canalisations (travaux de génie civil effectués par le personnel de l'unité « Travaux »)
- W.-C. publics lausannois en général: remplacement des cuvettes et lavabos en inox, miroirs, portes, fenêtres (vandalisme), etc. Fr. 80'000.–

Fournitures pour l'unité « Travaux » – chantiers (constructions ou reconstructions) effectués par le personnel de l'unité

- Ch. de Pierrefleur: construction d'un passage piéton
- Av. Vulliemin: pose de tubes pour la signalisation routière
- Rte de Romanel: élargissement du trottoir et création d'une bande cyclable Fr. 80'000.–

Système d'exploitation des transports (SET III) – modernisation des installations de régulation du trafic

- Centrale de trafic: remplacement de la sous-centrale pour la transmission des messages entre les convois tl et les installations de régulation des carrefours pour déclencher la phase verte à l'arrivée du convoi sur le carrefour
- Télécirculation: remplacement de l'installation vidéo et de 10 caméras
- Fibre optique: modernisation du réseau (caméras) en coordination avec le SOI (informatique), le SEL (électricité, multimédia) et les tl pour l'occupation de la fibre (péréquation financière en relation avec le nombre de fibres par entité) Fr. 2'000'000.–

Total Fr. 4'650'000.–

Service d'assainissement

Actuellement, des inspections sont faites dans nos rivières, notamment le Flon et la Vuachère, pour vérifier l'état des collecteurs d'eau. Lorsque ces derniers sont fortement détériorés, ce qui peut avoir des conséquences dramatiques pour la pollution de la rivière, les collecteurs sont changés. A relever que l'ensemble du réseau des collecteurs doit être assaini dans le cadre du PGE (Plan général d'évacuation des eaux). En cours d'élaboration, ce PGE devrait donner un état des lieux et poser les stratégies futures; il permettra également d'établir un calendrier pour les travaux à venir.

Renouvellement et mise en séparatif du réseau Fr. 1'950'000.–

Réfection du réseau Fr. 550'000.–

Total Fr. 2'500'000.–

eauservice

Réseau de distribution Fr. 7'280'000.–

Echange de compteurs Fr. 1'000'000.–

Total Fr. 8'280'000.–

SERVICES INDUSTRIELS

L'année dernière, le préavis 2007/55 demandait un crédit-cadre de Fr. 22'700'000.–. Cette année, la Municipalité sollicite un montant de Fr. 24'120'000.–, soit une hausse de Fr. 1'420'000.– ou 6,26%, destiné au remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant, à la modification et au prolongement de tracés, à la pose de nouvelles conduites et de câbles neufs, à la construction de postes de transformation, au remplacement et à la pose de nouveaux compteurs, au développement et au renouvellement des installations d'éclairage public.

Certains chantiers chevauchent souvent plusieurs années et cette situation s'explique de la manière suivante:

- le financement et l'adjudication de travaux qui doivent encore intervenir avant la fin de l'année
- la durée des travaux qui ont ou vont commencer en fin d'année et se termineront l'année suivante
- le retard pris par certains chantiers en raison des conditions météorologiques, de travail et/ou de leur taille
- l'implication de nombreux intervenants (Etat, Communes, partenaires, entreprises privées, etc.)
- le retard sur des chantiers de tiers où les SIL doivent intervenir.

1. Situation des crédits-cadres

Le ratio entre les crédits demandés pour 2008 et les montants effectivement payés et engagés au 31 août 2008 est le suivant:

Service du gaz

- octroyé Fr. 10'500'000.–
- payé/engagé Fr. 4'461'202.44 ou 42,49%

Chauffage à distance

- octroyé Fr. 7'000'000.–
- payé/engagé Fr. 3'610'755.10 ou 51,58%

Service de l'électricité

- octroyé Fr. 3'200'000.–
- payé/engagé Fr. 1'455'886.82 ou 45,50%

Service du multimédia

- octroyé Fr. 2'000'000.–
- payé/engagé 1'678'469.53 ou 83,92%

2. Réfections et extensions ordinaires en 2009

L'ouverture des chantiers de rénovation et d'extension dépend des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur. Plusieurs facteurs peuvent influencer les décisions à prendre en 2009, à relever parmi les principaux :

- les différents programmes des partenaires et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter
- l'avancement des études et des mises à l'enquête
- la disponibilité du personnel
- les modifications de tracés
- les demandes non prévues de raccordements de lotissements ou de bâtiments
- les besoins d'extension et de renforcement des réseaux
- la réfection des chaussées.

Service du gaz – réseau de distribution

- remplacement de conduites Fr. 3'803'000.–
- pose de nouvelles conduites Fr. 1'791'000.–
- remplacement et pose de nouveaux compteurs Fr. 420'000.–

Service du gaz – réseau de transport

- remplacement de conduites Fr. 2'986'000.–

Chauffage à distance

- pose de nouvelles conduites Fr. 6'663'000.–
- remplacement et pose de nouveaux compteurs Fr. 527'000.–

Total **Fr. 16'190'000.–**

Diminution de 14,29% pour le Gaz par rapport à 2008

Augmentation de 2,71% pour le Cad par rapport à 2008

Service de l'électricité

- nouveaux postes de transformation Fr. 2'050'000.–
- extensions MT + BT et nouveaux branchements clients Fr. 1'148'000.–
- remplacement et pose de nouveaux compteurs Fr. 532'000.–
- extension, remplacement, mise en conformité de l'éclairage public Fr. 1'600'000.–

Total **Fr. 5'330'000.–**

Augmentation de 66,56% par rapport à 2008

Service du multimédia

- développement et raccordement Fr. 1'800'000.–
- développement de la fibre optique Fr. 800'000.–

Total **Fr. 2'600'000.–**

Augmentation de 30% par rapport à 2008

Les recettes d'investissement, découlant de la participation de tiers et attendues en 2009, sont estimées à Fr. 650'000.–.

3. Plan des investissements

La différence entre les montants annoncés au Plan des investissements et ceux sollicités dans le présent préavis, à savoir Fr. 3'950'000.–, provient du fait que dès 2009, le Service du gaz et du chauffage à distance comptabilisera ses frais de personnel interne et les intérêts intercalaires sur son crédit d'ouvrage, notamment pour permettre un calcul précis des timbres de distribution.

Conclusions de la Commission des finances

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 39'550'000.– réparti comme il suit :
 - a) Fr. 4'650'000.– pour couvrir, en 2009, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au marquage routier, aux installations de régulation du trafic et à la réfection d'ouvrages ;
 - b) Fr. 2'500'000.– pour couvrir, en 2009, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics ;
 - c) Fr. 8'280'000.– pour couvrir, en 2009 les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau ;
 - d) Fr. 24'120'000.– pour couvrir, en 2009, les frais relatifs aux rénovations et extensions des différents réseaux des Services industriels, sommes à porter au débit des comptes suivants :
 - réseau du Service du gaz et du chauffage à distance Fr. 16'190'000.–
 - réseau du Service de l'électricité Fr. 5'330'000.–
 - réseau du Service du multimédia Fr. 2'600'000.–
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux et sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Vote :

La Commission des finances se prononce sur les conclusions du préavis 2008/50 en bloc et les accepte par 13 oui et 1 abstention.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur le rapporteur ?

M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE): – J'ai trois questions concernant ce préavis.

La première concerne Routes et mobilité. Pour quelles raisons n'intègre-t-on pas dans le préavis ad hoc les montants nécessaires au financement du marquage routier, de la signalisation et des boucles inductives ?

Mon autre question porte sur le remplacement des compteurs, et touche différents services. Fr. 2,5 millions sont prévus pour le remplacement de tous les compteurs, gaz, électricité, eau, chauffage à distance. Cette somme me paraît assez importante en regard du prix d'achat d'un compteur. Pour eauservice, je constate qu'ils sont systématiquement remplacés tous les treize ans. Ne pourrait-on pas porter cette durée à quinze ans, voire vingt, ou même ne les remplacer que quand ils sont défectueux ? A cette question s'ajoute une autre : l'usager doit-il participer aux frais de remplacement de ces compteurs ?

Ma dernière question concerne les Services industriels. Il est fait état de prestations fournies par le personnel de la Commune pour un montant environ de Fr. 1'160'000.–. Je souhaite connaître le prix horaire facturé pour ces prestations.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – Je traiterai la troisième question. Il est très difficile d'y répondre, parce que le tarif horaire dépend des compétences des collaborateurs engagés. Il s'agit donc bien, si je ne me trompe pas, de ce que nous avons déjà un peu discuté hier, suite à une question de M. Gaudard. C'est ce qui apparaît dans votre budget à la ligne 438, c'est-à-dire Facturation du personnel de la Ville aux crédits d'investissements. Cette facturation est là pour améliorer la lisibilité analytique des dépenses des services commerciaux et pour répondre aux exigences de la nouvelle législation fédérale sur l'électricité et sur la vérité des coûts en matière de réseau et de maintenance de celui-ci. Evidemment, les compétences du personnel nécessaire sont très diverses et la facturation est effectuée pour chaque décompte d'heures en fonction du personnel engagé. Il n'y a donc pas de prix moyen.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Je réponds à la remarque de M. Gaudard sur les boucles inductives et autres travaux mentionnés en page 3 [p. 762] du préavis. C'est vrai, on pourrait intégrer cette somme au budget traditionnel. Depuis quatre ou cinq ans, uniquement pour des raisons de transparence, nous avons pris l'habitude d'intégrer tout ce qui touche à ce type de travaux dans le crédit-cadre. Mais que cette somme figure

ici ou dans le budget global, c'est la même chose. La durée de l'amortissement est totalement contrôlée.

Il y a quelques années, la durée de vie des compteurs était de huit à dix ans. Aujourd'hui, grâce à l'évolution des matériaux, elle a été prolongée à treize ans. Cependant, avec l'âge, les appareils présentent des pertes de comptage de l'eau, qui peuvent être assez importantes sur un réseau. Nous nous basons donc sur une moyenne de treize ans. Cette politique coordonnée permet une meilleure gestion des pertes. A celles-ci s'ajoutent les fuites non contrôlées : si 50 % d'entre elles sont maîtrisées par l'entretien, les autres 50 % sont aléatoires.

Ces frais se retrouvent sur la facture finale et sont répartis uniformément sur notre clientèle, plus particulièrement sur la clientèle lausannoise, et celle des seize autres Communes directement entretenues par eauservice. Pour plusieurs autres Communes, il s'agit d'alimentation en gros. Afin d'améliorer la transparence des coûts, nous avons séparé toutes les charges de fonctionnement. Aujourd'hui, l'usager paie des frais beaucoup plus réels qu'auparavant, puisque nous prenons aussi en compte le lieu d'habitation. Je parle là de la problématique liée au pompage et au turbinage des eaux dans le réseau.

Le président: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous rappeler les conclusions de la commission ?

M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur: – Très volontiers, Monsieur le Président. La commission, a accepté les conclusions du préavis 2008/50 par 13 oui et 1 abstention.

Le président: – Je vous remercie. Je vous propose de voter à main levée. Celles et ceux qui suivent la commission et donc acceptent les conclusions du préavis le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Abstentions ? C'est à l'unanimité que vous acceptez les conclusions de ce préavis. Merci, Monsieur le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2008/50 de la Municipalité, du 29 octobre 2008 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 39'550'000.– réparti comme il suit :

- a) Fr. 4'650'000.– pour couvrir, en 2009, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au marquage routier, aux installations de régulation du trafic et à la réfection d'ouvrages ;

- b) Fr. 2'500'000.– pour couvrir, en 2009, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics;
 - c) Fr. 8'280'000.– pour couvrir, en 2009, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau;
 - d) Fr. 24'120'000.– pour couvrir, en 2009, les frais relatifs aux rénovations et extensions des différents réseaux des Services industriels, sommes à porter au débit des comptes suivants:
 - réseau du Service du gaz et du chauffage à distance Fr. 16'190'000.–
 - réseau du Service de l'électricité Fr. 5'330'000.–
 - réseau du Service du multimédia Fr. 2'600'000.–
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux et sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Le président: – Nous avons encore un préavis d'ordre financier, au point R99: préavis 2008/51, «Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit-cadre annuel 2009». J'appelle à la tribune M. le rapporteur David Payot.

Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades

Crédit-cadre annuel 2009

Préavis N° 2008/51

Lausanne, le 29 octobre 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 850'000.– nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et promenades publics pour l'exercice 2009.

2. Préambule

Le crédit-cadre demeure un outil indispensable pour assurer le financement d'adaptation et de renouvellement d'équipements mis à la disposition du public dans plus de 350 ha d'espaces verts.

La réactivité qu'il permet induit cependant que les interventions prévues en 2009 pourraient se voir réparties, étalées ou remplacées par d'autres, en fonction des priorités.

3. Situation du crédit-cadre 2007 au 24 septembre 2008

I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	Fr.	110'000.00	(prises d'eau, plantations d'arbres d'avenues)	
Engagé	Fr.	84'000.00		
Payé	Fr.	43'629.50		
Montant final estimé				Fr. 84'000.00

II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Prévu	Fr.	560'000.00	(ruines romaines, Sauvabelin Signal, campagne de taconnage, réfection étanchéité toiture magasin Bois-de-Vaux II, lac de Sauvabelin, mur Vulliemin, W.-C. du Bois-de-Vaux II, Denantou, rénovation collecteurs et conduites section 18 Bois-de-Vaux I, conduite d'eau Bois-de-Vaux, section 32)	
Engagé	Fr.	586'000.00		
Payé	Fr.	548'261.10		
Montant final estimé				Fr. 586'000.00

III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit-cadre a permis de parer aux urgences.

Prévu	Fr.	130'000.00	(interventions liées à la sécurité: Tour-Grise, Languedoc, Montoie)	
Engagé	Fr.	130'000.00		
Payé	Fr.	124'530.45		
Montant final estimé				Fr. 130'000.00
Montant général estimé (montant du crédit-cadre Fr. 800'000.00)				<u>Fr. 800'000.00</u>

4. Situation du crédit-cadre 2008 au 24 septembre 2008

I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	Fr.	260'000.00	(prises d'eau, plantations d'arbres d'avenues, végétalisation bâtiment place de l'Europe)	
Engagé	Fr.	196'000.00		
Payé	Fr.	00.00		
Montant final estimé				Fr. 196'000.00

II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Prévu	Fr.	650'000.00	(mise en conformité des lieux présentant des risques de chutes, liaison piétonne Levant-Verdeil, campagne de taconnage, Ancien-Stand, placette du Vallon, réfection W.-C. publics Bois-de-Vaux I, ruines romaines, cheminement Boissonnet-Grand-Vennes)	
Engagé	Fr.	449'000.00		
Payé	Fr.	59'856.65		
Montant final estimé				Fr. 549'000.00

III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit-cadre a permis de parer aux urgences. Pose gazon synthétique parc public de Provence, remplacement du plateau multijeux Boisy.

Prévu	Fr.	90'000.00		
Engagé	Fr.	255'000.00		
Payé	Fr.	194'317.40		
Montant final estimé				Fr. 255'000.00

Montant général estimé (montant du crédit-cadre Fr. 1'000'000.00)

Fr. 1'000'000.00

5. Interventions prévues en 2009

5.1 Travaux prévus

Ainsi que rappelé à chaque préavis, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, des urgences ou des opérations privées entreprises par des tiers.

I. Travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public Fr. 50'000.00

- Les lieux d'intervention seront choisis selon le suivi des affaires et des travaux financés par d'autres services, ainsi que la poursuite de la mise en conformité des prises d'arrosage et de fontaines.

II. Travaux de réfection de parcs et de promenades Fr. 433'000.00

- Hermitage réaménagement de l'entrée s/Vulliemmin Fr. 110'000.00
- Campagne de taconnage (suite) Fr. 100'000.00
- Mur soutènement av. E.-Rambert Fr. 20'000.00
- Enduits de protection sur la partie supérieure du Pavillon thaïlandais Fr. 18'000.00
- Réfection de la «Fontaine de Cuivre» à Vidy Fr. 50'000.00
- Pose de poubelles à grande capacité à Vidy Fr. 40'000.00
- Réfection d'allées à l'établissement de la Bourdonnette Fr. 95'000.00

III. Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements Fr. 367'000.00

Selon le préavis N° 2000/178, intitulé «Intentions de la Municipalité en matière de planification des places de jeux»¹, et plus particulièrement sous point 3.3 dudit :

«La mise à contribution des crédits-cadres se limitera aux interventions de moyenne importance ainsi qu'aux interventions directement liées à la sécurité»

- Mise en place d'un multijeu (récupéré à Boisy) au pré des Druides Fr. 250'000.00
- Réfection toboggan Vallée-de-la-Jeunesse Fr. 40'000.00
- Place de jeux des Faverges : remplacement d'un jeu Fr. 50'000.00
- Sécurité sur place de jeux Fr. 27'000.00

Total **Fr. 850'000.00**

¹ BCC 2001, pp. 178 à 191.

5.2 Plan des investissements

Le montant de ce crédit figure au plan des investissements pour un montant de Fr. 850'000.–.

6. Conséquences sur le budget

Les charges d'intérêts et d'amortissements seront calculées au gré des dépenses réelles. A titre indicatif, ces charges financières, estimées selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 4% et une durée d'amortissement de 5 ans, s'élèvent à Fr. 191'000.–.

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement, à l'exception des travaux d'adaptation et d'amélioration des places de jeux et de leurs équipements, mais dont les charges de fonctionnement ont été annoncées dans le préavis ad hoc (N° 45/2002²).

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2008/51 de la Municipalité, du 29 octobre 2008;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 850'000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2009;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

² BCC 2003/1, pp. 450 à 463.

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Rapport photocopié de M. David Payot (AGT), rapporteur : – Le montant global sollicité par ce préavis est de Fr. 850'000.–, en diminution par rapport au Fr. 1'000'000.– proposé l'année précédente. Ce changement est dû au financement par le crédit-cadre 2008 des travaux de végétalisation des constructions place de l'Europe (Fr. 150'000.), et le présent crédit-cadre rejoint le niveau des crédits antérieurs.

Les montants du crédit-cadre 2007 ont été intégralement engagés, bien que des paiements restent en suspens. Cette situation correspond aux options du Service de parcs et promenades, qui préfère exécuter en l'espace de trois ans environ les travaux liés aux crédits-cadres. Formellement, un crédit-cadre peut s'étaler sur cinq ans au maximum. Les Fr. 26'000.– économisés pour les travaux relatifs à des modifications d'aménagements (prises d'eau, arbres d'avenues) compensent un surcroît de dépenses pour le même montant en ce qui concerne les travaux de réfection de parcs et de promenades.

Le crédit-cadre 2008 n'est pas encore épuisé ; les engagements se montent à Fr. 900'000.– en date du 24.09.2008. La mise en conformité de lieux présentant des risques de chutes fait encore l'objet de discussions, afin d'établir si les travaux ne sont pas à la charge du propriétaire des bâtiments concernés plutôt que du SPP.

Interventions prévues en 2009 et conséquences sur le budget

Les interventions prévues en 2008 concernent :

I. Divers travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public pour un montant de Fr. 50'000.–. Le montant modeste se base sur les possibilités limitées d'intervention durant les affaires et travaux d'autres services.

II. Des travaux de réfection de parcs et de promenades pour Fr. 433'000.–. Ces derniers justifient les précisions suivantes :

- Hermitage, réaménagement de l'entrée sur Vulliemin : il s'agit de rendre l'entrée de l'Hermitage plus accueillante pour le 25^e anniversaire de sa Fondation en 2009. Actuellement, un mur de soutènement s'interrompt pour laisser place à des containers.
- Mur de soutènement av. E.-Rambert : des pierres se sont descellées ; la réfection du mur rapidement doit permettre d'éviter d'importants surcoûts dans le futur.

- Enduits de protection sur la partie supérieure du Pavillon thaïlandais. La partie inférieure a été enduite pour protéger des tags ou autres dommages ; il y a un risque que le bois vieillisse inégalement entre le haut et le bas. De plus, la proximité de la forêt accroît les risques que se développent des mousses et du lichen, justifiant cette intervention.
- Réfection de la « Fontaine de Cuivre » à Vidy. La structure métallique de cette fontaine est nettement corrodée. Une intervention rapide doit permettre d'éviter une réfection plus lourde, revenant à déplacer toutes les structures dans un atelier pour les assainir.
- Pose de poubelles à grande capacité à Vidy. Les poubelles y sont fortement sollicitées, si bien qu'une grande capacité est nécessaire. Des moloks n'entrent pas en ligne de compte vu la proximité de la nappe phréatique. Il s'agit d'un nouveau modèle, testé en collaboration avec le Service des travaux.
- Réfection d'allées à l'établissement de la Bourdonnette : remplacement de dalles disjointes sur l'un des chemins par un enrobé.
- Des travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements. Un multijeu, remplacé à Boisy en faveur d'une installation moins bruyante, va être installé au pré des Druides, où les problèmes de voisinage ne sont pas à craindre. L'installation nécessitera d'importants travaux de préparation du sol, raison pour laquelle Fr. 250'000.– sont prévus.

Les charges d'intérêt et d'amortissement dépendent des dépenses réelles. Amorties sur cinq ans et avec un taux d'intérêt de 4%, les charges financières s'élèvent à Fr. 191'000.–. Ces dépenses n'entraînent pas de charges de fonctionnement supplémentaires, hormis les améliorations des places de jeux, détaillées et approuvées dans le cadre du préavis 2002/45.

Conclusions

La Commission des finances a examiné le préavis 2008/51 dans sa séance du 24 novembre 2008 ; elle a adopté ses conclusions à l'unanimité et vous recommande d'en faire de même.

Le président : – Monsieur le rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. David Payot (AGT) : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – Merci. La discussion est ouverte sur ce rapport. Elle n'est pas demandée. Elle est close. Pouvez-vous nous rappeler les conclusions de la commission, s'il vous plaît ?

M. David Payot (AGT), rapporteur : – La Commission des finances a adopté les conclusions du rapport à l'unanimité et vous recommande de faire de même.

Le président : – Merci, Monsieur Payot. Nous passons au vote : celles et ceux qui approuvent le préavis et le rapport le concernant le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? C’est aussi à l’unanimité que nous acceptons ce rapport.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2008/51 de la Municipalité, du 29 octobre 2008 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine administratif de Fr. 850’000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et des promenades en 2009 ;
2. d’autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d’intérêts et d’amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l’environnement, Service des parcs et promenades ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Le président : – Nous prenons maintenant les urgences demandées par la Municipalité. J’appelle à la tribune M. Jean-Charles Bettens pour le rapport-préavis 2008/34, «Création d’un fonds <Solidarité internationale eau> – Règlement d’utilisation du fonds. Réponse au postulat de M^{me} Andrea Egli <Pour défendre le droit à l’or bleu, les petites rivières font les grands fleuves>. Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini <Une meilleure utilisation et valorisation de l’eau dans les pays émergents par l’aide technique directe>».

Création d'un fonds «Solidarité internationale eau»

Règlement d'utilisation du fonds

Réponse au postulat de M^{me} Andrea Eggli « Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves »

Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini « Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe »

Rapport-préavis N° 2008/34

Lausanne, le 10 septembre 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Ce rapport-préavis répond aux postulats déposés le 30 mai 2006¹ par M^{me} Andrea Eggli « *Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves* » et M. Giampiero Trezzini « *Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe* » et renvoyés à la Municipalité pour étude et rapport le 5 février 2008².

La Municipalité propose au Conseil communal la création d'un fonds pour la solidarité internationale dans le domaine de l'eau. L'équivalent d'un centime par m³ d'eau vendu aux Lausannois alimenterait le fonds du projet, ce qui représenterait un montant annuel d'environ Fr. 140'000.–. Cet apport de la Municipalité à ce fonds ne grèvera pas la facture d'eau du consommateur. Ce nouveau fonds s'inscrit directement dans la politique de solidarité de la Ville de Lausanne. A l'heure actuelle, la Ville de Lausanne consacre en effet chaque année un montant d'environ Fr. 2.40 par habitant à la solidarité internationale. Le fonds permettrait donc de compléter avantageusement les actions déjà entreprises par Lausanne en ciblant un domaine toujours plus d'actualité, celui de l'eau. A cet effet, elle sollicite deux crédits spéciaux, l'un de Fr. 140'000.– destiné à alimenter le fonds précité, l'autre de Fr. 85'000.– pour couvrir les frais relatifs à la création d'un poste à 50% pour le chef de projet «Solidarité internationale eau». D'autres Communes désireuses de s'investir également dans une démarche de solidarité pour l'eau, ont montré un intérêt de s'associer aux actions de Lausanne. Ainsi, les Communes associées alimenteront les deux crédits cités ci-dessus.

¹ BCC 2005-2006, T. I (N° 18) p. 934.

² BCC à paraître.

2. Table des matières

1. Objet du préavis	784
2. Table des matières	785
3. Préambule	785
4. Etat des lieux en matière d'eau potable dans le monde	785
5. Historique lausannois en matière d'eau potable et d'hygiène	786
6. Contexte suisse.	787
7. Orientations et modalités de mise en œuvre	787
7.1 Projets dans un pays en développement	
7.2 Organisations non gouvernementales – eauservice	
7.3 Solidarité internationale de la Ville de Lausanne; coopération Service des études générales et des relations extérieures (SEGRE) – eauservice	
8. Plate-forme Solidarit'eau Suisse.	789
9. Bénéfices pour les divers acteurs	790
9.1 Bénéfices pour la Commune partenaire	
9.2 Bénéfices pour la Commune de Lausanne	
10. Développement durable	790
11. Incidence sur le personnel	791
12. Conséquences sur le budget	791
13. Réponse aux postulats de M ^{me} Andrea Eggli et de M. Giampiero Trezzini	791
14. Conclusions	792

3. Préambule

La Ville de Lausanne par eauservice a été sollicitée à plusieurs reprises pour effectuer des travaux dans des pays émergents ou en développement. On peut donner l'exemple du diagnostic de réseau effectué en 2000 à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) ainsi que les formations qui ont permis aux Burkinabés d'améliorer le management et le suivi de leur service, ou l'analyse du réseau effectuée à Prijedor (Bosnie-Herzégovine) en 2003.

La réponse aux postulats de M^{me} Eggli et de M. Trezzini permet à la Municipalité de faire le point sur les projets réalisés et de mettre en place de nouveaux projets, non plus de manière ponctuelle, mais sur le long terme et de manière régulière.

4. Etat des lieux en matière d'eau potable dans le monde

L'accès à l'eau est essentiel à la vie, il est donc un droit humain fondamental. Pourtant, dans le monde, plus d'1,1 milliard de personnes se voient privées du droit à de l'eau salubre, et près d'1,8 million d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année des suites de maladies liées à l'eau (diarrhées ou autres pathologies causées par la consommation d'eau insalubre) – soit presque 5000 chaque jour. La diarrhée due à de l'eau souillée est l'une des plus importantes causes de mortalité à travers le monde, tuant cinq fois plus d'enfants que le SIDA. Il suffit d'un accès à une eau salubre et à un dispositif d'assainissement pour réduire le risque de mortalité infantile de 50% (selon l'Organisation mondiale de la santé [OMS]).

L'un des huit Objectifs du Millénaire pour le développement – ensemble d'objectifs assortis de délais et fixés par la communauté internationale dans le but de réduire la pauvreté extrême, de renforcer l'égalité entre les genres et d'élargir le champ des opportunités en matière de santé et d'éducation – est de réduire de moitié la fraction de population sans accès à l'eau potable d'ici à 2015. Pour y parvenir, il faudrait construire un réseau d'eau de la taille de celui de Lausanne tous les jours (205'000 habitants à raccorder/jour). L'accès à l'eau potable est plus qu'un des huit Objectifs du Millénaire : il est au centre des Objectifs car il constitue un prérequis pour beaucoup d'autres objectifs tels que la santé, la nourriture (irrigation) ou l'éducation. En effet, dans beaucoup de pays, la corvée de l'eau est effectuée par les femmes et les enfants qui doivent

parcourir plusieurs kilomètres pour rapporter de l'eau à leur famille. Les enfants ne peuvent donc pas aller à l'école, ce qui les voue à un avenir caractérisé par l'analphabétisme et des choix limités. Quant aux femmes, le temps généré par le transport de l'eau réduit leurs possibilités d'accomplir un travail productif.

La crise de l'eau et de l'assainissement affecte les pauvres uniquement. Près de deux personnes sur trois sans accès à de l'eau salubre survivent avec moins de deux dollars américains par jour et une sur trois vit avec moins d'un dollar par jour. Dans de nombreux pays, la distribution de l'accès à une eau potable et à des moyens d'assainissement adéquats reflète bien la distribution des richesses. En moyenne, l'accès des ménages à l'eau courante avoisine les 85 % pour les 20 % les plus riches contre 25 % pour les 20 % les plus pauvres³. L'inégalité ne concerne pas seulement l'accès à l'eau ; en effet, les plus pauvres payent l'eau beaucoup plus cher que les riches. Dans les bidonvilles de Kibera (Nairobi, Kenya), l'eau est huit fois plus chère que celle du réseau de Nairobi.

L'eau et l'assainissement sont des clés fondamentales de la santé publique. En 1850, les efforts fournis par la Suisse dans ces domaines ont complètement transformé le développement de notre pays qui est, au début du XX^e siècle, en mesure de faire la promotion de l'eau, de la santé et de l'hygiène (Yverdon-les-Bains par exemple).

Les efforts consentis par la communauté internationale et les pays pour accroître la couverture en eau ont permis de faire des progrès, mais ils doivent encore être considérablement renforcés. En effet, il faudrait un tiers de plus d'investissements dans le domaine de l'eau pour atteindre les Objectifs du Millénaire⁴. Comme exprimé dans la *Déclaration des maires et élus locaux sur l'eau*, proposée par la Commission sur l'eau et l'assainissement de CGLU⁵ à l'occasion du 4^e Forum de l'eau à Mexico en 2006, les élus locaux doivent aujourd'hui « *promouvoir la coopération entre gouvernements locaux [...] et apporter des compétences techniques et des financements pour permettre l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour chacun, ainsi que mobiliser là où cela est possible, des fonds y compris sur la facture d'eau, pour des actions de coopération solidaires décentralisées, équitables, transparentes, inscrites dans la durée, afin de réduire la pauvreté urbaine et l'exclusion des zones rurales* ».

5. Historique lausannois en matière d'eau potable et d'hygiène

La cité de Lausanne s'est bâtie autour des rivières qui traversent la ville. Au Moyen Age, la ville est délimitée par le Flon et la Louve. Au XVIII^e siècle, la vallée du Flon comptait plus de 12 moulins, tanneries et scieries. Par la suite, les rivières furent utilisées pour des industries agroalimentaires demandant beaucoup d'eau.

L'accroissement de l'activité industrielle sur les versants de ces rivières et la densification de l'urbanisation ont eu plusieurs effets négatifs :

- Les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau traversant la cité ont provoqué plusieurs épidémies, dont notamment des épidémies de choléra et de typhus. La partie basse de la Louve était également une zone insalubre touchée par le paludisme, d'où le nom qui a été donné à la place de la Palud. Le cours d'eau du Flon a été, au début du XIX^e siècle, l'objet de crues meurtrières. Cette évolution a obligé les autorités à prendre des mesures d'assainissement et d'hygiène.
- Les sources du bassin versant devenaient insalubres et insuffisantes. Il fallait donc en capter de nouvelles et ce, de plus en plus loin. A plusieurs reprises, le captage et le traitement de l'eau du lac Léman a été évoqué mais sans suite. Toutefois, en 1930, la décision était prise de construire une usine de filtration et de pompage à Lutry mise en service en 1932. En 1964, la ville dispose d'une des premières stations d'épuration (Vidy). Cette station ainsi que la construction de 450 km de collecteurs ont permis à la Ville de Lausanne d'améliorer la qualité des eaux du Léman et de disposer d'une grande réserve d'eau potable.

Il est à noter que la Ville de Lausanne investit actuellement Fr. 40 millions par an pour assurer la distribution de l'eau potable et l'assainissement pour les 250'000 consommateurs du Grand Lausanne.

Ainsi, ce n'est que depuis les années 1930 pour l'eau potable et depuis 1964 pour l'assainissement que Lausanne offre des conditions d'alimentation en eau et d'assainissement adéquates. C'est cette expérience finalement pas si ancienne qui peut être partagée pour accompagner des distributeurs d'eau de communes des pays en développement.

³ Source : Measure DHS 2006.

⁴ Source : Joint Monitoring Program (JMP).

⁵ Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

6. Contexte suisse

D'après les critères des Nations Unies, les engagements de l'aide publique au développement (APD) des pays riches devraient représenter au moins 0,7% de leur revenu national brut (RNB). La Suisse a engagé 0,39% de son RNB sous forme d'APD en 2006⁶. Elle souhaite atteindre, d'ici à 2010, 0,4% du RNB, soit environ Fr. 2,1 milliards. La Direction du développement et de la coopération (DDC) contribue à 65% de ce montant⁷.

Les financements de la DDC dans le secteur de l'eau s'élèvent à Fr. 100 millions, sur un budget total de Fr. 1348 millions (soit environ 7,5% du budget global). L'engagement de la DDC dans le secteur de l'eau a une longue existence. Elle a élaboré sa première politique concernant l'eau et l'assainissement en 1994. Actuellement, la problématique de l'eau est un des dix thèmes majeurs de la DDC. Ce thème est conduit sur la base de la stratégie *EAU 2015*⁸ qui donne la priorité à deux axes principaux d'interventions (i) eau potable & assainissement et (ii) eau pour la petite agriculture, ceci dans un concept de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). La DDC a un large portefeuille de projets qui sont articulés sur trois niveaux d'interventions complémentaires: (a) projets de terrain, (b) renforcement des capacités institutionnelles, (c) dialogue politique et stratégique au niveau national et global. La DDC intervient en Asie du Sud-Est, Asie du Sud, Afrique australe et de l'Ouest, Amérique latine, région méditerranéenne, pays de l'ex-Union Soviétique et pays des Balkans. Au sein du secteur de l'aide humanitaire et de catastrophe de la DDC, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est considéré comme fondamental.

L'eau occupe une place fondamentale dans les Objectifs du Millénaire. Des progrès importants ont été faits dans ce secteur, mais les engagements actuels restent néanmoins insuffisants. Pour se donner les chances d'atteindre les Objectifs du Millénaire, il est indispensable d'engager de nouvelles ressources financières, ainsi que de mobiliser, en plus de l'aide publique au développement, tous les acteurs de la société.

Ainsi, en 2007, la DDC a lancé une initiative en créant la plate-forme Solidarité'eau Suisse, dont la Commune de Lausanne fait partie et qui vise à faciliter des appuis Nord-Sud de Communes/Services des eaux de Suisse à des Commune/Services des eaux dans les pays en développement (cf. chapitre 8).

7. Orientations et modalités de mise en œuvre

Consciente de l'envergure du défi à relever pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, la Commune de Lausanne veille à saisir les opportunités qui se présentent, dans le cadre de démarches pertinentes et compatibles avec les compétences qui incombent aux Communes. En effet, en juillet 2005, la Commune de Lausanne est devenue membre de l'organisation *Cités et gouvernements locaux unis* (CGLU)⁹. Sorte d'«ONU des villes», cette entité se donne pour mission de promouvoir le développement, la démocratie locale et la décentralisation en fournissant aux pouvoirs locaux une plate-forme commune pour confronter stratégies politiques et engagements pragmatiques.

Au sein de cette organisation a été créée une commission pour l'eau et l'assainissement, qui a émis une *Déclaration des maires et élus locaux sur l'eau*, à l'occasion du 4^e Forum mondial de l'eau à Mexico, le 21 mars 2006. Le point N° 3 de cette déclaration dit que « nous (maires et élus locaux) nous engageons à nous efforcer de mobiliser, là où cela est possible, des fonds y compris sur la facture d'eau, pour des actions de coopération solidaires décentralisées, équitables, transparentes, inscrites dans la durée, afin de réduire la pauvreté urbaine et l'exclusion des zones rurales ».

De plus, la Commune de Lausanne a signé, le 25 octobre 2007, une déclaration «L'eau, bien public», dont le dernier paragraphe est composé des éléments suivants :

« La Municipalité participe à des actions de solidarité internationale en faveur de communautés locales du Sud dépourvues d'accès à l'eau potable, en collaboration avec d'autres Communes suisses, sous l'égide du Département fédéral des affaires étrangères, par sa Direction du développement et de la coopération (DDC). »

Au vu de ce qui précède, la Commune de Lausanne est tenue de s'impliquer dans des projets concrets dans le domaine de l'eau.

⁶ Le calcul de l'APD pour tous les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE repose sur les directives de ce comité. L'APD de la Suisse comprend pour l'essentiel les dépenses de la DDC et du SECO au titre de la coopération internationale ainsi que les dépenses d'autres offices fédéraux, des cantons et des communes également actifs dans les secteurs de la coopération au développement.

⁷ L'APD totale est subdivisée en deux catégories APD bilatérale et APD multilatérale, respectivement pour la DDC en 2006 : CHF 1,5 mia & CHF 0,49 mia.

⁸ http://www.deza.admin.ch/ressources/ressource_fr_25139.pdf

⁹ BCC 2004-2005, T. II (N° 19) pp. 865 ss.

7.1 Projets dans un pays en développement

Dans le domaine de la solidarité internationale, il existe deux types de projets : les projets d'urgence et les projets de développement. La Commune de Lausanne a choisi de se positionner dans un contexte de développement en soutenant des Communes de pays en voie de développement par le biais d'un partenariat, lequel fasse sens pour les populations pauvres. En effet, ce partenariat permettra de renforcer les capacités des structures locales de gestion de l'eau et de financer la réalisation d'infrastructures en eau.

Un comité de pilotage, dont la DDC fait partie, s'est créé pour valider les étapes importantes de la mise en place et de l'avancement de la démarche. Des missions sur le terrain permettront aussi de superviser le travail effectué.

Un volet « formation » est également prévu dans le projet. Les spécialistes d'eauservice pourront travailler à la mise en place de nouvelles filières « eau » dans des écoles spécialisées et éventuellement dispenser certains cours ou modules de formation sur de courtes périodes.

7.2 Organisations non gouvernementales – eauservice

En plus du partenariat que Lausanne souhaite créer avec une Commune d'un pays en développement, eauservice peut apporter ses compétences dans le domaine de l'alimentation en eau à des organisations non gouvernementales (ONG) travaillant dans ce domaine. En effet, eauservice, de par ses années d'expérience, le singularisme de ses installations dû à la position géographique de Lausanne et la diversité des métiers et spécialisations de ses collaborateurs, est à même d'apporter à des ONG qui gèrent des projets dans le domaine de l'eau potable, des compétences ou des prestations dans les domaines suivants :

- formations pratiques, visites thématiques des installations pour le personnel des ONG qui est envoyé en mission sur le terrain,
- gestion, encadrement, management (utilisation et maintenance d'un réseau d'eau potable), également pour le personnel de terrain,
- gestion des fuites : transfert de savoir-faire sur les méthodes éprouvées d'eauservice,
- expertise des installations d'eau potable pour le compte des ONG,
- évaluation de projets eau potable pour le compte des ONG.

7.3 Solidarité internationale de la Ville de Lausanne ; coopération Service des études générales et des relations extérieures (SEGRE) – eauservice

Depuis le début des années 1970, époque de la création de la ligne budgétaire « solidarité internationale »¹⁰, la Ville apporte chaque année un soutien financier à des projets dans les pays du Sud et de l'Est, soit directement soit indirectement, via une association ou une ONG. L'aide communale à la solidarité internationale privilégie des projets concrets répondant à des critères de nécessité et de faisabilité, limités dans le temps, s'inscrivant dans le développement durable, permettant de respecter une répartition géographique équitable. A ces critères, pas nécessairement cumulatifs, s'ajoute une volonté de tenir compte d'une perspective axée sur l'entraide économique, favorisant la progression vers l'autonomie économique. Le caractère déterminant de l'aide de la Ville, l'expérience et la crédibilité de l'organisateur demandeur sont également des critères. La sélection des projets selon ces critères est, dans une très large mesure, menée en collaboration avec des organisations spécialisées dans la coopération au développement, en particulier la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO)¹¹.

La solidarité internationale fait partie des missions du Service des études générales et des relations extérieures (SEGRE). En plus de la gestion du budget et la sélection de projets, cette mission porte également sur la responsabilité de la participation de la Ville à un certain nombre d'organisations et de réseaux internationaux actifs dans la coopération au développement. A ce titre, il conviendrait particulièrement de mentionner ici l'Association internationale des maires francophones (AIMF)¹², essentiellement orientée vers la coopération décentralisée. L'AIMF finance des projets dans les villes du Sud et œuvre en faveur d'un transfert de savoir-faire entre villes et la valorisation des compétences spécifiquement municipales dans la coopération.

¹⁰ Budget : Fr. 300'000.– en 2008 ; Fr. 350'000.– dès 2009.

¹¹ La FEDEVACO compte actuellement 35 associations membres ayant leur siège ou une représentation dans le canton de Vaud, actives dans la coopération internationale.

¹² AIMF est un réseau réunissant 172 villes dans 46 pays. Son fonds de coopération s'élève à environ 2 millions d'euros par année.

Le projet « Solidarité internationale eau » d'eauservice ouvre le champ d'activité de la solidarité internationale lausannoise à la coopération décentralisée, étant donné qu'il met un accent fort sur l'aide technique directe de ville à ville.

Dès 2006, une collaboration s'est progressivement instaurée entre eauservice et le SEGRE, notamment autour du projet « Solidarité internationale eau ». Cette action en commun est d'une grande importance car elle permet d'assurer une cohérence au niveau stratégique et à l'échelle des projets. Elle porte en particulier sur des échanges mutuels d'informations, des évaluations, des mises en contact et sur un partage des compétences. A l'avenir, cette collaboration pourrait prendre la forme de projets conjoints.

La communication de la solidarité internationale, qui devrait être renforcée et structurée, fait l'objet d'une réflexion au sein du SEGRE. Dans le cadre d'un futur concept global, on veillera à intégrer toutes les actions lausannoises de solidarité internationale, notamment celles de « Solidarité internationale eau ». Le premier objectif de cette action serait d'informer les élus et la population lausannoise, de manière claire et transparente, sur les actions menées et sur l'utilisation des fonds. Il s'agirait par ailleurs de sensibiliser la population lausannoise aux enjeux de la coopération internationale. L'action de solidarité internationale peut aussi être valorisée vers l'extérieur dans la politique de marketing urbain, en tant que concrétisation de la composante de solidarité du développement durable.

8. Plate-forme Solidarit'eau Suisse

En Suisse, château d'eau de l'Europe, toutes les conditions sont réunies pour avoir de bonnes ressources en eau. De plus, des moyens financiers suffisants couplés avec un savoir-faire technique très professionnel, notamment au niveau communal, permettent à la population d'avoir accès à des services d'eau et d'assainissement de haute qualité. Cette situation est un privilège et devrait être une motivation pour apporter son soutien à ceux qui n'ont pas accès à ces services vitaux.

Dans cette optique, le groupe suisse Aguasan (groupe d'experts et de spécialistes pour l'eau potable et l'assainissement dans les pays en voie de développement), des ONG suisses et la DDC ont lancé ensemble en 2007 l'action Solidarit'eau Suisse. Depuis novembre 2007, eauservice fait partie du comité de pilotage de ce projet et est leader pour les Communes romandes.

Solidarit'eau Suisse est conçue pour encourager et faciliter l'engagement des municipalités et des services des eaux à soutenir des projets d'eau potable et/ou d'assainissement dans les pays en voie de développement. Le but est de payer l'eau avec l'eau, c'est-à-dire d'engager un pourcentage de la facture d'eau pour la réalisation de projets en relation avec l'eau.

Solidarit'eau Suisse dispose d'une plate-forme internet¹³ où l'on trouve des projets de qualité (ceux-ci sont notamment analysés par des spécialistes d'Aguasan) et des partenariats. Pour devenir « solidaire », une Commune ou des Communes associées peuvent financer un projet ou se lancer dans un partenariat avec une Commune d'un pays en développement, ce qui est le cas de la Commune de Lausanne (voir chapitre 7.1).

Dans l'état actuel des contacts, les Communes de Fribourg, Pully et Villaz-Saint-Pierre ont montré un intérêt à s'associer au partenariat engagé par Lausanne. Les Communes associées s'engageront sur une période définie par les deux parties et par la nature des projets. Les Communes seront informées de la mise en œuvre d'un nouveau projet et, à la fin de chaque année, un bilan sera établi avec un budget pour les prévisions de dépenses pour l'année suivante.

La Municipalité propose d'alimenter le fonds du projet « Solidarité internationale eau » par l'équivalent d'un centime par m³ d'eau vendu aux Lausannois, ce qui correspond à l'exigence de Solidarit'eau Suisse pour l'obtention du label « commune solidaire pour l'eau ». Il est à noter que dans des communes d'autres pays, voire d'autres communes ou services d'eau suisses, ils associent non pas un centime, mais un pourcentage des ressources qui sont affectées aux budgets¹⁴. Pour eauservice, 1 % des ressources représente un montant de plus de Fr. 600'000.—. En outre, certaines communautés intègrent en plus du pourcentage sur l'eau, un pourcentage sur l'assainissement, et ont ainsi à disposition un fonds deux fois plus important pour leurs actions de solidarité.

¹³ www.solidariteausuisse.ch

¹⁴ Par exemple, la France possède la loi Oudin (Loi N° 2005-95 du 9 février 2005) relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement. Grâce à cette loi, les agences de l'eau peuvent mener des actions de coopération dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées à leurs budgets.

9. Bénéfices pour les divers acteurs

9.1 Bénéfices pour la Commune partenaire

Les actions solidaires décentralisées font beaucoup de sens car elles permettent souvent d'atteindre des populations que de plus grandes agences de développement ne peuvent pas prendre en considération. Grâce au partenariat, la Commune partenaire renforce ses capacités de gestion et développe le volet eau de sa commune. La collaboration étant de longue haleine, elle permet de faire évoluer certaines manières de faire ou habitudes qui ne peuvent être changées lors de projets ponctuels. Les réalisations techniques effectuées sont alors aussi plus pérennes. La communication et la confiance développées sur le long terme permettent de mieux comprendre les besoins spécifiques de la commune et également que les populations locales s'approprient mieux des nouvelles infrastructures.

9.2 Bénéfices pour la Commune de Lausanne

L'eau en Suisse est très bon marché, son coût journalier par personne correspond aux frais de deux SMS. Elle est tellement bon marché que les gens ne se rendent plus compte qu'il s'agit d'une denrée alimentaire précieuse. Prendre part à un projet de coopération permet à Lausanne de sensibiliser ses consommateurs sur les problématiques liées à l'eau et de les rendre attentifs à la qualité des services dont ils bénéficient.

Jour après jour, eauservice, service public, assure la performance de la distribution de l'eau jusque chez les consommateurs. La Municipalité est persuadée que la Ville de Lausanne peut aussi contribuer, dans la mesure de ses moyens, aux défis de l'eau dans les pays en développement. Un tel projet souligne les compétences des services publics qui sont peu reconnues et même banalisées, que ce soit au niveau local ou international.

L'étendue et la complexité des métiers de l'eau peuvent être mises en avant par le biais de communications sur le projet.

De plus, cette démarche permettra de réunir le personnel autour d'un même projet. Dans les Communes suisses qui ont effectué une démarche de coopération, on a constaté que de telles actions avaient fédéré le personnel autour d'un projet commun et ainsi soudé les collaborateurs du service.

10. Développement durable

Brundtland définit le concept de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs »¹⁵. Il doit donc être environnementalement non dommageable, socialement acceptable et économiquement viable. Pour répondre à ces conditions, il doit être techniquement approprié. Il est à noter que le 7^e Objectif du Millénaire traite du développement durable.

Sur le plan social, l'eau va permettre d'améliorer les conditions sanitaires et de diminuer le pourcentage de maladies. En outre, un plus grand nombre d'enfants pourront bénéficier de l'éducation au lieu de passer leur temps à chercher de l'eau. Dans la commune malgache d'Ankaraobato par exemple, une corrélation entre le taux de réussite scolaire et l'arrivée de l'eau dans la commune a été très nettement observée.

L'apport d'eau potable dans une région est aussi un facteur de développement économique important. En effet, il permet à l'agriculture et à l'industrie de se développer et ainsi de créer de nouveaux emplois. De ce fait, le niveau de vie des personnes s'améliore et les déplacements de population vers les grands centres urbains s'atténuent.

Pour inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales, la gestion durable et la préservation des ressources en eau sont essentielles. Ainsi une gestion pérenne de l'eau devrait être appliquée à tous les niveaux et dans tous les pays. D'où la pertinence d'un projet d'échange entre Lausanne et les pays en développement afin d'aller vers une meilleure gestion de l'eau.

L'initiative «Solidarité internationale eau» de Lausanne est une petite intervention à l'échelle planétaire, mais si elle est durable, elle a toute son importance car elle permettra certainement d'influencer d'autres Communes vers une démarche similaire.

¹³ Source : « Notre avenir à tous », rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, 1987.

11. Incidence sur le personnel

Le service a besoin d'un renforcement pour la réalisation du projet « Solidarité internationale eau » durant les années à venir. La Municipalité demande par crédit spécial sur le budget 2009 un montant global de Fr. 85'000.– (traitement Fr. 68'200.–, cotisations aux assurances sociales Fr. 5800.– et cotisations à la Caisse des pensions Fr. 11'000.–) pour le poste de chef de projet « Solidarité internationale eau » (0,5 EPT). Ce montant sera ensuite, en cas d'accord de votre Conseil, inclus au budget dès l'exercice 2010.

Il est à noter qu'un certain pourcentage issu des contributions des Communes sera affecté au financement d'une partie de ce poste.

12. Conséquences sur le budget

Le fonds du projet « Solidarité internationale eau » est alimenté par les éléments suivants :

- a) contribution volontaire d'autres Communes ;
- b) l'équivalent d'un centime par m³ sur la consommation des Lausannois. Cette contribution est estimée à Fr. 140'000.– par an. Les frais découlant des ressources en personnel nécessaire à la réalisation des projets ne sont pas pris en charge par le fonds.

Un règlement d'utilisation du fonds (règlement d'utilisation du fonds « Solidarité internationale eau ») se trouve à l'annexe 1.

Les charges annuelles supplémentaires sont donc les suivantes :

- a) Fr. 140'000.– par an pour le projet « Solidarité internationale eau » ;
- b) Fr. 85'000.– pour les charges salariales de la personne à engager en tant que « chef de projet Solidarité internationale eau » pour l'exercice 2009 (poste à 50 %).

soit un total de Fr. 225'000.–/an.

13. Réponse aux postulats de M^{me} Andrea Egli et de M. Giampiero Trezzini

A la lumière des éléments évoqués dans le présent rapport-préavis et compte tenu des précisions apportées au sujet du règlement d'utilisation du fonds « Solidarité internationale eau », la Municipalité répond favorablement aux vœux des auteurs des postulats.

14. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2008/34 de la Municipalité, du 10 septembre 2008 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte, en l'approuvant, du concept de « Solidarité internationale eau » présenté par la Municipalité de Lausanne ;
2. d'approuver le règlement du fonds « Solidarité internationale eau » ci-annexé ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2009 de Fr. 140'000.– pour alimenter le fonds de « Solidarité internationale eau » (puis d'inclure ce montant au budget dès l'exercice 2010), montant à porter en augmentation de la rubrique 4700.319 du budget d'eauservice ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2009 de Fr. 85'000.–, pour le traitement de la personne à engager en tant que chef de projet « Solidarité internationale eau » (puis d'inclure ce montant au budget dès l'exercice 2010), montant à porter en augmentation des rubriques suivantes du budget d'eauservice :

– 4700.301	Traitements	68'200.–,
– 4700.303	Cotisations aux assurances sociales	5'800.–,
– 4700.304	Cotisations à la Caisse de pensions	11'000.–;
5. d'adopter le rapport de la Municipalité concernant le postulat de M^{me} Andrea Eggli ;
6. d'adopter le rapport de la Municipalité concernant le postulat de M. Giampiero Trezzini.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

ANNEXE

Préambule

Dans le monde, plus d'1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable. Il est légitime pour Lausanne de s'impliquer pour essayer de combler ce manque. La Municipalité s'est engagée en 2007 à considérer l'eau comme un bien à conserver en mains publiques. Elle a également décidé de participer à des actions concrètes de solidarité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Deux postulats de M^{me} Egli et de M. Trezzini, conseillers communaux, ont initié la démarche.

Règlement d'utilisation du fonds «Solidarité internationale eau»**Art. 1^{er}**

L'objet du présent règlement est de définir le fonds «*Solidarité internationale eau*» et d'en déterminer le cadre d'utilisation suite à l'approbation par le Conseil communal du rapport-préavis N° 2008/34 du 10.09.2008.

Art. 2But

Le fonds «*Solidarité internationale eau*» est destiné à financer des projets d'envergure internationale portant sur des thèmes qui relèvent des missions propres à eauservice (approvisionnement en eau potable). Il servira à financer des actions pour diminuer le nombre de personnes sans accès à l'eau potable (amélioration des prestations des services d'eau locaux ; financement d'infrastructures ; renforcement des capacités locales ; assainissement ; etc.).

Ces projets sont menés en collaboration avec des partenaires suisses (autres Communes, Confédération, ONG, etc.).

Art. 3Financement du fonds

Le fonds est alimenté par les apports suivants :

- a) contribution volontaire d'autres Communes ;
- b) l'équivalent d'1 ct. par m³ sur la consommation des Lausannois. Cette contribution est estimée à Fr. 140'000.– par an, elle pourra être financée par le Fonds du développement durable.

Les frais découlant des ressources en personnel nécessaire à la réalisation des projets ne sont pas pris en charge par le fonds.

Art. 4Financement des projets

a. Sur proposition d'eauservice ou de son propre chef, la Municipalité peut décider de prélèvements de montants inférieurs ou égaux à Fr. 100'000.– à partir du fonds «*Solidarité internationale eau*». Une fois par année, elle informe le Conseil communal de l'ensemble des prélèvements faits sur ce fonds, dans le cadre de la présentation des comptes communaux. Pour les dépenses comprises entre Fr. 50'000.– et Fr. 100'000.–, elle informe immédiatement le Conseil communal.

b. Pour toute dépense conduisant à un prélèvement de plus de Fr. 100'000.– sur le fonds «*Solidarité internationale eau*», la Municipalité saisit le Conseil communal par voie de préavis.

c. Aucun prélèvement fait sur ce fonds ne peut l'être sans l'accord de la Municipalité pour les montants inférieurs ou égaux à Fr. 100'000.– ou du Conseil communal pour ceux supérieurs à Fr. 100'000.–.

Au cas où le fonds «*Solidarité internationale eau*» présenterait un montant supérieur à Fr. 20 millions, l'alimentation financière de celui-ci serait momentanément suspendue.

Art. 5Dissolution du fonds

En cas de dissolution du fonds, le Conseil communal décide, sur proposition de la Municipalité, de l'affectation du solde restant.

Art. 6Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Rapport

Membres de la commission: M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M^{me} Andrea Eggli (AGT), M^{me} Adozinda Da Silva (LE), M^{me} Thérèse de Meuron (LE), M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), M. Roland Rapaz (Soc.), M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), M. Giampiero Trezzini (Les Verts), M^{me} Esther Saugeon (UDC).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur: – La commission ad hoc a siégé le 4 novembre 2008 dans la salle 318 de la Direction des travaux à Lausanne. Elle était composée de M^{mes} Andrea Eggli, Adozinda da Silva, Thérèse de Meuron remplaçante de Nicole Grin, Esther Saugeon remplaçante de Claude-Alain Voiblet, et de MM. Nkiko Nsengimana, Giampiero Trezzini, Roland Rapaz, remplaçant de Jean-Marie Chautems, Francisco Ruiz Vasquez, remplaçant de Maxline Stettler, Eddy Ansermet remplaçant de Gilles Meystre, et Jean-Charles Bettens, président rapporteur.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées par M. Olivier Français, conseiller municipal, directeur Travaux, M. Henri Burnier, chef d'eauservice, M^{me} Vanessa Fakhry, ingénieure cheffe de projet, et M^{me} Isabelle Burgy, que nous remercions pour la prise des notes de séance.

Le président ouvre la séance à 13 h 15 et rappelle que dans sa séance du 5 février 2008, le Conseil communal, sur proposition de sa commission, a pris en considération et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport les postulats susmentionnés de M^{me} A. Eggli et de M. G. Trezzini, postulats qui font l'objet d'une réponse commune.

Après les civilités d'usage, le président passe la parole aux initiants pour une première déclaration. Tous deux se disent satisfaits de la réponse apportée à leurs postulats, qui semble très complète et va même au-delà de ce qui était demandé.

En préambule, le directeur des Travaux rappelle que la Municipalité propose au Conseil communal la création d'un fonds pour la solidarité internationale dans le domaine de l'eau. L'équivalent d'un centime par m³ d'eau vendu aux Lausannois alimenterait le fonds du projet, ce qui représenterait un montant annuel d'environ Fr. 140'000.–. Cet apport de la Municipalité à ce fonds ne grèvera pas la facture d'eau du consommateur. Il y a une longue tradition de l'aide aux pays en développement et eauservice a déjà été mandatée pour réaliser des projets, notamment en Afrique. Jusqu'ici, les actions n'ont été que ponctuelles. La Ville de Lausanne a été approchée par la Direction du développement et de la coopération – ci-après la DDC – et a répondu positivement à la demande d'être une antenne pour l'action Solidarité'eau en Suisse romande, plate-forme que la DDC a

lancée en 2007. Le directeur est conscient que la somme de Fr. 140'000.– est modeste et que d'autres Communes contribuent financièrement plus largement à la solidarité. Mais il y a surtout la volonté de la Ville de travailler avec des gens déjà rencontrés. D'où une mission de reconnaissance à Madagascar. On doit être réaliste et travailler en réseau sous forme de partenariat en soutenant des communes et populations pauvres et non pas en jouant les colonisateurs. Le but recherché étant que les personnes concernées puissent se passer de nous à l'avenir une fois les structures mises en place et la formation assurée, de manière à ce que les projets soient durables à long terme. De l'avis d'un commissaire, on ne peut pas sauver tout le monde, mais il faut faire un premier pas.

Une commissaire désire savoir ce qui se passerait si d'autres Communes mettaient de l'argent dans le projet; la Ville de Lausanne est-elle proactive pour le recrutement? En fait, c'est suite à la séance d'information organisée par la DDC en septembre 2007 à Lausanne que les Communes se sont annoncées. Lausanne n'est pas leadership pour la Suisse et la participation de la Ville restera inchangée si d'autres Communes s'associent à son projet et elles en seront informées. eauservice va solliciter des connaissances sur place et l'idée est de mandater des bureaux techniques locaux pour travailler sur le terrain. eauservice fera le suivi et la supervision des prestataires sous forme de missions ponctuelles. Toutes les précautions seront prises par rapport à la corruption et on veillera à ce que les compétences locales ne soient pas écrasées. Pour assurer les prestations requises, un poste à 50% sera créé pour le chef de projet «Solidarité internationale eau» et la collaboratrice désignée sera déchargée de certaines tâches qu'elle accomplit dans le cadre de son travail actuel.

Au point 7, à propos de la déclaration que la Commune de Lausanne a signée le 25 octobre 2007 «L'eau bien public», il est précisé que cette déclaration a une valeur d'intention politique. Lorsque le préavis aura été adopté, le Conseil communal cautionnant cette déclaration, elle prendra une valeur officielle et le texte débutera par «La Commune...» au lieu de «La Municipalité...».

Un commissaire présente une note reçue du président de la Commission des finances qui parle du fonds de Solidarité internationale eau. Il souhaite connaître la relation entre ce dernier et le fonds objet du préavis. Il est répondu que le SEGRE a financé via ce fonds les premières études faites sur le projet et la mission à Madagascar. Le SEGRE finance les projets par le biais de la FEDEVACO dans des domaines variés (économie, éducation, santé, etc). eauservice s'est appuyé sur l'expérience du SEGRE et va continuer de collaborer avec lui. De plus, le SEGRE finance aussi des projets de l'association des maires francophones et eauservice, grâce à ses connaissances du terrain, a joué un rôle pour la sélection des projets financés. Il y a donc une collaboration mutuelle entre les deux services et une stratégie va être définie en ce qui concerne la communication sur les projets d'eauservice et du SEGRE. Le SEGRE a aidé

financièrement eauservice cette année pour qu'il puisse répondre aux demandes. Une fois qu'eauservice aura son budget, chaque service gèrera son fonds en parallèle. La communication sur le projet au public se fera par le biais des visites d'écoles et de la journée mondiale de l'eau.

Au point 11, la participation d'autres Communes aux Fr. 140'000.– de Lausanne aura-t-elle une incidence sur le demi-poste ? Réponse : elle en aura une et un petit pourcentage sera prélevé sur les dons des Communes pour financer ce demi-poste.

Tous les chapitres du préavis ayant été lus et commentés, la commission passe à l'examen du règlement : une commissaire demande pourquoi à l'art. 3, lettre b, il est dit « ... elle pourra être financée par le Fonds du développement durable ». Le directeur explique que la Municipalité a décidé de rajouter cette phrase afin de pouvoir financer le projet les deux premiers mois de 2009. Il faut comprendre que les autres Communes attendent la décision formelle de Lausanne pour verser l'argent. Etant donné que le règlement prévoit que le fonds est effectif à partir du 1^{er} janvier 2009, le financement par le Fonds du développement durable n'a pas lieu d'être. Il est donc proposé un amendement pour éliminer cette partie de phrase.

Proposition d'amendement de la commission : art. 3, lettre b, biffer la dernière partie de la phrase après la virgule, soit « ... elle pourra être financée par le Fonds du développement durable ». Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

Une précision est apportée à l'art. 4, lettre a, à savoir que c'est la Municipalité qui gèrera ce fonds.

Paragraphes *b)* et *c)*, une commissaire estime que les deux veulent dire à peu près la même chose. Elle propose de garder le paragraphe *b)* et de biffer le paragraphe *c)*. Un autre commissaire propose de supprimer le premier alinéa du paragraphe *c)* et de conserver le deuxième en abaissant la somme plafond de 20 à 5 millions. L'art. 4 a dès lors la teneur suivante :

a) inchangé

b) inchangé

c) 1^{re} phrase supprimée. 2^e phrase modifiée : « *Au cas où le fonds « Solidarité internationale eau » présenterait un montant supérieur à Fr. 5 millions, l'alimentation financière de celui-ci serait momentanément suspendue.* »

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

Au vote, le règlement amendé est accepté à l'unanimité.

Vote des conclusions : les conclusions, amendées au point 2 par la commission, sont acceptées à l'unanimité.

Le président : – Monsieur Bettens, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur : – Oui, Monsieur le Président. Deux remarques. Une sur la forme et une deuxième sur le fond.

Sur la forme d'abord : au premier alinéa de mon rapport, qui indique la composition de la commission, j'ai omis de mentionner notre collègue M. Nkiko Nsengimana. Il s'agit d'un oubli de ma part et je vous prie de m'en excuser. A ma demande, le secrétariat du Conseil a pu faire à temps la correction nécessaire. Dès lors, mon rapport original, qui se trouve dans les mains du secrétariat, ainsi que le futur Bulletin du Conseil, seront conformes.

Deuxième remarque, sur le fond. Le règlement a été amendé à deux reprises, à l'article 3, respectivement 4. Il conviendra, Monsieur le Président, que vous fassiez voter séparément ces deux amendements, après explications complémentaires, si vous l'estimez nécessaire.

De même, au moment du vote des conclusions, au point 2, il y aura lieu de préciser : « d'approuver le règlement amendé du fonds « Solidarité internationale eau » annexé ».

Le président : – Je vous remercie, Monsieur le rapporteur. La discussion est ouverte.

Discussion

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – Ce préavis est la preuve qu'on peut réagir autrement aux problèmes posés par l'eau que par la privatisation de sa distribution ! Ce projet permettra la création d'un fonds pour la solidarité internationale dans le domaine de l'eau.

En acceptant aujourd'hui les conclusions de ce préavis, nous ferons un pas important. Du refus à notre première motion (ancien style), nous ferons de Lausanne une des Communes leaders de ce type de projets. En acceptant les conclusions de ce préavis, nous tordrons le cou à l'idée qui soutient que la solidarité internationale n'est pas l'affaire des Communes... Lausanne s'inscrira dans un mouvement général qui inclut aussi la Direction fédérale du développement et de la coopération (DDC).

A Gauche Toute ! est très satisfait de ce projet. Il s'agit d'un programme à long terme par lequel des personnes seront formées, ce qui peut garantir sa pérennité.

En Suisse, le coût journalier de l'eau dont nous avons besoin équivaut au prix de deux « sms ». En votant ce projet, nous pourrions dire qu'avec l'eau des riches, nous financerons un peu de l'eau des pauvres. C'est important lorsqu'on sait qu'une personne sur six dans le monde n'a pas accès à l'eau potable, que presque deux millions d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année parce qu'ils n'ont pas accès à l'eau potable. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que, à côté de tout cela, certaines multinationales ne pensent qu'à privatiser l'eau et à en tirer des juteux bénéfices !

Ce projet est en outre développé en réseau avec d'autres Communes. C'est une raison de plus pour que A Gauche Toute ! le recommande à vos suffrages.

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Dans ce préavis, un élément a fait hausser quelques sourcils. C'est à moi qu'il incombe de vous poser la question, Monsieur le Municipal. Je l'ai d'ailleurs déjà fait par courriel pour que vous puissiez me répondre si possible ce soir.

Le salaire annuel de la personne qui s'occupera concrètement du projet « Solidarité internationale eau » est bien de Fr. 136'400.–, cotisations aux assurances sociales et à la Caisse de pensions non comprises. Certaines Communes clientes d'eauservice, ayant eu connaissance de ce préavis et de ce montant, appelées à contribuer à ce salaire, ont été suffisamment surprises pour que cela mette en danger leur collaboration. Ce serait évidemment regrettable. Je vous pose donc la question : est-ce vraiment ce montant ? On est évidemment loin du salaire de M. Ospel ou des municipaux, mais quand même... Si vraiment on est à ce niveau, je déposerai probablement un amendement.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – A la lecture de ce préavis et à l'ouïe de l'intervention de M^{me} Andrea Eggli, je m'étonne qu'elle porte le débat sur la privatisation de l'eau. La privatisation de l'eau n'a jamais été à l'ordre du jour dans notre pays ! J'espère qu'il en sera toujours ainsi. En tous les cas, nous nous y opposerons. Quand je dis « nous », il s'agit d'un certain nombre de membres de mon groupe, que j'espère majoritaire. L'exemple de ce qui se passe dans certains pays, où la production et la distribution d'eau appartiennent à des compagnies, est tout à fait inacceptable eu égard au principe de solidarité qui fonde ce pays. Là, il n'y a pas à y revenir.

Lorsqu'on parle d'un coût équivalant à celui de deux « sms » par jour, je me méfie des comparaisons réductrices. Je déclare mes intérêts : je suis un gros consommateur d'eau ; pas moi directement, mais mes vaches. Mon collègue Denis Pache aussi. Et j'ai l'impression nous ferions un peu les frais d'une partie de cette générosité. Nous ne sommes pas pingres de nature, mais il faut savoir qu'un ménage moyen – j'évalue – consomme à peu près 400 m³ d'eau par année. A 1 ct., ça fait Fr. 4.–. En effet, le prélèvement est modeste, même pour les plus modestes d'entre nous. Chaque année, 2600 m³ d'eau passent par mon compteur ; on est déjà à Fr. 260.–, c'est une somme un peu plus importante que quelques sous qu'on donne comme ça, sans réfléchir. Quant à mon collègue Denis Pache, dont les légumes sont très consommateurs d'eau, il en est à 10'000 m³, ce qui ferait Fr. 1000.– par année. Quelques adaptations seraient nécessaires, sinon nous risquons de la trouver saumâtre.

M^{me} Eggli parle de « l'eau des riches ». Je dirais plutôt que nous sommes riches en eau. Mais notre pays est pauvre en d'autres choses. Nous n'avons pas de sous-sol. Nous n'avons pas d'accès à la mer. La moitié de notre territoire national est incultivable et inhabitable. En revanche, nous sommes le château d'eau de l'Europe, ce qui implique

certaines responsabilités, notamment celle de ne pas gaspiller l'eau. Nous n'avons pas à battre notre coulpe parce que nous sommes « riches » en eau.

C'est pourquoi, indépendamment des propositions d'amendements techniques que je déposerai au moment des conclusions au nom de mon collègue Voiblet, retenu aujourd'hui à Berne – pas seulement par la neige ! – je vois pour l'instant d'un fort mauvais œil les conclusions de ce préavis. Je ne les voterai pas.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – Ce débat prend une tournure un peu... regrettable. Tout le monde sait qu'il y a un problème Nord-Sud ; une des façons de le résoudre, aux yeux de beaucoup, c'est de faire venir des personnes du Sud vers le Nord. Ce n'est pas une bonne solution. Ce rapport-préavis ne va pas tout résoudre, néanmoins, il peut apporter un début de solution au problème de l'eau dans des pays du Sud. Le rapport-préavis parle des difficultés des populations du Sud à s'approvisionner en eau, du travail des femmes et des enfants, qui passent leurs journées à transporter de l'eau, sans pouvoir se former. C'est évidemment très dommageable.

Dans cette optique, pour ma part avec, j'espère, une grande partie de LausannEnsemble, j'estime très important et très intéressant d'apporter un début de résolution de ce problème en acceptant ce rapport-préavis. Je ne pense pas, contrairement à ce qu'a dit M. Jean-Luc Chollet, que nous ayons voté cela sans réfléchir. Pour ma part, j'espère avoir bien réfléchi et je pense qu'il vaut mieux aider les gens sur place plutôt que de les faire venir.

C'est pourquoi je vous invite à voter ce rapport-préavis.

M. Albert Graf (UDC) : – J'ai une question. L'argent prélevé sera versé dans une caisse. Y aura-t-il un suivi ? Ou ne pourrions-nous plus savoir ce qui a été fait avec ces sous ?

M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.) : – Pour le groupe socialiste, ce préavis présente un concept excellent, à travers lequel nous pouvons manifester et concrétiser notre solidarité avec des populations qui n'ont pas l'assurance de consommer de l'eau dans les mêmes conditions que nous. C'est surtout un geste de solidarité, qui ouvre aussi des perspectives pour tous ces pays. Le groupe socialiste acceptera ce préavis et vous demande de faire de même.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je suis tout à fait favorable à ce préavis. Néanmoins, les propos de M. Chollet – et de M. Pache, par l'entremise de M. Chollet – m'ont interpellée. Alors j'aimerais savoir : est-ce que tous les gros consommateurs privés, comme M. Chollet ou M. Pache, seront au même tarif que les autres ? Je ne parle pas des entreprises, mais des privés, des petites entreprises, comme celles de nos collègues.

M. Roland Philipoz (Soc.) : – Je rassure M. Chollet et M. Pache. Si j'ai bien compris les propos du premier, 10'000 m³ à 1 ct., ça fait Fr. 100.– et non pas Fr. 1000.– !

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Une question est posée sur le salaire de la collaboratrice ou du collaborateur qui travaillera dans le cadre de ce projet. Nous vous avons donné des chiffres théoriques. Le salaire de la personne est légèrement inférieur à celui qui est indiqué ici. Je rappelle qu'il s'agit d'une autorisation de dépenser, la dépense totale réelle correspondra au projet spécifique décidé.

Jusqu'à présent, je n'ai pas encore eu vent d'une réaction éventuelle de Communes, mais je prends acte de cette préoccupation. Elle est tout à fait légitime. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui des Communes de Suisse romande attendent votre décision pour s'engager formellement. Nous travaillerons évidemment à livre ouvert avec les Communes de notre région qui participeront à ces projets, tout cela avec la structure faîtière de la Confédération.

Il y avait encore une autre question sur le suivi de ce fonds... C'était une préoccupation de la commission, c'est pourquoi elle a amendé ces annexes, en accord avec la Municipalité. Il fallait d'abord limiter la non-dépense – je crois qu'on l'appelle comme cela – et le suivi de tout fonds se fait par des structures adoptées par la loi et par vos règlements respectifs. La Municipalité a constitué en son sein une délégation pour le suivi de ces dépenses. La gestion du fonds sera vérifiée par le Service de la révision, qui est là pour faire des remarques si la doctrine n'était pas respectée. En tant que conseillers communaux, vous pouvez aussi suivre l'évolution de ces fonds par la Commission de gestion.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – La lecture du rapport laisse entendre que la somme sera prélevée sur le «bénéfice» des Services industriels pour être versée au Fonds pour le développement durable. Autrement dit, si je lis bien les textes, le centime ne sera pas explicitement facturé aux consommateurs. Pouvez-vous me confirmer ce fait et ainsi, peut-être, consoler à l'avance MM. Chollet et Pache?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Je pensais que le président de la commission allait donner l'information, c'est pour ça que je lui faisais signe. Je confirme.

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – M. Français me rassure un peu. J'avais prévu un amendement, où le montant annuel maximum net pour le collaborateur serait de Fr. 100'000.–, ce qui signifie remplacer Fr. 68'200.– par Fr. 50'000.–. Après ce qu'il vient de dire, je m'abstiens volontiers de déposer cet amendement. De toute façon, c'est aussi de la compétence de la Municipalité de définir les salaires de ses employés. Il y a quelques règles. Dépenser Fr. 100'000.– par an me paraîtrait largement surfait. Et les échos que j'ai eus de certaines Communes tendent à montrer qu'un montant supérieur pourrait les dissuader de collaborer. J'ai pris acte des remarques de M. Français, et j'espère qu'il tiendra compte des miennes au moment de définir exactement le salaire du collaborateur ou de la collaboratrice.

Le président : – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous procéderons d'abord au vote du Règlement puis à celui des conclusions.

Pour le règlement, il y a quelques amendements. Je vous propose de les prendre un par un en donnant chaque fois la parole au président de la commission, pour connaître la position de la commission.

Règlement d'utilisation du fonds **«Solidarité internationale eau»**

Art. 1^{er}

Il n'y a pas d'amendement. Si la discussion n'est pas demandée, je considère que vous avez accepté cet article.

Art. 2 – But

Il n'y a pas d'amendement.

Art. 3 – Financement du fonds

Il y a des amendements. Monsieur le rapporteur?

M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur : – Oui, Monsieur le Président. La commission vous propose de supprimer, à la lettre *b*), la fin de la phrase. Cela devient :

b) l'équivalent d'1 ct. par m³ sur la consommation des Lausannois. Cette contribution est estimée à Fr. 140'000.– par an.

Le reste de la phrase – «elle pourra être financée par le Fonds du développement durable» – est supprimé.

Le président : – Je crois que cet amendement a obtenu l'unanimité des membres de la commission.

M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur : – Oui, Monsieur le Président.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent la proposition d'amendement de la commission le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Abstentions?

Monsieur Chollet, vous demandez la parole sur cet article? Bien, excusez-moi, je ne vous ai pas vu. Je vous donne la parole.

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Oui, j'avais demandé la parole précisément sur ce point *b*) pour dire que ce «pourra» et non pas «peut» ou «sera financé» par le Fonds pour le développement durable m'a alarmé. Ce «pourra» n'impliquait en aucun cas une obligation de recourir au Fonds pour le développement durable plutôt qu'au consommateur. La question a été posée à M. le municipal des Travaux, qui a répondu précisément que ce sera financé par le Fonds pour le développement durable. Cela répond à ma question et lève l'hypothèque de devoir contribuer fortement. Quand bien même je me suis trompé d'une virgule!

Nanti de ces explications, j'accepte le projet, mais je me réserve de revenir au moment des conclusions pour déposer quelques amendements – de forme et non de fond.

Le président : – Ce serait agréable, une fois la discussion close, de connaître les amendements qui seront déposés. Cela facilite l'organisation de la votation, comme vous le savez. Mais nous ferons selon votre méthode pour aujourd'hui.

Art. 4 – Financement des projets

M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur : – L'art. 4 est également amendé. La lettre *a*) subsiste telle quelle.

Il est apparu à la commission qu'il y avait redondance aux lettres *b*) et *c*), elle a donc décidé l'amendement suivant : la lettre *b*) subsiste telle qu'elle ; à la lettre *c*), le premier alinéa est supprimé.

Le deuxième alinéa subsiste avec une modification de la somme : « *Au cas où le fonds «Solidarité internationale eau» présenterait un montant supérieur à Fr. 5 millions – somme qui a paru plus cohérente à la commission que Fr. 20 millions –, l'alimentation financière de celui-ci serait momentanément suspendue.* » Votre commission a accepté cet amendement à l'unanimité.

Discussion

M^{me} Andrea Eggli (AGT) : – Le but de ce fonds n'est pas d'accumuler des millions qui dorment, mais plutôt de les utiliser dans le but du préavis. La Municipalité nous a dit en commission que ce genre de situation ne devrait en principe pas se produire. C'est pourquoi nous avons fait passer le montant de Fr. 20 millions à Fr. 5 millions. J'aimerais entendre la confirmation de M. le municipal à ce sujet.

Le président : – J'ai l'impression que vous êtes appelé à répondre, Monsieur Français. Puis-je vous donner la parole ?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Oui, je pense que Noël arrive... Pourtant, aujourd'hui, je parle calmement, puisqu'il paraît que je parle un peu trop vite.

J'ai dit à M. Chollet le contraire des propos qu'il me prête ; je pense qu'il y a une ambiguïté ; il pourrait venir vers moi et nous traiterons cette divergence, qui me semble minime. J'ai peut-être répondu de manière trop synthétique à la question de M. Ostermann, qui demandait quelques précisions.

En ce qui concerne le montant, j'ai également dit que la Municipalité se ralliait aux deux amendements des annexes. Je l'ai également dit tout à l'heure, je ne peux que vous confirmer ce que j'ai dit.

Le président : – La discussion continue sur l'amendement à l'article 4. Elle n'est plus demandée. Je vais vous faire voter cet amendement. Celles et ceux qui acceptent l'article 4 tel que proposé par la commission le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec trois abstentions, vous acceptez l'article 4 amendé.

Art. 5 – Dissolution du fonds

Il n'y a pas de discussion. Accepté.

Art 6 – Entrée en vigueur

Il n'y a pas de discussion, l'article est accepté.

Je considère donc le règlement lui-même, qui est la somme de vos acceptations, comme accepté. Je peux passer aux conclusions du préavis. Nous attendons M. Chollet qui désire déposer des amendements. Est-ce toujours le cas ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Oui, Monsieur le Président.

Pour les conclusions, c'est un amendement de forme et non pas de fond. Au point 3 des conclusions, il s'agit de :

*Amendement
Conclusion 3
(...) de porter en augmentation de la rubrique 1100.365 du budget.*

Pour le point 4 des conclusions :

*Amendement
Conclusion 4
(...) montant à porter en augmentation de la rubrique 1100.365 du budget.*

Je vous apporte ces deux propositions de modification.

Le président : – La discussion sur ces amendements est ouverte. Nous attendons qu'ils soient projetés à l'écran, nous y verrons un peu plus clair.

Discussion

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – Sur le fond, ça ne change pas grand-chose. Ça ne change même rien du tout et si je comprends bien l'amendement de M. Chollet, c'est en relation directe avec les propositions faites hier soir ici par M. Claude-Alain Voiblet. Son souci était d'avoir plus de transparence en inscrivant certaines sommes sur ces rubriques. Je n'y vois aucun inconvénient. Je vous invite à voter cet amendement s'il est acceptable pour le plan comptable.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Hier, je n'ai pas pris la parole, c'était au syndic de le faire. Je parle là en tant que vice-président de la Commune sur ce point.

Hier, nous vous avons fait part de notre surprise devant ce type de propositions. J'ajoute aux propos de M. le syndic qu'une séance a eu lieu avec la Préfecture ce lundi. S'il y avait négligence de la part de la Commune, la préfète, ou la préfète adjointe, aurait rendu la Municipalité attentive au problème.

Nous prenons acte de la demande de M. Voiblet. Nous allons l'étudier avec sérieux auprès de la Préfecture et nous ferons une modification globale sur ce point. La Municipalité vous propose de conserver la doctrine en vigueur jusqu'à ce jour.

M. Alain Hubler (AGT): – Outre ce qui a été dit par M. Français, je vois un autre problème. Peut-être que je vois trop de choses...

Si nous transférons toutes les subventions dans ce compte, notamment celles inscrites au budget de services commerciaux ou qui pourraient un jour être privatisés, je vois déjà certains venir dire que ces subventions augmentent, et qu'il faut qu'on les coupe. Ce n'est pas un amendement de forme. Il peut y avoir du fond. Il faut suivre la décision municipale. C'est une affaire d'eau qui doit rester dans le budget d'eauservice.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE): – Je regrette que M. Claude-Alain Voiblet soit retenu par des activités bernoises ce soir et qu'il ne soit pas là pour se défendre.

Je peux imaginer que M. Voiblet, hier soir, en mettant le débat sur cette question, n'avait aucune intention. Vous lui faites un procès d'intention, je ne suis pas sûre qu'il y ait eu une volonté de cacher d'autres choses. Au contraire, mon sentiment est que le mode de faire qu'il le proposait permettait une plus grande transparence, et de savoir quelles subventions accorder dans quel cadre ou pas. C'est en tout cas comme ça que je l'ai compris et que je peux le concevoir, par analogie avec un exercice comptable identique à l'Etat de Vaud. Si maintenant la Municipalité, par son syndic puis par la voix de M. Olivier Français, ne souhaite pas qu'on modifie le plan comptable tel que nous l'avons actuellement, en termes de rubriques, je n'y vois aucun inconvénient. Du moment, que ces fonds sont alloués comme prévu. Mais cela mérite une discussion, à l'avenir. En termes de transparence, contrairement à ce que A Gauche Toute! veut bien nous dire.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Mes propos visaient à calmer le jeu et pas à ouvrir un débat politique.

Un problème technique est soulevé. Nous estimons, compte tenu de la rencontre avec la Préfecture, qu'il n'y a pas de danger ou quoi que ce soit. C'est une méthode appliquée depuis des années. Nous avons pris acte de la proposition. Nous allons l'étudier avec sérénité.

Je sais que les comptes d'eauservice sont soigneusement étudiés par les Communes clientes, c'est d'ailleurs pour ça que nous avons complètement modifié notre plan

comptable. Pour eauservice, et en particulier pour ce projet, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Si, à terme, nous devons introduire une modification structurelle dans les comptes communaux, nous le ferons, évidemment. D'autant plus qu'en 2010, on annonce aussi une modification structurelle assez importante pour toutes les Communes vaudoises. Je vous recommande de garder votre sérénité et de suivre la proposition de la Municipalité.

Le président: – La discussion continue sur ces amendements. Elle n'est plus demandée. Elle est close. Je suppose que M. Chollet n'a rien contre le fait de les voter les deux à la fois.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Les explications qu'a données notre municipal des Travaux me satisfont pleinement. Nous allons les passer au vote pour que j'aie eu le plaisir de me faire battre et d'expliquer à M. Voiblet qu'il peut dormir tranquille.

Le président: – Donc celles et ceux qui acceptent les amendements le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Je vous remercie. Abstentions? Avec cinq abstentions, une dizaine d'avis favorables, vous avez refusé les amendements. Donc les conclusions ne sont pas amendées.

Je vous propose de passer aux conclusions s'il n'y a plus de discussion sur ces différents points. M. le rapporteur peut-il nous rappeler la position qu'a prise la commission lors de ce rapport?

M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur: – Très volontiers, Monsieur le Président. A l'unanimité, la commission a accepté ce préavis et vous recommande de faire de même. Avec une petite remarque, Monsieur le Président: à la conclusion 2, vous devez dire: «d'approuver le règlement *amendé* du fonds...»

Le président: – Je vous remercie de me le signaler. La conclusion 2 est modifiée suite à l'acceptation d'amendements et devient «*d'approuver le règlement amendé du fonds «Solidarité internationale eau» ci-annexé*». Je vous propose de voter ces conclusions d'un bloc. Celles et ceux qui acceptent ces conclusions telles que discutées le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Avec une dizaine d'abstentions, sans avis contraire, vous avez accepté les conclusions amendées. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2008/34 de la Municipalité, du 10 septembre 2008;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. de prendre acte, en l'approuvant, du concept de «Solidarité internationale eau» présenté par la Municipalité de Lausanne;
2. d'approuver le règlement amendé du fonds «Solidarité internationale eau» ci-annexé;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2009 de Fr. 140'000.– pour alimenter le fonds de «Solidarité internationale eau» (puis d'inclure ce montant au budget dès l'exercice 2010), montant à porter en augmentation de la rubrique 4700.319 du budget d'eauservice;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2009 de Fr. 85'000.–, pour le traitement de la personne à engager en tant que chef de projet «Solidarité internationale eau» (puis d'inclure ce montant au budget dès l'exercice 2010), montant à porter en augmentation des rubriques suivantes du budget d'eauservice:

– 4700.301	Traitements	68'200.–
– 4700.303	Cotisations aux assurances sociales	5'800.–
– 4700.304	Cotisations à la Caisse de pensions	11'000.–
5. d'adopter le rapport de la Municipalité concernant le postulat de M^{me} Andrea Eggli;
6. d'adopter le rapport de la Municipalité concernant le postulat de M. Giampiero Trezzini.

ANNEXE

**Règlement d'utilisation du fonds
«Solidarité internationale eau»**

Art. 1^{er}

L'objet du présent règlement est de définir le fonds «*Solidarité internationale eau*» et d'en déterminer le cadre d'utilisation suite à l'approbation par le Conseil communal du rapport-préavis N° 2008/34 du 10.09.2008.

Art. 2

But

Le fonds «*Solidarité internationale eau*» est destiné à financer des projets d'envergure internationale portant sur des thèmes qui relèvent des missions propres à eauservice (approvisionnement en eau potable). Il servira à financer des actions pour diminuer le nombre de personnes sans accès à l'eau potable (amélioration des prestations des services d'eau locaux; financement d'infrastructures; renforcement des capacités locales; assainissement; etc.).

Ces projets sont menés en collaboration avec des partenaires suisses (autres Communes, Confédération, ONG, etc.).

Art. 3

Financement du fonds

Le fonds est alimenté par les apports suivants:

- a) contribution volontaire d'autres Communes;
- b) l'équivalent d'1 ct. par m³ sur la consommation des Lausannois. Cette contribution est estimée à Fr. 140'000.– par an.

Les frais découlant des ressources en personnel nécessaire à la réalisation des projets ne sont pas pris en charge par le fonds.

Art. 4

Financement des projets

a. Sur proposition d'eauservice ou de son propre chef, la Municipalité peut décider de prélèvements de montants inférieurs ou égaux à Fr. 100'000.– à partir du fonds «*Solidarité internationale eau*». Une fois par année, elle informe le Conseil communal de l'ensemble des prélèvements faits sur ce fonds, dans le cadre de la présentation des comptes communaux. Pour les dépenses comprises entre Fr. 50'000.– et Fr. 100'000.–, elle informe immédiatement le Conseil communal.

b. Pour toute dépense conduisant à un prélèvement de plus de Fr. 100'000.– sur le fonds «*Solidarité internationale eau*», la Municipalité saisit le Conseil communal par voie de préavis.

c. Au cas où le fonds «*Solidarité internationale eau*» présenterait un montant supérieur à Fr. 5 millions, l'alimentation financière de celui-ci serait momentanément suspendue.

Art. 5

Dissolution du fonds

En cas de dissolution du fonds, le Conseil communal décide, sur proposition de la Municipalité, de l'affectation du solde restant.

Art. 6

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Le président: – Nous pouvons passer à l'urgence suivante demandée par la Municipalité. Soit le point R92, le préavis 2008/35, «Extension du Centre de vie enfantine de la Cité. Transformation d'un pavillon scolaire en Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) à l'avenue de Béthusy 16». J'appelle à la tribune M. Fabrice Ghelfi, qui a présidé cette commission.

Extension du centre de vie infantine de la Cité par la transformation d'un pavillon scolaire en Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) à l'avenue de Béthusy 16

Préavis N° 2008/35

Lausanne, le 10 septembre 2008

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'100'000.– pour réaliser l'extension du Centre de vie infantine de la Cité (CVE) par la transformation et la rénovation du pavillon sis à l'avenue de Béthusy 16. Ces travaux permettent la création d'une Unité d'accueil pour écoliers du cycle initial (UAPE) de 24 places.

Afin de permettre l'ouverture de cette UAPE dès la rentrée scolaire 2009, la Municipalité demande également l'octroi d'un crédit spécial de Fr. 179'100.– sur le budget 2009. Ces dépenses seront partiellement compensées par des recettes de l'ordre de Fr. 119'500.–.

2. Introduction

La mise en œuvre du plan de développement de l'accueil préscolaire présenté dans le rapport-préavis N° 2003/23¹ a permis la création de plus de 600 places entre 2003 et 2007. Afin de définir les lignes directrices du Plan de développement de la présente législature, la Municipalité a sollicité le Service de la petite enfance (SPE) pour qu'il conduise une étude approfondie sur l'état de la demande et de l'offre en places d'accueil à fin 2007. Un résumé de cette étude est disponible à l'adresse informatique suivante: http://www.lausanne.ch/base_juridique_laje. Une des conclusions de cette étude relève le manque chronique de places dans les quartiers **Centre-Ville et Sous-Gare/Ouchy**. Plusieurs projets à court terme sont prévus pour pallier cet état:

- extension de l'Institution Petite Enfance du Servan (+ 24 places dès septembre 2009);
- création d'une nursery-garderie au ch. de Primerose 25² prévue dans le préavis N° 2007/57, accepté par votre Conseil le 22.4.2008 (+ 22 places dès janvier 2009);
- création d'une nursery-garderie au ch. de Mornex 32 en partenariat avec Energie Ouest Suisse – EOS (+ 44 places dès janvier 2009).

Ces projets permettront de diminuer la liste d'attente pour les enfants de moins de 4 ans. Par contre, l'accueil des écoliers du cycle initial pose problème dans le quartier «Centre-Ville». Si les enfants des secteurs Cité et Riponne/Tunnel, scolarisés au collège de la Barre, sont accueillis à l'UAPE de la Cité, les enfants du secteur «Marterey» et «Mon-Repos», scolarisés au collège de Mon-Repos, ne disposent d'aucune structure d'accueil proche.

Ce constat de pénurie a incité les parents habitant «Mousquines-Bellevue» et «Centre-Ville» à remettre à la Municipalité une pétition demandant la mise sur pied d'un accueil proche de l'école de Mon-Repos, sous la forme d'une UAPE, pour les enfants de 4 à 7 ans (CIN 1 et 2).

¹ «Politique de la petite enfance à Lausanne. Etat des lieux et projets à réaliser pour les années 2003 à 2006»; BCC 2003-2004, pp. 542-580.

² BCC 2008, à paraître.

3. Historique et situation actuelle

Plusieurs pavillons de bois, érigés entre 1959 et 1969, devaient permettre de scolariser des élèves à titre provisoire. Le pavillon de l'avenue de Béthusy 16 en fait partie puisqu'il a été construit en 1963 pour abriter quatre classes. Au fil du temps et au gré des projets, certains de ces édifices ont été démolis alors que d'autres sont toujours là et rendent de précieux services.

Le pavillon de l'avenue de Béthusy 16 a accueilli pendant de nombreuses années deux classes enfantines. Suite aux travaux de réfection et d'assainissement de Villamont-Dessus, devenu le collège de Mon-Repos, les classes enfantines ont réintégré le bâtiment rénové. Dès 1990, les écoliers ont ainsi laissé leur place aux enfants plus jeunes, et la halte-jeux «Les Marmousy» s'y est installée, en quittant les locaux de la chapelle de Béthusy. Aujourd'hui, le pavillon est toujours occupé par ladite halte-jeux qui partage toutefois son temps et son espace, depuis 1998, avec un Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) pour des enfants âgés entre 7 et 11 ans.

La halte-jeux accueille, par semaine, 13 enfants durant cinq matins et 10 enfants maximum durant deux après-midi. Elle est fermée durant les vacances scolaires. Elle remplit essentiellement une mission d'intégration et de socialisation pour des enfants de 2 à 5 ans. Si cette prestation est bien utile aux familles du quartier, elle ne répond néanmoins pas à la demande des parents qui travaillent et dont les enfants fréquentent l'école infantile (CIN 1 et 2).

A fin 2006, la pression des familles s'accroissant, le SPE entrevoyait une solution et sollicitait les locaux de l'APEMS pour faire de la place aux plus jeunes et y recevoir un groupe de douze écoliers enfantins. Cette solution a été soumise au Service de protection de la jeunesse, qui l'assortissait de conditions de modifications drastiques. Dès lors, le SPE a privilégié une solution de transformation complète et a pris contact avec le Service d'architecture pour étudier une réfection des locaux. Conscient que ce pavillon ne peut faire l'objet d'une extension ou d'une démolition sous peine de ne pas pouvoir le reconstruire, puisqu'il se trouve en zone de parcs et espaces de détente par essence inconstructible selon le PGA, le SPE a opté pour la transformation et une mise à niveau de ce bâtiment à destination d'un usage pour des écoliers du cycle initial.

L'organisation de cohabitation entre UAPE, halte-jeux et APEMS s'étant complexifiée pour cause d'horaires et de besoins différents des enfants selon les groupes d'âge, ces deux dernières ont laissé leur place sous condition de relogement.

L'APEMS a trouvé refuge, pour une solution intermédiaire, dans les locaux de la salle de paroisse de Béthusy. Il devrait prendre ses quartiers définitifs dans le bâtiment de la future salle de gymnastique du collège de Béthusy (projet en cours d'élaboration). La halte-jeux «Les Marmousy» poursuivra son activité dans des locaux de la paroisse de Béthusy ou dans un autre local à proximité.

4. Projet

Il s'agit de développer, autour du bâtiment historique du collège de Mon-Repos, l'accueil collectif pour les écoliers fréquentant l'école publique des degrés CIN et primaires en UAPE et en APEMS. On l'a évoqué plus haut, l'APEMS ne figure pas dans ce préavis puisqu'il va, en attente d'une solution pérenne, installer ses quartiers dans les locaux de la paroisse de Béthusy.

Il est donc proposé de créer une UAPE d'une capacité de 24 places desservant les enfants des classes CIN 1 et 2 de l'école de Mon-Repos. Pour information, cet établissement est le dernier, parmi les grands collèges de Lausanne, qui ne bénéficie pas encore durablement de cette prestation d'accueil pour ses élèves. Cette installation sera gérée par le Centre de vie infantile municipal de la Cité qui dispose actuellement dans le quartier de la Cité de 68 places, dont 24 en UAPE. Le CVE de la Cité verra donc sa capacité d'accueil passer de 68 à 92 places réparties comme suit :

- 24 places en nursery réparties en :
 - 10 places pour des bébés de 4 mois à 18/24 mois ;
 - 14 places pour des trotteurs de 18/24 mois à 30/36 mois ;
- 20 places pour des enfants de 30/36 mois jusqu'à l'entrée au cycle initial ;
- 48 places pour des enfants scolarisés au cycle initial répartis en :
 - 24 places au ch. Vuillermet desservant le collège de la Barre ;
 - 24 places à l'av. de Béthusy desservant le collège de Mon-Repos

5. Concept de l'intervention

L'intervention prévue sur le pavillon de Béthusy est relativement lourde à l'échelle de ce bâtiment. Plusieurs facteurs expliquent ce fait :

- sa situation, en zone de parcs et espaces de détente dans le PGA, l'empêche d'être démolé sous peine de ne pouvoir être reconstruit dans cette zone ;
- sa construction est de type pavillonnaire. La volumétrie, la structure et la toiture doivent être maintenues en place tout en menant les travaux de transformation et de mise à niveau de l'ensemble pour satisfaire aux exigences du PGA évoquées ci-dessus. Le mode d'opération est donc compliqué puisqu'il implique par nature une transformation lourde ;
- sa structure et son enveloppe sont légères et datent de 1963 ; elles nécessitent un sérieux renforcement. De plus, cette enveloppe du bâtiment et la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire doivent répondre aux exigences plus strictes de la nouvelle loi sur l'énergie.

Par contre, cette intervention permettra :

- la pérennisation d'un bâtiment idéalement placé pour l'accueil enfantin dans le parc de Mon-Repos, en lui assurant une durée de vie supplémentaire de plus de trente ans. Sans entretien ou intervention, cette structure pourrait disparaître à court terme selon les règles du PGA ;
- la mise à niveau du pavillon existant dans le respect des principes du développement durable en utilisant essentiellement du bois pour les renforcements de structures et les panneaux de façade, et, enfin, en offrant un bâtiment répondant aux critères MINERGIE .

6. Concept architectural

Du point de vue organisationnel, le projet prévoit la création d'un grand espace d'activités éducatives divisible en deux. Une cuisine de finition pour des repas livrés en relation avec l'espace d'activités éducatives, un W.-C. adulte/handicapé, un local technique et un bureau seront nouvellement créés. Les vestiaires et sanitaires des enfants seront agrandis et un petit local de rangement pour jeux extérieurs apparaîtra au rez inférieur. Les services seront regroupés sur la façade nord de manière à offrir au mieux la lumière et la vue sud à l'espace d'activités éducatives, au vestiaire et au bureau. Une communication visuelle entre ces éléments sera également recherchée via des cloisons transparentes.

La structure en bois du pavillon sera renforcée. Les panneaux de façade, leur isolation et leur revêtement ainsi que les fenêtres seront entièrement changés. Les sols et plafonds seront isolés et doublés. Les installations de chauffage et de ventilation ainsi que les installations sanitaires et électriques seront entièrement neuves. Tous les revêtements de sols, murs et plafonds seront neufs. Une rampe d'accès handicapé sera créée.

Le traitement de la couche extérieure de la façade sera pensé de manière à offrir une image de légèreté et de discrétion bienvenue dans le contexte du jardin historique protégé de Mon-Repos.

7. Matériaux, label MINERGIE

La volumétrie générale devant être conservée, la structure en potelets de la façade, la charpente et le revêtement de toiture seront maintenus. Les portes extérieures, fenêtres, panneaux et bardage de façade à clin seront démontés et remplacés par des panneaux en bois intégrant une isolation thermique. Ces éléments seront préfabriqués et livrés finis. La préfabrication permettra de lancer l'opération de construction en atelier et de raccourcir le temps d'intervention sur place. Les vitrages et les portes extérieures seront en aluminium. Des stores en textile permettront de protéger les fenêtres sud du soleil.

Les sols et plafonds seront isolés et doublés. Le chauffage et la production d'eau chaude seront entièrement nouveaux et l'énergie sera fournie par le raccordement au réseau de chauffage à distance. Une ventilation contrôlée sera installée. Le bâtiment répondra ainsi aux exigences du label Minergie. Un accent sera mis sur le tri des déchets de démontage et démolition et les filières d'évacuation/récupération de ces matériaux.

8. Coût des travaux et calendrier*8.1 Coût des travaux*

Selon le devis produit par le Service d'architecture, le coût total des travaux est de Fr. 1'100'000.– TTC.
Pour la réfection du pavillon, le détail des coûts se présente comme suit :

CFC 1 Travaux préparatoires			
10	Relevés, études géotechniques	Fr.	5'000.–
11	Déblaiement, préparation du terrain	Fr.	80'000.–
13	Installations de chantier en commun	Fr.	20'000.–
14	Adaptation des bâtiments	Fr.	5'000.–
			Fr. 110'000.–
CFC 2 Bâtiment			
21	Gros œuvre 1	Fr.	180'000.–
22	Gros œuvre 2	Fr.	145'000.–
23	Installations électriques	Fr.	35'000.–
24	Chauffage, ventilation (installations)	Fr.	100'000.–
25	Installations sanitaires	Fr.	80'000.–
27	Aménagements intérieurs 1	Fr.	125'000.–
28	Aménagements intérieurs 2	Fr.	70'000.–
29	Honoraires	Fr.	10'000.–
			Fr. 745'000.–
CFC 3 Equipement d'exploitation			
33	Installations électriques	Fr.	15'000.–
			Fr. 15'000.–
CFC 4 Aménagements extérieurs			
41	Constructions	Fr.	30'000.–
42	Jardins	Fr.	10'000.–
45	Conduites et raccordements aux réseaux	Fr.	20'000.–
			Fr. 60'000.–
CFC 5 Frais secondaires et comptes d'attente			
51	Autorisations, taxes	Fr.	20'000.–
52	Echantillons, maquettes, reproduction documents	Fr.	5'000.–
			Fr. 25'000.–
CFC 6 Divers & imprévus			
			Fr. 75'000.–
CFC 9 Ameublement, décoration			
			Fr. 70'000.–
TOTAL TTC			Fr. 1'100'000.–

8.2 Calendrier

La mise à l'enquête s'est déroulée du 4 juillet 2008 au 4 août 2008. Elle n'a fait l'objet d'aucune observation ou opposition. Afin de pouvoir exploiter la structure dès la rentrée scolaire 2009, il est prévu de procéder à la préfabrication en atelier des principaux éléments dès janvier ou février 2009, puis à la pose et les aménagements sur place de Pâques à août 2009 pour une exploitation dès la rentrée scolaire 2009.

8.3 Plan des investissements et charges financières

La Municipalité a inscrit la somme de Fr. 1'100'000.– au Plan des investissements 2009-2012. Les charges annuelles résultant du nouveau crédit peuvent être estimées, selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 4% et une durée d'amortissement de 10 ans, à Fr. 135'000.–.

9. Budget de fonctionnement

9.1 Conséquences sur le budget de la Ville

Les charges annuelles résultant de la nouvelle augmentation de capacité d'accueil de 24 places peuvent être estimées comme suit :

A) Charges financières d'exploitation

1. Traitements et charges sociales	EPT		
Assistante de direction	0.50	Fr.	50'000.–
Personnel éducatif	2.80	Fr.	249'000.–
Remplacements	0.20	Fr.	13'000.–
Secrétariat	0.10	Fr.	9'000.–
Logistique	0.50	Fr.	39'000.–
			Fr. 360'000.–
2. Biens, services et marchandises (BSM)			
Fournitures (soin, hygiène, jeux, etc.)		Fr.	5'000.–
Produits de nettoyage		Fr.	1'000.–
Subsistance		Fr.	54'000.–
Frais de bureau		Fr.	1'000.–
Divers		Fr.	1'000.–
			Fr. 62'000.–
3. Charges immobilières			
Le bâtiment a été transféré au Service du logement et des gérances (SLG) au 1.1.2008 (patrimoine administratif). Par conséquent, ces dépenses seront imputées sur le budget du SLG.			
Intérêts et amortissements			Fr. 135'000.–

Total des charges de fonctionnement	Fr. 557'000.–
--	----------------------

B) Produits

Facturation aux parents	Fr.	112'000.–
Participation de la FAJE	Fr.	54'000.–
Aide au démarrage FAJE ¹	Fr.	72'000.–
Aide fédérale au démarrage ²	Fr.	72'000.–

Total des produits	Fr. 310'000.–
---------------------------	----------------------

Excédent de charges annuel	Fr. 247'000.–
-----------------------------------	----------------------

³ L'aide au démarrage de la FAJE est valable pour une année.

⁴ L'aide au démarrage de l'OFAS est valable pour trois ans.

9.2 Budget de fonctionnement du 1.8.2009 au 31.12.2009

L'exploitation de cette UAPE est prévue dès la rentrée scolaire 2009 – 2010. Les frais de fonctionnement sur le budget 2009 sont les suivants :

Charges

301	Traitements	Fr. 124'300.–
303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 8'200.–
304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 17'200.–
311	Objets mobiliers et d'installations	Fr. 5'000.–
313	Marchandises	Fr. 2'500.–
318	Autres prestations de tiers	Fr. 21'900.–

Total		Fr. 179'100.–
--------------	--	----------------------

Revenus

434	Redevances et prestations facturées	Fr. 35'500.–
450	Participation de la Confédération aux charges	Fr. 36'000.–
451	Participation du Canton aux charges	Fr. 48'000.–

Total		Fr. 119'500.–
--------------	--	----------------------

Ces frais de fonctionnement 2009 augmentent l'excédent de charges du SPE de Fr. 59'600.–. Ils sont sollicités sous forme d'un crédit spécial dans les conclusions de ce préavis.

10. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2008/35 de la Municipalité, du 10 septembre 2008 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'100'000.– pour la réfection et la transformation du pavillon du parc de Mon-Repos à l'avenue de Béthusy 16, en une Unité d'accueil pour écoliers de 24 places ;
2. d'amortir annuellement la dépense ci-dessus à raison de Fr. 110'000.– par la rubrique 3302.331 du budget du Service du logement et des gérances ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
4. d'autoriser la Municipalité à porter au budget, dès 2009, le montant nécessaire aux charges financières et d'exploitation pour l'utilisation de cette extension du Centre de vie enfantine de la Cité ;

5. d'accorder à cet effet un crédit spécial de Fr. 179'100.–, compensé partiellement par des recettes de Fr. 119'500.–, sur le budget de fonctionnement de 2009 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, à répartir sous les rubriques suivantes :

301.301	« Traitements »	Fr.	124'300.–
303.303	« Cotisations aux assurances sociales »	Fr.	8'200.–
303.304	« Cotisations à la Caisse de pensions »	Fr.	17'200.–
5900.311	« Objets mobiliers et d'installations »	Fr.	5'000.–
5900.313	« Marchandises »	Fr.	2'500.–
5900.318	« Autres prestations de tiers »	Fr.	21'900.–
5900.434	« Redevances et prestations facturées »	Fr.	35'500.–
5900.450	« Participation de la Confédération aux charges »	Fr.	36'000.–
5900.451	« Participation du Canton aux charges »	Fr.	48'000.–

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: – M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M^{me} Claude Grin (Les Verts), M. Alain Hubler (AGT), M^{me} Thérèse de Meuron (LE), M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), M^{me} Esther Saugeon (UDC), M^{me} Maria Velasco (Les Verts), M^{me} Magali Zuercher (Soc.).

Municipalité: M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Rapport photocopié de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur: – Composée de M^{mes} Magali Zuercher, Claude Grin, Thérèse de Meuron, Esther Saugeon, Maria Velasco, de MM. Jacques-Etienne Rastorfer (en remplacement de M. Laurent Guidetti), Eddy Ansermet, Alain Hubler et du soussigné comme président et rapporteur, la commission chargée de l'examen du préavis cité en titre s'est réunie dans le pavillon scolaire, objet du préavis, le 5 novembre 2008 de 15 h 00 à 16 h 45. M^{me} Françoise Longchamp (LausannEnsemble) était excusée.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées respectivement par M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, M. Jean-Claude Seiler, chef du Service de la petite enfance, M. Laurent Paillard, directeur du CVE de la Cité, M. Christian Baud, architecte chef de projet à la Direction des travaux, et M. Mauro Pereira, collaborateur au Service de la petite enfance, chargé des notes de séance et chaleureusement remercié pour ce travail.

Dans une ambiance d'été indien, les commissaires ont d'abord été conviés à visiter l'environnement immédiat du pavillon (datant des années soixante et installé pour répondre à d'urgents besoins scolaires de l'époque), guidés par des commentaires avisés, puis à prendre connaissance des plans du projet. Le but est de satisfaire à la forte demande de places d'accueil pour les écoliers du cycle initial dans le quartier du collège de Mon-Repos en transformant cette cabane en unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de 24 places, occupée 230 jours par an, 12 heures par jour. Planifié pour la rentrée scolaire 2009, ce projet répond aux normes Minergie. Il comprendra une cuisine de finition et non pas de production. Il est garanti aux commissaires que les activités actuelles (APEMS et halte-jeux «Marmousy») seront maintenues, simplement transférées dans les locaux de la paroisse de Béthusy (ou ailleurs) à partir de Pâques 2009.

Comme cette cabane se situe dans une zone inconstructible du Plan général d'affectation (PGA), la rénovation constitue la seule voie possible puisqu'une démolition rendrait illégale toute nouvelle construction. Outre les besoins en places, l'absence d'isolation, une organisation de l'espace inadéquate, des dépenses énergétiques importantes et la présence d'amiante en dessous du pavillon (qui sera traitée dans les règles de l'art) justifient les travaux de rénovation.

Dans le cas d'espèce et comme il s'agit d'un bâtiment du patrimoine administratif, le Service d'architecture a proposé de travailler comme maître d'œuvre. Au cours de la discussion, il est évoqué que l'intégration du bâtiment dans le site sera soutenue grâce à une couverture des murs extérieurs par une toile de type store aux motifs sérigraphiques choisis avec soin. Il est envisagé de poser une clôture de manière à dissuader les passants de s'en approcher. Les débats nous apprennent encore que comme une grande partie de la construction se fera en atelier (panneaux en bois des façades), la construction pourra se terminer en août 2009. Le poste «divers & imprévus» est calculé à hauteur de 10% du CFC 2. Quant aux aménagements extérieurs, ils sont peu nombreux et seule la rampe d'accès en béton, relativement onéreuse, est à remarquer afin d'assurer une accessibilité à toutes et à tous.

A une question d'une commissaire quant au développement des UAPE, il est répondu que d'autres projets sont prévus dans les quartiers du centre ville et de Sous-Gare/Ouchy, notamment suite à des pétitions de parents. L'offre générale dans ce quartier sera étouffée par l'extension de la Pouponnière et de l'Abri, ainsi que par un projet sur une parcelle communale au chemin des Diablerets.

A l'issue de ces échanges, la discussion n'est plus demandée et il est procédé au vote en bloc des conclusions: elles sont acceptées à l'unanimité.

Le président: – Monsieur Ghelfi, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – Fort bien. La discussion est ouverte sur ce rapport-préavis. La discussion n'est pas demandée. Elle est close. Pouvez-vous nous rappeler les conclusions de la commission, s'il vous plaît?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur: – Oui, Monsieur le Président. La commission, à l'issue de sa discussion, a procédé au vote en bloc des conclusions et les a adoptées à l'unanimité.

Le président: – Je vous remercie. Je vous propose de les voter aussi en bloc et à main levée. Celles et ceux qui suivent la commission dans sa résolution le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires? Merci. Abstentions? C'est à l'unanimité aussi que vous acceptez le préavis 2008/35. Merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2008/35 de la Municipalité, du 10 septembre 2008;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'100'000.– pour la réfection et la transformation du pavillon du parc de Mon-Repos à l'avenue de Béthusy 16, en une Unité d'accueil pour écoliers de 24 places ;
2. d'amortir annuellement la dépense ci-dessus à raison de Fr. 110'000.– par la rubrique 3302.331 du budget du Service du logement et des gérances ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
4. d'autoriser la Municipalité à porter au budget, dès 2009, le montant nécessaire aux charges financières et d'exploitation pour l'utilisation de cette extension du Centre de vie enfantine de la Cité ;
5. d'accorder à cet effet un crédit spécial de Fr. 179'100.–, compensé partiellement par des recettes de Fr. 119'500.–, sur le budget de fonctionnement de 2009 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, à répartir sous les rubriques suivantes :

301.301	«Traitements»	Fr. 124'300.–
303.303	«Cotisations aux assurances sociales»	Fr. 8'200.–
303.304	«Cotisations à la Caisse de pensions»	Fr. 17'200.–
5900.311	«Objets mobiliers et d'installations»	Fr. 5'000.–
5900.313	«Marchandises»	Fr. 2'500.–
5900.318	«Autres prestations de tiers»	Fr. 21'900.–
5900.434	«Redevances et prestations facturées»	Fr. 35'500.–
5900.450	«Participation de la Confédération aux charges»	Fr. 36'000.–
5900.451	«Participation du Canton aux charges»	Fr. 48'000.–

Le président : – Nous pouvons passer au point suivant des urgences, le point R94 : rapport-préavis 2008/39, « Réponse à la motion de M. Claude Bonnard pour une dotation adéquate de la Fondation pour les musiques actuelles (FMA – les Docks) ». Je demande à M. Nicolas Gillard de venir à la tribune.

Réponse à la motion de M. Claude Bonnard pour une dotation adéquate de la Fondation pour les musiques actuelles (FMA – Les Docks)

Rapport-préavis N° 2008/39

Lausanne, le 26 septembre 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond à la motion de M. Claude Bonnard demandant à la Municipalité de pourvoir la Fondation pour les musiques actuelles (FMA) d'une dotation suffisante sous forme d'une caution ou autre forme appropriée pour un montant de Fr. 300'000.–, pour permettre à cette fondation de jouer pleinement son rôle en occupant une place prépondérante dans ce domaine.

La motion a été renvoyée par le Conseil communal à la Municipalité pour étude et rapport, le 23 septembre 2008. Lors des séances de commission sur la prise en considération de cette motion ainsi que de celles de M. Gilles Meystre et de M^{me} Isabelle Truan, le motionnaire ainsi que plusieurs commissaires étaient d'avis qu'il fallait laisser à la Municipalité le soin d'examiner la forme d'aide la plus appropriée à verser à la FMA, qui chapeaute la salle de concerts «Les Docks»¹.

La Municipalité propose à votre Conseil d'octroyer un montant de Fr. 322'000.– à la FMA, sous forme de prêt sans intérêt ni amortissement.

2. Préambule

Pour rappel, la Fondation pour les musiques actuelles a déjà fait l'objet d'un assainissement durant l'année 2007, suite aux résultats de l'audit commandé par la Municipalité à fin 2006. Après l'octroi d'un crédit supplémentaire (2007 1^{re} série) de Fr. 393'000.– pour éviter la fermeture de la salle, votre Conseil a accepté d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 330'500.– pour l'assainissement de la situation financière au 31.12.2006, ainsi qu'un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 450'000.– pour assurer le fonctionnement de la Fondation au cours du deuxième semestre 2007². Il a aussi approuvé le projet présenté pour l'avenir de la salle des Docks fixant les missions de la Fondation, respectivement de la salle, à savoir :

- le développement et l'encouragement de la création dans le domaine des musiques actuelles à Lausanne,
- l'offre de concerts de musiques actuelles de qualité à des prix accessibles à l'ensemble du public,
- la valorisation du travail des musiciens et créateurs locaux et régionaux.

A côté des objectifs principaux atteints lors de la première année d'exploitation de la salle, soit la création d'un lieu avec une identité propre rattachée aux musiques actuelles et la mise en place d'une programmation variée, votre Conseil a approuvé d'autres objectifs d'importance, à savoir :

- contribuer au rayonnement culturel de la ville de Lausanne,
- offrir une scène aux musiciens et groupes locaux et favoriser la créativité locale,
- développer les collaborations avec les différents acteurs des musiques actuelles à Lausanne,
- devenir un lieu de rencontre culturel et social.

¹ BCC, à paraître.

² BCC, séance N° 18 du 3 juillet 2007, pp. 887-909, Préavis N° 2007/28 du 10 mai 2007, Fondation pour les musiques actuelles «Les Docks», Assainissement de la situation financière, Demande de crédit spécial pour le deuxième semestre 2007, Avenir de la salle.

Lors du vote du budget 2008, votre Conseil a en outre octroyé à la FMA une subvention d'un montant de Fr. 680'000.– pour l'année 2008, ainsi qu'une garantie de déficit pour la saison 2007/2008 d'un montant de Fr. 100'000.– suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Claude Bonnard du 7 décembre 2007³.

Dans son rapport-préavis 2008/26 du 21 mai 2008⁴ fixant les lignes directrices de la politique culturelle de la Ville de Lausanne pour ces cinq prochaines années, la Municipalité a réaffirmé sa volonté de soutenir et de stabiliser la salle des Docks afin de l'ancrer de manière durable dans le paysage culturel lausannois.

Toutes les mesures financières évoquées ci-dessus ainsi qu'une gestion rigoureuse de la salle ont permis à la FMA d'atteindre l'équilibre financier à la fin de la saison 2006/2007. Il s'agissait cependant d'un équilibre très fragile.

Ainsi après avoir connu de nouvelles difficultés au début de la saison 2007/2008 en raison notamment de la perte de différents sponsors et de résultats inférieurs à ceux prévus par l'ancienne direction des Docks, des mesures ont dû être prises au début 2008. Celles-ci portaient notamment sur la mise en place d'une nouvelle structure (direction artistique – direction administrative) et sur une diminution des charges liées au personnel fixe. Ces mesures ont commencé à produire leurs effets dès le printemps. Ainsi les charges mensuelles de personnel fixe entre septembre 2007 et août 2008 sont passées de Fr. 43'000.– à Fr. 21'000.– représentant une économie mensuelle de Fr. 22'000.–. De plus, toutes les options possibles pour augmenter les recettes ont été prises, à savoir l'organisation de soirées DJ (limitées à 12 par année) conformément à l'accord passé avec le Pool des clubs lausannois, la recherche active de sponsoring et de dons par le Conseil de fondation. Toutes les dispositions prises ont permis de comprimer les charges fixes au maximum. Il n'est aujourd'hui plus envisageable de les réduire sans porter atteinte à la mission de la salle.

Malgré tous les efforts humains et financiers consentis, la situation des Docks n'en reste pas moins toujours fragile. Ceci provient principalement, comme déjà évoqué dans la réponse à l'interpellation urgente de M. Bonnard du 7 décembre 2007⁵, de la perte reportée au bilan de la FMA au 31 août 2007 d'un montant de Fr. 321'223.75. Cette perte est due notamment à deux éléments :

- les frais d'installation/équipement de la salle, non couverts par le crédit de construction de la salle continuent de peser sur les comptes de la Fondation,
- le calcul du montant des créanciers à fin 2006, dans lequel des produits destinés à l'exercice 2007 ont été inclus : il apparaît aujourd'hui vraisemblable que, dans l'urgence des démarches faites à la fin de l'année 2006 et au début de l'année 2007, le calcul des créanciers 2006 effectué alors s'est fait en incluant le montant de Fr. 100'000.– de la subvention 2007 de la Ville, mais versé à la fin de l'année 2006, ainsi que le don de Fr. 50'000.– de la Loterie romande, également prévu pour 2007. Afin d'avoir une situation réelle, il aurait fallu que cette subvention et ce don ne soient pas pris en compte, dès lors qu'ils concernaient l'exercice 2007.

Ainsi la FMA continue de payer les erreurs du passé. Ceci est d'autant plus préjudiciable que les Docks – grâce à une programmation dynamique et attractive, mélangeant différents courants musicaux comme le rock, la pop, la chanson française, le ska, le reggae, l'electro, le hip-hop ainsi que la world, la soul, le jazz et le blues – ont su trouver leur public et s'imposer comme un lieu phare. Le succès est aujourd'hui au rendez-vous et durant la saison 2007/2008, plusieurs concerts ont d'ailleurs affiché complet, la fréquentation totale s'établissant à quelque 26'522 spectateurs. Les qualités des Docks, à la fois sur le plan technique et sur le plan de la programmation artistique, sont relevées par de nombreux professionnels et spectateurs. Enfin, soucieuse de remplir au plus juste les missions fixées, la direction des Docks a en outre programmé plus d'une trentaine de groupes régionaux et la salle a aujourd'hui créé des liens solides avec bon nombre d'acteurs locaux des musiques actuelles.

Par conséquent, la Municipalité est d'avis qu'il convient de permettre à cette institution, qui a désormais trouvé sa place dans le paysage des musiques actuelles à Lausanne et au-delà, de combler complètement le surendettement hérité depuis son ouverture et de lui permettre de fonctionner de manière équilibrée.

³ BCC, séance N° 6/1 du 11 décembre 2007, pp. 564-571, Interpellation urgente de M. Bonnard et consorts sur la situation financière des Docks fin 2007.

⁴ Préavis N° 2008/26 du 21 mai 2008, Politique culturelle de la Ville de Lausanne, réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise, réponse à la motion de M. Grégoire Junod intitulée « Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma », p. 25.

⁵ BCC, cf. *supra* note 3.

3. Solutions envisagées par la Municipalité

Dans cette optique, plusieurs alternatives ont été étudiées par la Municipalité.

Si le cautionnement présente l'avantage pour la Commune de Lausanne de ne devoir payer le montant de la caution qu'en cas de mauvaise exécution par la FMA de ses obligations, elle impliquerait pour cette dernière de devoir payer des intérêts auprès d'un institut bancaire. Ceux-ci viendraient alors augmenter les charges de la Fondation, ce qu'elle ne peut pas assumer dans le contexte actuel. Cette solution ne serait donc d'aucun secours pour l'institution.

Le don constituerait une alternative avantageuse pour la FMA. Cependant il ne saurait être retenu en l'espèce, compte tenu des montants importants déjà investis, et rappelés dans le préambule. La Municipalité n'envisage pas d'y recourir, d'autant qu'une partie des membres de votre Conseil a déjà fait savoir qu'elle s'y opposerait.

Quant à une augmentation du capital de fondation, cela reviendrait concrètement à faire un don à la FMA. Cette possibilité doit donc être écartée pour les raisons évoquées ci-dessus.

Vu ce qui précède et l'instar de ce qui a été entrepris avec TVRL en 2005⁶, la Municipalité arrive à la conclusion que la meilleure alternative consiste à octroyer à la FMA un prêt sans intérêt non amortissable. Cette solution présente l'avantage pour la Fondation de pouvoir solder le passé sans augmenter ses charges. Elle démontre aussi que la Municipalité croit fermement en l'avenir des Docks.

S'agissant du montant de l'aide, la Municipalité propose à votre Conseil d'accorder un prêt correspondant au montant de la perte reportée figurant au bilan de la FMA au 31 août 2007, soit une somme de Fr. 321'223.75, arrondie à Fr. 322'000.–. Cette opération figure, pour ce montant, dans le plan des investissements pour les années 2009 à 2012.

4. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2008/39 de la Municipalité, du 26 septembre 2008;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Claude Bonnard ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 322'000.– destiné à accorder un prêt sans intérêt et non amortissable à la Fondation pour les musiques actuelles ;
3. d'amortir annuellement la dépense ci-dessus à raison de Fr. 64'400.– par la rubrique 3600.331 « amortissement du patrimoine administratif » du budget du Service de la culture ;
4. de faire figurer, sous la rubrique 3600.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 2.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

⁶ BCC, séance N° 3/1 du 28 juin 2005, pp. 232-237, Préavis N° 2005/22 du 7 avril 2005, Octroi d'un prêt de Fr. 400'000.– à TVRL.

Rapport

Membres de la commission : M. Nicolas Gillard (LE), rapporteur, M. Ulrich Doepper (Les Verts), M. Fabrice Ghelfi (Soc.), M^{me} Nicole Graber (Les Verts), M^{me} Myriam Tétaz (AGT), M^{me} Isabelle Truan (LE), M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.).

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Nicolas Gillard (LE), rapporteur : – La commission était composée de M^{mes} Isabelle Truan, en remplacement de M^{me} Nicole Grin, Elisabeth Wermelinger, Nicole Graber et Myriam Tétaz, ainsi que de MM. Fabrice Ghelfi, Ulrich Doepper et Nicolas Gillard (rapporteur).

MM. Gilles Meystre et Claude-Alain Voiblet étaient excusés, M^{me} Stéphanie Pache, absente.

La commission s'est réunie le 11 novembre 2008 à 8 h 00 dans les locaux de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine. A cette occasion, la Municipalité était représentée par M^{me} la directrice Silvia Zamora, M. Fabien Ruf, chef du Service de la culture, et M^{me} Liliane Blanc, juriste (CLP).

En préambule, M^{me} la Municipale rappelle que la convocation expresse de la présente commission a pour but que le prêt proposé puisse être octroyé dans les meilleurs délais. Elle indique qu'aucune augmentation de subvention n'est prévue pour les Docks en 2009 et que la solution du prêt proposé avait semblé recueillir l'accord de la majorité, si ce n'est de l'ensemble des formations politiques lors des débats précédents à propos des Docks.

Sur question d'une commissaire, M. Ruf indique que le personnel des Docks correspond aujourd'hui à 4,5 EPT contre un peu plus de 8 auparavant.

Sur question d'un autre commissaire, M^{me} la municipale indique que la perte reportée ne comporte aujourd'hui plus aucune créance de la Ville contre la Fondation.

Plusieurs commissaires se préoccupent de savoir comment le prêt sera remboursé et s'étonnent de la mention à la conclusion 2 d'un prêt «non amortissable». Il leur est répondu que l'expression de prêt non amortissable ne signifie pas que le prêt ne soit pas remboursable. M^{me} Zamora précise qu'un échéancier de remboursement sera établi une fois connus les résultats de la saison 2008-2009, soit en août 2009.

Dans leur quasi-unanimité, les membres de la commission considèrent qu'il est important que les membres du Conseil soient informés à ce propos, plusieurs d'entre eux proposant d'amender dans ce sens la conclusion n° 2 en ajoutant à la fin de celle-ci la mention : «*dont le remboursement*

sera échelonné en fonction des résultats d'exploitation de la saison 2008-2009 ». Les représentants de la Municipalité agréent cet amendement.

Sans autre demande de parole, il est passé au vote des conclusions :

- La conclusion 1 est adoptée à l'unanimité ;
- A l'unanimité, la commission décide d'amender la conclusion 2 en ajoutant à sa fin la phrase : «*dont le remboursement sera échelonné en fonction des résultats d'exploitation de la saison 2008-2009*» ;
- La conclusion 2 amendée est approuvée à l'unanimité ;
- La conclusion 3 est adoptée à l'unanimité ;
- La conclusion 4 est adoptée à l'unanimité ;
- L'ensemble du rapport-préavis, tel qu'amendé, est approuvé à l'unanimité.

Le président : – Monsieur le rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Nicolas Gillard (LE), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre donc la discussion sur ce rapport. La discussion n'est pas demandée. Elle est close. Pouvez-vous nous rappeler la conclusion de la commission, s'il vous plaît ?

M. Nicolas Gillard (LE), rapporteur : – Monsieur le Président, sans hypocrisie et mauvaise foi, la commission traitant de ce sujet polémique des Docks a approuvé toutes les conclusions à l'unanimité, y compris la conclusion 2 amendée. Je rappelle l'amendement apporté par la commission. Il s'agissait de la conclusion qui traite du montant et de l'octroi du prêt. La commission, à l'unanimité, a accepté l'ajout de la phrase suivante à la fin de la conclusion : «*... dont le remboursement sera échelonné en fonction des résultats d'exploitation de la saison 2008-2009*».

Le président : – Je vous propose de voter aussi en bloc ces conclusions et l'amendement proposé par la commission. Celles et ceux qui acceptent la proposition de la commission le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Un avis contraire, une abstention, mais le Conseil approuve les conclusions de ce préavis. Merci, Monsieur le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2008/39 de la Municipalité, du 26 septembre 2008 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Claude Bonnard ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 322'000.– destiné à accorder un prêt sans intérêt et non amortissable à la Fondation pour les musiques actuelles, dont le remboursement sera échelonné en fonction des résultats d'exploitation de la saison 2008-2009 ;
3. d'amortir annuellement la dépense ci-dessus à raison de Fr. 64'400.– par la rubrique 3600.331 « amortissement du patrimoine administratif » du budget du Service de la culture ;
4. de faire figurer, sous la rubrique 3600.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 2.

Le président : – Nous pouvons passer aux points de l'ordre du jour hors urgence. Nous revenons au point R79, le postulat de M. Kugathasan Thavathurai demandant un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux. J'appelle M^{me} Monique Cosandey à la tribune.

Postulat de M. Kugathasan Thavathurai demandant un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux²

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Monique Cosandey (Soc.), rapportrice, M. Jean-Pierre Bébox (LE), M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Maurice Calame (LE), M. Ulrich Doepper (Les Verts), M^{me} Sandrine Junod (UDC), M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport polycopié de M^{me} Monique Cosandey (Soc.), rapportrice : – Votre commission s'est réunie le 1^{er} juillet 2008 dans les locaux de l'Administration communale, rue du Port-Franc 18, à Lausanne.

Elle était composée des personnes suivantes: M^{mes} Monique Cosandey, présidente, Rebecca Ruiz, Sandrine Junod, MM. Jean-Charles Bettens, Maurice Calame, Jean-Pierre Bébox, Ulrich Doepper, Nkiko Nsengimana et Jeyarasasingam Sellathurai. M. Olivier Martin s'était fait excuser.

L'Administration était représentée par M. Olivier Français, directeur des travaux, M^{mes} Frédérique Roth, déléguée piétons, Routes et mobilité, et Paola Tirelli, assistante Routes

et mobilité, qui a tenu les notes de séance, ce dont nous la remercions vivement.

Rappelons tout d'abord, en préambule, que M. Thavathurai Kugathasan, conducteur tl, avait déposé son postulat à la suite d'un accident survenu à la rue des Terreaux le mercredi 31 octobre 2007. Un piéton s'est fait écraser par un bus tl alors qu'il traversait la rue en dehors du passage piéton et il est décédé trois jours plus tard.

Notre réunion a donné lieu à une discussion passionnelle où la Municipalité, soutenant la fluidité des transports publics, les partisans du trafic privé et les défenseurs des piétons se sont « affrontés » avec une certaine vigueur.

M^{me} Ruiz, représentante du postulant, a tout d'abord tenu à déplorer cet accident et a insisté sur le fait qu'un passage pour piétons supplémentaire au milieu de la rue des Terreaux permettrait d'éviter de tels accidents.

Selon un recensement établi par l'Administration, en 10 ans, 15 accidents, dont 4 avec blessés graves et 1 avec mort d'homme, ont eu lieu à la rue des Terreaux. Chaque fois, un piéton traversant la chaussée était impliqué.

D'autre part, la soussignée a observé la situation la veille de la séance. De 15 h 05 à 15 h 20, 76 personnes, dont 3 avec poussettes, ont traversé la route en dehors des passages piétons.

Rappelons que 15'000 véhicules empruntent cette artère chaque jour.

Selon les explications de la Municipalité et de ses services, cette artère devrait être englobée dans le projet « axes forts » qui accorde la priorité aux transports publics sur ce tronçon, y compris par rapport aux piétons. Ce projet prévoit un bus toutes les 40 secondes. Il faut savoir également que les tl tiennent, dans un souci de service à la clientèle, à garantir une vitesse commerciale. Il paraît donc peu judicieux de créer un passage pour piétons supplémentaire à cet endroit.

Le Métropole 2000 procède actuellement à un réaménagement du passage souterrain en y construisant des escaliers roulants. La Municipalité espère que ces nouvelles installations dissuaderont les piétons de traverser en surface.

Selon les partisans du postulat, la traversée des routes en souterrain n'est plus une notion actuelle. Il conviendrait peut-être de construire des barrières pour empêcher la traversée « sauvage » de cette rue.

Certains commissaires s'étonnent que l'on applique un traitement différent entre la rue des Terreaux et la rue Centrale où trois passages pour piétons proches les uns des autres ont été aménagés.

D'autres commissaires s'étonnent que, contrairement aux automobilistes qui sont verbalisés en cas de fautes, les cyclistes et les piétons ne le sont que rarement.

²BCC 2007-2008, T. II (N° 13/I), pp. 707-708.

Un commissaire pense que la formule d'une bande polyvalente centrale pourrait convenir à ce genre de situation et propose de l'explorer.

Après ces discussions fort animées, la commission procède au vote qui s'établit de la manière suivante : 5 oui, 3 non et 1 abstention pour la prise en considération du postulat. Votre commission vous recommande donc d'en faire de même.

Le président : – Madame la rapportrice, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Monique Cosandey (Soc.), rapportrice : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion sur cet objet.

Discussion

M. Ulrich Doepper (Les Verts) : – Le postulat de M. Thavathurai pose une bonne question à laquelle, pour ma part, j'aurais donné une réponse un peu plus nuancée.

Chacun sait qu'à Lausanne il y a autant d'urbanistes que d'habitants. Mais il y a tout autant de spécialistes du trafic et de l'aménagement routier. Pensons aux tollés lorsqu'on crée ou ne crée pas une zone 30 km/h ou qu'on tente de supprimer un passage piéton. Il s'est même trouvé un éditorialiste de Grandvaux, propriétaire d'une petite piscine et d'une grande maison, intéressée sans doute par les comptages de M^{me} Cosandey, pour nous donner le conseil de tout laisser en l'état.

L'aménagement actuel de la rue des Terreaux, en tout cas sa partie sud, procède de la logique de la séparation des fonctions, de la ségrégation spatiale entre les différents usagers de l'espace public. Les bus sont en site propre, les voitures sont plus ou moins contenues sur la chaussée et les piétons le sont à peu près aussi sur les trottoirs au moyen de massifs de choucroute qui les empêchent de commettre l'impensable : traverser les Terreaux en surface. L'actuel passage dénivelé, dont la Municipalité voudrait que l'on se contente, est dans la ligne droite de cette tradition, si je peux me permettre ce contresens. Obliger les piétons à franchir les Terreaux en souterrain est une solution d'un autre âge, que les piétons acceptent mal. La présence d'ascenseurs ou d'escalators, comme on nous l'annonce, n'y change pas grand-chose, et ce n'est pas ce confort que désire le piéton. Il n'y a pas besoin d'avoir lu Ivan Illich ou Jean Robert pour savoir que cette spécialisation spatiale entraîne la ségrégation sociale. La vitesse des uns condamne les autres au détour et à la lenteur.

Madame Cosandey, au lieu de compter les malheureux piétons qui traversent la chaussée, aurait pu compter ceux qui ne la traversent pas ! Elle se serait aperçue qu'une petite minorité d'automobilistes transitent par cette rue, dans laquelle une voiture n'a rien à faire, en réalité, puisqu'elle

ne peut pas y stationner, alors que des foules se massent sur les trottoirs trop petits. Elle aurait constaté avec moi que l'espace y est décidément mal réparti pour une ville qui prétend privilégier les piétons.

Certes, un passage piéton n'a pas que des avantages. Son utilisation est obligatoire à moins de 50 mètres de distance, comme d'ailleurs l'est le passage dénivelé. Et parce que les piétons y sont prioritaires, ils coupent le chemin des transports publics aussi.

A Lausanne, même s'il reste encore beaucoup de potelets, de barrières, de passages piétons et de feux, on expérimente des aménagements plus subtils que le « chacun chez soi », avec des bandes polyvalentes. Heureusement, nous avons dans notre Municipalité des gens avisés qui suivent de près de passionnantes expériences bernoises de mixité des espaces publics, et qui les pratiquent. Par exemple en franchissant quotidiennement et de plain pied l'axe fort de la Spitalgasse, sans feux ni passages piétons, ni même trottoirs.

Le postulat de M. Thavathurai pose néanmoins une bonne question. Celle qui cherche une réponse à un besoin que la triste mort d'une piétonne a démontré. L'assainissement de ces points noirs, c'est-à-dire des endroits où se produisent fréquemment des accidents routiers, permettrait aux habitants de ce pays de faire l'économie de 56 morts prématurées et de 660 blessés chaque année.

Le groupe des Verts vous recommande de prendre en considération ce postulat. Pas seulement en rapport avec l'actuel chantier de transformation du centre commercial ou sans attendre la planification des axes forts de transports publics mais pour répondre à un besoin actuel.

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – Le postulat de M. Kugathasan Thavathurai a un mérite, il dirige le projecteur sur un problème : que faire avec ces piétons qui traversent tous au même endroit, et précisément là où il n'y a pas de passage pour eux ? Que faire avec tous ces piétons qui ne sont pas formatés comme il faut ?

La traversée de la rue des Terreaux n'est pas la seule où les piétons traversent en dehors des passages piétons. Je me rappelle de la rue César-Roux, où les piétons, à leur descente du bus, traversaient devant la Polyclinique lorsqu'elle était dans cette rue. Puis je vois très clairement l'avenue de Provence : sur l'îlot central, les buissons manquent en plusieurs endroits, preuve formelle du passage important de piétons à ces endroits.

Nous voyons donc deux solutions. Nous pouvons renvoyer de la ville tous les piétons « non formatés », « non conformes ». Mais nous pouvons aussi créer des passages piétonniers supplémentaires pour leur permettre de traverser en toute sécurité.

A Gauche Toute ! pencherait pour cette deuxième solution. D'un côté le nombre d'accidents, mais surtout d'accidentés,

diminuerait; de l'autre, nous pourrions montrer qu'ici, c'est le piéton qui a la priorité. Quant à la fluidité du trafic, il suffit de régler les feux de manière à ce qu'elle soit garantie.

A dire vrai, il y a une autre solution, mais celle-là a déjà montré qu'elle ne vaut rien. Elle consiste à mettre les piétons sous terre. Non, pas ce que vous pensez! Non, on ne les tue pas pour si peu, mais on les fait traverser sous la chaussée. C'est cette solution qui ne vaut pas un clou. Les passages piétons proches les uns des autres existent à certains endroits, par exemple à la rue Centrale. Qui sait pour quelle obscure raison la Municipalité a aimé cette solution à cet endroit et pas à d'autres?

En conclusion et pour montrer qu'A Gauche Toute! ne recule devant aucune dépense pour atteindre un but aussi louable que de mettre le piéton au premier plan et même sur la chaussée, nous offrirons à M. Français de quoi peindre au moins un passage piéton à la rue des Terreaux. Ainsi bien sûr que le pinceau qui va avec! (*L'oratrice remet un pot de peinture jaune et un pinceau au municipal de Travaux. Rires.*)

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.): – Je commence par déclarer mes intérêts: j'habite à la rue des Terreaux, plus précisément dans le bâtiment de Métropole 2000. Je suis donc bien placée et particulièrement concernée par l'objet de ce postulat. En tant qu'habitante du quartier, je peux également témoigner de la nécessité de créer un passage piéton à la hauteur du centre commercial, entre les passages piétons de Bel-Air et de Chauderon, au vu du nombre journalier de traversées non sécurisées de la chaussée, comme cela a été dit à plusieurs reprises. En tant que chauffeur de bus, notre ancien collègue Kugathasan Thavathurai avait déposé ce postulat suite à un accident survenu il y a un an aux Terreaux. Il avait causé la mort d'une piétonne alors qu'elle traversait en dehors des deux passages précités.

S'il est vrai qu'il existe un passage sous-voie aux Terreaux, force est d'admettre qu'il est peu utilisé par les passants ou usagers du centre commercial. Cela tient probablement à son aspect peu pratique et peu engageant. Sur les dix dernières années, on recense donc sur les lieux quinze accidents, dont quatre avec blessés graves et un avec mort, celle de cette femme, en l'occurrence. D'un point de vue préventif – nous en avons assez parlé en début de soirée, et je me réjouis de voir comment LausanneEnsemble va soutenir la prévention –, il semble raisonnable d'attendre la création d'un passage piéton dont les feux pourraient être synchronisés avec ceux des passages de Bel-Air et de Chauderon. C'est le cas à la rue Centrale, qui compte trois passages rapprochés avec ce type de fonctionnement.

Lorsque la commission a siégé, M. Français a exprimé de fortes réticences face à cette demande en invoquant le futur axe fort qui traversera cette artère. Je lui répondrai qu'un passage pour piétons à cet emplacement a du sens en attendant que les 15'000 véhicules empruntant quotidiennement cette rue cèdent leur place à un transport public à cadence

élevée. Et, M. Français me l'accordera, on parle d'une échéance qui se situe au plus tôt en 2011. Si on peut éviter quelques accidents d'ici là, on pourra s'en féliciter.

Par ailleurs, je rappelle comme M. Doepper qu'au centre de la ville de Berne, les trams et les passages piétons cohabitent de façon harmonieuse. Pourquoi un trolleybus lausannois ne pourrait-il pas faire de même?

Pour les différentes raisons exposées, je vous demande de soutenir cette demande.

M. Maurice Calame (LE): – Nous devons nous rendre à l'évidence: si un passage piéton est mis en place au milieu de la rue des Terreaux, ce sont les bus qui en subiront les conséquences, soit un réel ralentissement. LausanneEnsemble est opposé à ce postulat, pour la bonne raison qu'il y a un passage sous la route et que deux ascenseurs sont à disposition du public. Il me semble que l'on peut demander une certaine discipline pour permettre le passage des transports publics.

Si un passage pour piétons s'avérait vraiment nécessaire, il faudrait l'englober dans une plus grande étude. Nous savons tous que la Municipalité, avec celles des Communes voisines, planche sur le futur axe fort de notre ville, et par conséquent la mise en place de transports publics efficaces. Laissons la Municipalité travailler et ne lui mettons pas dans les pattes un postulat issu d'un malencontreux accident. Je conviens que cet accident est grave. Les personnes qui traversent à cet endroit devraient savoir qu'elles courent un risque et traverser avec des poussettes est carrément irresponsable, d'autant plus qu'elles ne sont pas obligées d'emprunter cette voie. Le passage souterrain existe, où il y a des commerces, un bar à café, il est beaucoup plus sympathique que tous les autres passages souterrains lausannois. Actuellement, la Migros est en train d'améliorer l'entrée et des escalators viendront bientôt compléter le système.

LausanneEnsemble propose de rejeter ce postulat. En procédant de la sorte, nous faisons confiance à notre Municipalité ainsi qu'au propriétaire de l'immeuble Migros, qui met en place de nouvelles zones de transition entre le nord des Terreaux et la rue de Genève. Je vous rappelle, pour l'anecdote, que c'est un socialiste, M. Corday, qui avait obtenu la création des deux ascenseurs.

M. Alain Hubler (AGT): – Une question me vient à l'esprit après le discours de M. Calame. Comment peut-il expliquer que ce soit un chauffeur de bus qui demande ce passage alors que lui dit haut et fort que ça va empêcher les bus de circuler? Est-ce que ce chauffeur de bus est inconscient de ce qu'il propose? Ou peut-être les arguments de M. Calame sont-ils de mauvaise facture.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Il est vrai que la Municipalité voit ce postulat d'un mauvais œil parce que non coordonné avec des mesures futures. Je m'en explique.

Le domaine public n'est pas réservé à une seule et unique activité, c'est un partage. Le piéton est important dans notre cité, d'ailleurs le Plan directeur lui accorde la priorité, tout comme le vélo est en deuxième position, avec les transports publics. Les autres types de véhicules – je pense aux taxis ou autres – sont aussi habilités à rouler sur cet espace public selon une structure bien établie, adoptée en 1995.

Introduire un élément contraignant non coordonné sur un axe peut provoquer une augmentation du comportement des piétons que vous décrivez, de passer de ci de là, et surtout pas à l'endroit recommandé. Cela pourrait être inquiétant.

Cela vous a été dit en commission, si nous attendons la réalisation des axes forts, il n'est pas impossible que nous arrivions à la solution bernoise dont vous parlez. Mais cette solution n'est pas un patchwork, comme vous le présentez. C'est un tout. Il n'y a plus de voitures et c'est un partage entre transports publics et piétons. Ici, ce n'est pas le cas. Donc pour nous, c'est très dangereux d'introduire un tel passage et je suis presque certain que le Canton refuserait cette demande, compte tenu de la discontinuité que vous proposez.

Vous faites référence aux Transports publics lausannois. La demande systématique des tl sur ces axes privilégiés, c'est de donner la priorité aux bus et non aux piétons, pour garantir la «vitesse commerciale». C'est vrai, nous avons été étonnés que cette demande émane d'un chauffeur des tl. Nous avons consulté ces derniers, et compte tenu du service qu'ils doivent rendre à la population, ils ne trouvent pas opportun d'introduire ici un passage pour piétons.

J'irai plus loin. Nous constatons une augmentation assez importante des incivilités sur les axes principaux de la ville. La place St-François cause beaucoup de souci à la Municipalité parce que de plus en plus de piétons traversent les grandes artères. C'est inquiétant, vous avez raison. Dans ce sens, la préoccupation du postulat est juste, et de ce point de vue nous lui donnons raison. Les mesures que nous prendrons demain devront être coordonnées. Placer un passage pour piétons en cet endroit de manière non coordonnée ne nous paraît pas une bonne solution. C'est pour cela que je vous ai parlé de l'étude sur les axes forts. Elle examine la suppression de l'automobile entre la place Chauderon et la place St-François. Nous pourrions alors prendre, en coordination avec l'exploitant que sont les transports publics, une mesure permettant aux piétons de passer d'un bord à l'autre de cet axe.

M^{me} Andrea Egli (AGT): – Si ce troisième feu est coordonné avec le feu juste avant Chauderon, qui existe déjà, et si ces feux passent au vert au même moment, je ne vois pas pourquoi la vitesse commerciale des tl en souffrirait. Il faut m'expliquer, alors.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:
– Mais c'est strictement impossible, chère Madame! Pour

la simple et bonne raison que vous vous trouvez entre deux arrêts de bus et qu'il n'y a pas qu'une seule ligne de bus! En outre, ces lignes se croisent. Donc ça ne fonctionne pas, c'est mathématique.

Le président: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Madame la rapportrice, pourriez-vous nous rappeler les résultats de la commission?

M^{me} Monique Cosandey (Soc.), rapportrice: – La commission, par 5 oui, 3 non et 1 abstention, vous recommande d'accepter ce postulat et de le transmettre à la Municipalité.

Le président: – Merci, Madame la rapportrice. Je vous propose de voter ceci à main levée. Celles et ceux qui suivent la commission, donc acceptent ce postulat, le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Avec une bonne majorité et sans abstention, vous avez accepté la prise en considération de ce postulat. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Kugathasan Thavathurai demandant un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président: – Nous passons au point R81, la motion de M. Jean-François Cachin et consorts: «Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent à ce que des places de parc pour une durée limitée»... On me signale que M^{me} Attinger est malade. Quelqu'un de la commission pourrait-il la remplacer ou prenons-nous ce point une autre fois? Monsieur Rastorfer, voulez-vous venir remplacer la rapportrice? Je vous remercie.

Motion de M. Jean-François Cachin et consorts :
« Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent à ce que des places de parc pour une durée limitée soient créées dans la zone du P+R de Vennes »³

Rapport

Membres de la commission : M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice, M. Eddy Ansermet, M. Jean-François Cachin (LE), M. Jean-Marie Chautems (Soc.), M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), M. Denis Pache (UDC), M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), M. Thomas Schlachter (Les Verts), M. Jeyarasasingam Sellathurai (AGT).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport polycopié de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice : – La commission s’est réunie le lundi 8 septembre 2008 et était composée de MM. Eddy Ansermet (rempl. M. Jacquat), Jean-François Cachin, Jean-Marie Chautems, Nkiko Nsengimana (rempl. M^{me} Brélaz-Buchs), Denis Pache, Jacques-Etienne Rastorfer, Thomas Schlachter, Jeyarasasingam Sellathurai – M. Charles-Denis Perrin était excusé – et de M^{me} Claire Attinger Doepper, rapportrice.

L’Administration communale était représentée par M. Olivier Français, directeur des Travaux, et M. Pierre-Alain Matthey, chef de service, Routes et Mobilité. L’excellence des notes de séance est due à M. Jérôme Moix, adjoint administratif, que nous remercions pour la qualité de son travail.

L’objet de la motion est rappelé d’emblée : il s’agit de prévoir pour le P+R de Vennes, en plus des modalités actuelles de stationnement, la possibilité de parquer son véhicule pour une durée limitée à trois heures au maximum, afin de permettre aux habitants – des zones foraines notamment – de se rendre en ville pour une course de courte durée à prix préférentiel.

Si cette motion va dans le sens de la politique de la mobilité défendue par la Municipalité, M. le directeur s’inquiète de l’inégalité de traitement qu’une telle mesure peut provoquer entre les quartiers.

Ces propos sont suivis de précisions fournies par M. Matthey, qui fait un rappel des données du parking de Vennes. Il indique que celui-ci sera composé d’une partie P+R de 1050 places et d’une partie de 150 places réservées aux activités annexes. Les travaux de construction débuteront dès le 01.10.2008 pour une ouverture planifiée entre avril et mai 2010. Il ajoute que le coût mensuel pour un usager du P+R sera en principe de Fr. 150.– et de Fr. 15.– pour les tickets journaliers. Ces prix comprennent le titre de transport et le parking.

M. le directeur pense que si l’idée de cette motion est de proposer une carte spéciale aux habitants des zones foraines, il veut bien étudier ce système dans le cadre de la motion mais ne souhaite pas créer des places de parc bon marché.

S’ensuivent différentes interventions autour du risque de voir une inégalité de traitement se développer entre Lausannois et Lausannoises et leur quartier d’habitation. Aller dans le sens de la motion et développer une offre différenciée dans cette unique zone du P+R de Vennes semble peu compréhensible.

Puis la question de la gestion des différentes zones de stationnement apparaît : l’avenir des zones bleues et blanches à Lausanne refait surface dans cet échange. M. Matthey répond qu’au niveau des zones blanches, il reste une aire de stationnement illimité et gratuit, celle du Chalet-à-Gobet. Toutefois, une partie de ce parking est limitée à trois heures pour faciliter l’accès des usagers des zones de sports et de loisirs. Il ajoute qu’avec le m2 et l’introduction du réseau 08, il va falloir étudier l’évolution de l’occupation de ce parking pour éventuellement rendre ces zones payantes. Quant aux zones bleues, elles servent souvent d’aires de stationnement sur lesquelles les habitants de la commune disposant d’un macaron peuvent se parquer pour une durée indéterminée.

Devant les réserves exprimées plus haut, le motionnaire demande de transformer son texte en postulat.

Au final, la commission accepte de prendre en considération la motion transformée en postulat par 4 oui et 5 abstentions. Et ne peut, dans ces circonstances, vous orienter sur l’élan à donner ou pas à cette proposition.

Le président : – Faut-il des compléments d’information au sujet de ce rapport, Monsieur Rastorfer ?

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur remplaçant : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – Alors je le mets en discussion.

Discussion

M. Jean-François Cachin (LE) : – Cette motion a été transformée en postulat par le soussigné lors de son examen par la commission désignée. Son but principal est de diminuer le nombre de voitures au centre ville et donc la pollution. A aucun moment, le postulant n’a dit qu’il fallait accorder des places gratuites de trois ou quatre heures pour les habitants des zones foraines ou des communes des hauts de Lausanne ainsi que le prétendait un membre de la commission. Mais en fait, pourquoi pas ? Il existe en ville des places zone bleue limitées à trois heures, par exemple à Vidy.

La mise en place d’un nombre limité de places de parc d’une durée de trois, voire quatre heures, dans le parking

³BCC 2007-2008, T. II (N° 10/I), p. 332 ; *idem*, T. II (N° 15/I), pp. 909-910.

mais surtout à proximité de celui-ci, par exemple sur le P+R provisoire de Vennes, ne provoque pas une inégalité de traitement entre les Lausannois et les habitants des hauts de Lausanne. Il serait absurde pour un habitant de la Sallaz, de Chailly ou de la Pontaise de déposer son véhicule à Vennes avant de prendre le m2 pour une course au centre ville. Permettez-moi de vous rappeler que nous trouvons en ville des places de parc payantes peintes en blanc d'une durée de 15 ou 20 minutes, 1 heure, 2 heures, 3 voire 4 heures. Sans la possibilité de pouvoir stationner leur véhicule pour une durée limitée à Vennes, les habitants des zones foraines se rendront en ville en voiture, ce qui ne leur coûtera en parage que Fr. 2.50 par heure.

Pour aller dans le sens de la politique de la mobilité défendue par une grande partie de ce Conseil et par la Municipalité, je vous demande au nom de LausanneEnsemble et de moi-même de prendre en considération ce postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

M. Benoît Biéler (Les Verts): – Notre Conseil, lors de sa séance du 5 décembre 2006, a ajouté deux conclusions au préavis 2006/56⁴ sur le parking-relais de Vennes. Il a demandé à la Municipalité de mettre en place une politique de sélection des usagers du P+R de Vennes en fonction de leur domicile et de la desserte en transports publics et de mettre en place une politique tarifaire du stationnement de courte et de moyenne durée, dans le but de favoriser les transports publics.

Cette motion transformée en postulat préfigure et ouvre donc la voie aux réflexions sur ces amendements et sur le type d'usagers à éventuellement favoriser. Dans cette optique, le groupe des Verts le soutiendra. Il rappelle tout de même que les mesures proposées devront être ciblées sur les habitants ne disposant pas de transports publics proches de leur domicile afin de ne pas créer une alternative trop concurrentielle à ces transports publics.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.): – Je n'interviens pas ici en tant que remplaçant de la rapportrice, mais en tant que représentant du groupe socialiste.

A la fin des travaux de la commission, nous avons annoncé notre intention de poursuivre les réflexions en nous référant notamment aux débats et décisions relatives au P+R de Vennes. Nous nous étions alors abstenus en commission. Le groupe socialiste propose ce soir de classer ce postulat. Cela demande quelques explications.

Le souci de l'auteur est tout à fait louable lorsqu'il souhaite faire en sorte que les habitants des zones foraines des Râpes prennent le métro lorsque, occasionnellement, ils viennent en ville en arrêtant leur voiture au P+R de Vennes. Mais il s'agit à notre avis d'une fausse bonne idée. En effet, quelle meilleure solution pour éviter les voitures en ville que de ne pas les prendre et d'utiliser immédiatement

les transports publics, d'autant que ceux-ci sont renforcés avec le réseau 08 ?

Rappelons également, pour ceux qui n'ont pas un transport public devant chez eux dans les zones foraines, qu'il est possible actuellement de parquer gratuitement au Chalet-à-Gobet, qui est desservi par deux lignes de bus, également renforcées avec le réseau 08.

Enfin, nous rappelons notre soutien au postulat envoyé ce printemps à la Municipalité, demandant une réduction des coûts d'utilisation des transports publics, en particulier pour les habitants des zones foraines des Râpes.

Bref, nous estimons qu'il n'est pas opportun de prévoir des facilités de parage supplémentaires pour les habitants des zones foraines au P+R de Vennes ou dans les environs.

Le président: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Je vous propose de voter cet objet de manière électronique. Celles et ceux qui acceptent de prendre en considération cette motion transformée en postulat le manifestent en votant oui, celles et ceux qui le refusent en votant non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 40 oui, 23 non et 7 abstentions, vous avez accepté le postulat de M. Jean-François Cachin. L'objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Jean-François Cachin et consorts: «Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent à ce que des places de parc pour une durée limitée soient créées dans la zone du P+R de Vennes»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. de transformer cette motion en postulat;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président: – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, la motion de M^{me} Marie-Claude Hofner: «Le «Chalet» doit devenir la maison des artistes de Lausanne». En l'absence de M^{me} Wermelinger, je demande à un membre de la commission de venir la remplacer. Madame Peters, merci.

⁴BCC 2006-2007, T. I (N° 8/I), pp. 676 ss.

Motion de M^{me} Marie-Claude Hofner : «Le «Chalet» doit devenir la maison des artistes de Lausanne»⁵

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.), rapportrice, M^{me} Marlène Bérard (LE), M^{me} Nicole Graber (Les Verts), M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT), M. Stéphane Michel (Soc.), M. Jacques Pernet (LE), M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.), M^{me} Esther Saugeon (UDC), M^{me} Graziella Schaller (LE), M^{me} Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport polycopié de M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.), rapportrice: – La commission s’est réunie le 30 septembre 2008 dans les locaux administratifs de la place Chauderon, elle a siégé une seule fois.

Etaient présents: M^{mes} Rebecca Ruiz, Marlène Bérard, Graziella Schaller, Maria Velasco, Nicole Graber (en remplacement de M^{me} Claude Grin), Marie-Claude Hofner, Esther Saugeon-Linkenheil, Elisabeth Wermelinger (rapportrice) et MM. Stéphane Michel (en remplacement de M. Philippe Clivaz) et Jacques Pernet.

La Municipalité était représentée par M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine. Elle était accompagnée par M. Ruf, chef du Service de la culture, et par M^{me} Liliane Blanc, juriste. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Blanc, ce dont nous la remercions vivement.

La soussignée donne la parole à M^{me} la directrice, qui présente ses collaborateurs.

Après avoir brièvement raconté l’historique du bâtiment, M^{me} Hofner expose les grandes lignes de sa motion, à savoir qu’un lieu soit créé permettant d’offrir divers types de prestations aux artistes de passage à Lausanne et de favoriser ainsi des rencontres interdisciplinaires fructueuses. Ce lieu pourrait également être proposé aux associations artistiques locales. Les prestations que ce lieu d’exception, chargé d’histoire et magnifiquement situé pourrait offrir sont les suivantes: hébergement d’artistes de passage à Lausanne, hébergement à l’année de secrétariats d’associations culturelles, par exemple la SSA (Société suisse des auteurs), lieu de résidence attribué pour une durée déterminée à des créateurs, accueil de stages et de séminaires, etc.

Après avoir visité le «Chalet», M^{me} Hofner estime que le prix de vente actuel de l’objet de Fr. 3’950’000.– est surévalué et pourrait certainement être revu à la baisse si la Ville de Lausanne entrait en négociation. Pour M^{me} Hofner, le «Chalet», situé au bas de l’avenue d’Ouchy pourrait, du

fait qu’il s’agit déjà d’un établissement de type hôtelier, être facilement transformé en maison d’artistes. Pour M^{me} Hofner les prestations fournies pourraient l’être au prix coûtant, ce qui permettrait aux institutions lausannoises (théâtres et salles de spectacle) de réaliser des économies. Le financement de l’acquisition de cette structure pourrait se faire via un partenariat privé-public, offrant à des fondations la possibilité de participer au lancement de ce projet culturel.

Si la création d’une résidence pour les artistes ou l’idée d’offrir un lieu de séjour à des artistes venus travailler à Lausanne sont des propositions qui séduisent les commissaires, la discussion générale s’ouvre néanmoins sur le prix d’achat de l’objet et la nécessité d’envisager des rénovations lourdes, estimées, selon M^{me} la directrice, à environ Fr. 4 millions. Pour certains commissaires, l’amortissement de cet investissement serait trop lourd à payer et ce lieu ne serait pas bénéficiaire. D’après l’un des commissaires, les chambres ne pourraient pas se louer en dessous de Fr. 140.– par nuit et des frais fixes de fonctionnement devraient également être envisagés. Ces derniers dépendraient d’une subvention annuelle. Actuellement, les institutions culturelles lausannoises négocient le prix des chambres avec les hôtels, qui considèrent la part offerte à l’institution comme une part de sponsoring.

Le bâtiment étant classé en note *2*, la Municipalité ne pourrait en aucun cas envisager de modifier ses structures. Son entretien nécessiterait également des dépenses estimées coûteuses. Concernant les autres propositions demandées dans la motion, il a été également relevé que des espaces de travail existent pour de nombreuses associations. Par ailleurs, la configuration du lieu pourrait difficilement accueillir des secrétariats d’associations culturelles, un business center ou un lieu de création pour des répétitions ou des stages sans modification de la structure du bâtiment.

M^{me} la directrice précise que la politique d’achat de la Ville de Lausanne va en priorité au logement, que la Commune de Lausanne avait envisagé d’acheter le «Chalet» mais avait dû y renoncer, d’une part en raison de son prix et, d’autre part, parce que la note *2* du bâtiment ne pouvait permettre aucune transformation. M^{me} Zamora nous fait part de sa préoccupation quant au coût de l’opération. Elle rappelle que la Municipalité a une autre priorité qui consistera à augmenter le nombre d’ateliers pour les artistes. D’ailleurs, cette priorité a été fixée dans le rapport-préavis sur la politique culturelle. M^{me} Zamora relève également que les institutions culturelles trouvent à loger leurs artistes et qu’il n’y a aucune demande de leur part. M. Ruf rappelle que la Ville de Lausanne met à la disposition des artistes plasticiens, en collaboration avec la Conférence des villes suisses en matière culturelle, des lieux de résidence pour les artistes lausannois.

A l’issue de ces échanges, la parole n’étant plus demandée, la soussignée passe au vote.

⁵ BCC 2007-2008, T. II (N° 11), p. 460; *idem* T. II (N° 15/I), p. 910.

Conclusion :

Par 9 voix contre et 1 voix pour, la commission refuse la prise en considération de la motion.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter au rapport, Madame Peters ?

M^{me} Solange Peters (Soc.), rapportrice remplaçante : – Non, Monsieur le Président. Merci.

Le président : – Merci. J'ouvre la discussion sur ce rapport.

Discussion

M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT) : – Je plaiderai à nouveau, puisque comme vous l'avez vu, cette proposition a été massivement refusée. Je reviens à la charge encore une fois.

Je pense que, d'une part, ce « Chalet » est une valeur au sens du patrimoine pour notre ville, c'est un endroit absolument magnifique et très intéressant du point de vue architectural. D'ailleurs, il est en note *2* à l'inventaire et ce serait vraiment dommage que ce bel endroit, qui a vu beaucoup d'artistes passer dans cette maison, ne soit pas propriété des habitants de la ville.

L'autre aspect qui a été peu problématisé au cours de la réunion...

Le président : – (*L'interrompt.*) Un peu de silence, s'il vous plaît !

M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT) : – ... c'est le caractère de lieu de rencontre interdisciplinaire pour les artistes que cette maison pourrait acquérir. J'aimerais rappeler à vous tous, qui êtes Vaudois, que si Stravinsky, Ramuz et Auberjonois n'avaient pas fréquenté la même pension restaurant à Vevey, nous n'aurions certainement pas *L'Histoire du soldat* au patrimoine de la culture vaudoise. Mettre des artistes, des créateurs ensemble fait une grande différence...

D'autre part, notre ville fait d'énormes efforts, y compris fonciers, pour accueillir toutes sortes de comités sportifs. De la même manière, on pourrait envisager certains efforts pour accueillir des artistes. Je conteste les arguments avancés, notamment les montants évoqués du point de vue de l'ampleur des travaux. Quant au prix d'achat, étant donné que cet objet est toujours en vente et n'a toujours pas trouvé d'acquéreur, il peut à mon avis être largement diminué.

Je ne sais comment est arrivé l'argument que les principaux intéressés, les artistes, n'ont pas fait valoir qu'ils trouvaient ce projet intéressant. Les directeurs et directrices de théâtre avec lesquels je me suis personnellement entretenue étaient tout à fait favorables à cette idée.

La position de M^{me} la municipale, selon laquelle la priorité va au logement des habitants, n'est pas exclusive avec le logement des artistes. Les projets actuellement en cours dans le plan pour la culture lausannois privilégient à mon avis énormément les arts plastiques, au détriment des arts de la scène.

Je demande donc la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

M. Jacques Pernet (LE) : – Je regrette que M^{me} la directrice de la Culture ne soit pas là, mais j'espère qu'elle pourra répondre. J'annonce mes intérêts. Je suis hôtelier, donc je connais le domaine traité dans cette motion.

On sait que cet objet est totalement inadapté pour créer des chambres d'hôtel afin d'accueillir, pour quelques nuits ou à plus long terme, des artistes ou d'autres hôtes. M^{me} la motionnaire met ces chiffres en question, mais aux Fr. 3'950'000.– pour l'achat de la maison, il faut ajouter un montant important pour les travaux, estimés entre Fr. 1 et 2 millions.

J'ai fait un calcul rapide. Si on part sur Fr. 6 millions et que ces douze chambres – ça fait cher la chambre ! – sont occupées tous les jours, on arrive à un prix coûtant, avec un taux d'intérêt de 5% et un amortissement de 5%, de Fr. 140.–. Avec ça, on n'a encore rien payé ; on n'a pas payé le personnel. Or, au moment où vous accueillez des personnes, il faut gérer les réservations, les mutations. Ce n'est pas si simple, c'est un travail professionnel. Si on veut accueillir, on doit accueillir de façon professionnelle. Il faut que les personnes qui viennent chez nous aient une bonne image de la ville de Lausanne, donc il faudra y mettre des moyens. Je peux vous dire que le coût final sera supérieur au prix de la chambre d'un hôtel trois étoiles ou deux étoiles.

En outre, je ne suis pas persuadé par ce que soutient la motionnaire, que les artistes veulent toujours être entre eux. Je pense au contraire qu'ils sont contents de loger et de séjourner ou de sortir dans des endroits où ils rencontrent aussi les gens de la région.

Je vous suggère de suivre la commission qui, je crois, par 9 non et 1 oui, a refusé de prendre en considération la motion. Même si cette motion avait été transformée en postulat, elle ne serait pas acceptable, puisqu'il s'agit d'un achat conséquent.

M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT) : – Nous avons eu la même discussion en commission. D'ailleurs, pour le moment, cet endroit est un *bed & breakfast*, qui fonctionne comme tel et qui accueille des voyageurs. Donc soit il est dans un état pitoyable, et alors il faut le fermer, soit – en tout cas pour le moment – il est agréé par la Police du commerce de notre ville. Ce n'est pas un hôtel. De toute façon, ce n'est pas de cela dont parle cette motion. La demande n'est absolument pas de faire de ce lieu un hôtel. Elle est de faire une maison pour accueillir des artistes.

Quant au fait que les artistes veulent ou ne veulent pas être entre eux et veulent rencontrer des gens de l'endroit, cette structure est assez petite. De toute façon, des artistes seront accueillis ailleurs, dans les hôtels et y compris dans l'hôtel de mon préopinant. Il n'y a pas vraiment de problème à ce niveau.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – M^{me} Hofner dit que l'hôtel «Le Chalet» est toujours en vente. Je l'ai vu, pour le prix indiqué dans le rapport, dans une agence immobilière. Et ces derniers jours je ne l'ai plus vu. Je me demande s'il est toujours en vente et si l'initiative a encore lieu d'être.

M. Jacques Pernet (LE) : – Je désire répondre à M^{me} Hofner. On peut chipoter sur les mots. Mais au moment où vous accueillez des personnes pour dormir, vous pouvez l'appeler hôtel, *bed & breakfast*, ce que vous voulez, c'est une structure d'accueil. Il est vrai que si c'est un *bed & breakfast*, et comme il est dans les mains de la même famille depuis longtemps, ses propriétaires ne font pas les mêmes calculs, puisque probablement cette maison est amortie et n'a pas de frais autres que les frais de fonctionnement. Là, nous parlons de deux choses différentes.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Je répéterai ce que j'ai dit en commission. Nous avons examiné cet objet, il ne nous avait pas échappé qu'il était en vente.

Ce qu'a dit M. Pernet concernant les travaux est tout à fait juste : même si aujourd'hui ça fonctionne, il n'y a pas le prix de l'immeuble, puisqu'il appartient à une famille. Mais si on en fait autre chose, des montants importants devront être investis dans des travaux, avec des règles liées au fait que cet objet est au recensement architectural. Donc on ne peut pas faire les choses n'importe comment. Il faudra respecter les normes actuelles en matière d'isolation et il faudra assurer un service... appelons-le hôtelier ou appelons-le autrement, aux personnes qui séjournent là. Ce n'est pas notre métier, en tout cas ça n'est pas celui de la Ville, ce n'est pas non plus celui des institutions que nous subventionnons. Il n'y a pas de demande des institutions en ce sens.

En revanche, les institutions que nous subventionnons, y compris des théâtres, ont fait des demandes pour d'autres choses. En particulier pour des ateliers, je pense aussi aux artistes plasticiens. Ce sont les priorités que nous avons mises dans le préavis sur la politique culturelle. Nous avons un peu évoqué ce préavis hier, vous aurez l'occasion d'en débattre à la fin janvier ou en février prochains. En tout cas, la priorité de la Municipalité, ce n'est pas de créer un lieu d'accueil pour les artistes, qui n'est pas demandé par les institutions.

M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT) : – Je ne connais peut-être pas les mêmes artistes que M^{me} la municipale. Mais ceux que je connais trouvent l'idée excellente. C'est vrai, favoriser la création, ça a un coût ! Selon moi, il faudrait

favoriser les rencontres de l'art vivant et des arts de la scène et il faudrait un lieu pour cela. C'est ce que je souhaitais avec ma motion et pas forcément favoriser exclusivement les arts plastiques.

M^{me} Evelyne Knecht (AGT) : – Il me semble qu'il y a confusion entre la demande et la proposition faite par M^{me} Hofner. Je veux dire : on parle d'un chalet, d'une maison des artistes, pas d'un hôtel. Il ne s'agit pas qu'il y ait des services, ni de la restauration, ni quoi que ce soit. C'est un endroit où des gens capables de s'organiser et de se faire à manger, peuvent séjourner... C'est un lieu où il faut peut-être l'organisation d'une conciergerie, mais ce n'est pas un hôtel, ce n'est pas un lieu où il y a des services.

La deuxième partie de l'intervention de M^{me} Zamora me rend les choses beaucoup plus claires. En effet, si ce n'est pas dans les priorités, il faut le dire, j'aime mieux comme ça.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Hier, nous avons longuement débattu d'un préavis pour lequel nous n'avons encore pas reçu le rapport. Tout le monde connaît les conclusions de ce préavis 2008/26 sur la politique culturelle de la Ville de Lausanne. J'aurais voulu demander à M^{me} la directrice si ce genre d'idée s'y trouve. Il ne me semble pas. La commission en a débattu et pourrait, le cas échéant, intégrer cet élément dans le plan proposé qui semble avoir reçu un accueil plutôt favorable de la part de la commission.

M. Jacques Pernet (LE) : – Pour répondre à M^{me} Knecht : je comprends que vous trouviez bien d'avoir un lieu d'accueil. Mais un tel endroit, autogéré, n'est pas viable. Il faut des services. Vous ne pouvez pas recevoir ces personnes n'importe comment, vous devez le faire avec une certaine dignité, un certain confort. Ils arrivent à Lausanne, vous ne pouvez pas leur dire de se débrouiller. Une infrastructure est nécessaire, et celle-ci est extrêmement chère.

D'autre part, c'est une motion, c'est un achat, c'est contraignant, ce n'est pas réaliste et ce ne serait pas compris. J'ai aussi la chance d'accueillir dans mon hôtel des artistes et je peux vous dire qu'ils apprécient d'être «chouchoutés» et pris en considération.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – M^{me} Knecht dit que maintenant c'est clair, ce n'est pas dans les priorités et que c'est mieux quand c'est dit comme ça. Mais Madame, je l'ai dit trois ou quatre fois en commission ! Vous n'y étiez pas, mais je suppose que M^{me} Hofner a rapporté les débats... Bon, je ne sais pas comment vous travaillez... Enfin, je supposais que lorsqu'on parle dans un groupe d'un objet, d'un préavis, on rapporte ce qui s'est dit en commission... Alors je vous le dis, Madame Knecht, si vos représentants dans la commission sur la motion ne l'ont pas fait. Je l'ai dit trois ou quatre fois en commission, M. Ruf l'a dit aussi, nous avons évoqué le préavis sur la politique culturelle en signalant que ce type de maison pour les artistes n'entraîne pas dans nos priorités.

Il y a un petit mélange dans ce qu'a demandé M^{me} Hofner. On dit maintenant que ce n'est pas un lieu d'accueil, mais elle a quand même expliqué qu'il fallait des chambres où les gens pourraient dormir, des espaces où ils pourraient manger. Des ateliers, des salles de répétition, c'est autre chose, mais alors ce n'est pas le meilleur endroit. Il y a trop de contraintes dans la maison pour en faire un lieu où on répète, où on accueille du public.

En revanche, c'est ce que nous a dit M^{me} Hofner, ce que je crois avoir compris, qu'il n'y a pas besoin de s'organiser trop pour ça, les gens arrivent, ils vont dans les chambres, ils déposent leurs affaires... Mais il faut bien quelqu'un qui nettoie les salles de bain, qui change les draps, ou en tout cas les lavent lorsque les gens sont partis, des gens qui prennent les réservations. Même si c'est un tout petit peu autogéré, il faut un minimum d'organisation. Mais ce n'est pas dans nos priorités aujourd'hui. La création a un coût, mais nous pensons la favoriser autrement, par des projets mentionnés dans le préavis sur la politique culturelle.

Monsieur Ferrari, après avoir entendu le débat hier, je ne m'avancerai plus à faire un pronostic sur l'accueil réservé par la commission au préavis sur la politique culturelle et le débat qui s'ensuivra. Ce sera peut-être tout autrement que je l'imagine. Il y aura peut-être une majorité de refus en février prochain. Je n'en sais rien. Mais en tout cas, ce préavis n'envisage pas un projet comme celui-là. En revanche, il y a un projet qui intitulé «La culture au cœur de la ville», qui mentionne des ateliers d'artistes, lieux d'échange et d'exposition, lieux d'information, enfin un lieu où peut se dérouler ce genre de rencontres entre artistes et public...

Il ne s'agit pas de favoriser la rencontre des artistes entre eux, ils peuvent le faire déjà dans beaucoup de lieux. Je ne parle pas d'artistes individuels, avec qui j'aurais parlé, je parle de nos institutions. Les représentants de nos institutions subventionnées, petites ou grandes – le théâtre de Vidy, l'Arsec, l'Opéra – sont des lieux de rencontre d'artistes entre eux. Si vous fréquentez Vidy à midi, par exemple, si vous allez y manger une assiette, vous verrez. J'y étais la semaine dernière. Il y a des gens, il y a des rencontres, à une table il y a à la fois Piccoli en train de manger, un électricien, un jeune metteur en scène qui fait répéter une pièce pour une beaucoup plus petite salle. Et des comédiens. Des rencontres se font dans les institutions.

Mais surtout, ce que nous souhaitons favoriser, c'est la rencontre entre les artistes et leur public. C'est prévu dans cet espace, «La culture au cœur de la ville», que nous souhaitons implanter à la Riponne. Ce projet est décrit dans le préavis sur la politique culturelle.

Voilà, je crois que je ne peux pas être plus claire.

M. Alain Hubler (AGT) : – J'ai l'impression qu'on s'égaré. Les propos de M. Pernet visaient à transformer ce «Chalet» – qui est classé en note *2* et qu'on ne peut donc pas transformer du jour au lendemain – en hôtel de luxe dont le

nom finit par «...on». Il nous parle d'artistes qui descendent dans des grands hôtels, manifestement. Il y a beaucoup d'artistes qui ne descendent pas dans les grands hôtels, j'en connais aussi un ou deux. Beaucoup d'artistes ont des goûts modestes, pas par goût forcément, mais simplement parce que le métier d'artiste ne rapporte pas énormément d'argent. Une rénovation légère pourrait permettre de rendre à ce «Chalet» son lustre d'antan et d'accueillir des artistes de passage.

La note *2*, c'est un problème d'importance pour la Ville de Lausanne. Ce «Chalet» a une valeur patrimoniale qu'il conviendrait de conserver et l'idée de M^{me} Hofner consiste à trouver quelque chose qui pourrait s'insérer dans ce cadre. Je suis convaincu qu'ici l'idée n'est pas de transformer cet endroit en hôtel de luxe pour artistes. Il est possible de trouver un moyen terme qui permettrait de satisfaire à la fois à la conservation du patrimoine, à la demande de M^{me} Hofner et aux besoins d'artistes de passage. Tous les artistes ne descendent pas au Palace.

Le président : – Je vous remercie. Il semble que nous avons fait le tour de la question... mais continuons quand même.

M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT) : – Un mot sur l'accueil et l'organisation. La Suisse est un des pays au monde où il y a le plus de lieux où une association, une société, peut louer un chalet, une maison pour un jour, une semaine, un mois ; il existe d'innombrables lieux qui fonctionnent parfaitement bien avec seulement un service de conciergerie. A mon avis, la question est tout à fait mal posée. Un service de conciergerie, comme dans n'importe quel chalet de vacances, serait amplement suffisant.

M. Jacques Pernet (LE) : – Je serai bref, parce que comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, le débat s'enlise. J'aimerais que nous passions au vote.

M. Hubler a dit quelque chose que je ne peux pas laisser passer. Les artistes ne vont pas dans les hôtels de luxe, vous vous trompez. A part Depardieu, de Niro ou autres. Mais les autres vont dans les petits hôtels, à deux ou trois étoiles. L'auberge de jeunesse, avec Jeunotel, en a accueilli aussi.

Deuxièmement, vous ne pouvez pas faire une rénovation légère. Il y a des lois quand on rénove un objet, surtout s'il est à l'inventaire. Les lois interdisent de ne mettre que des fenêtres simples. Ces lois rendent chère la transformation.

Donc vos arguments, je ne peux pas les accepter.

Le président : – La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. Je vous propose de voter à main levée. Madame Peters, pourriez-vous nous rappeler les conclusions de la commission, s'il vous plaît.

M^{me} Solange Peters (Soc.), rapportrice remplaçante : – Volontiers. Par 9 voix contre et 1 voix pour, la commission a refusé la prise en considération de la motion.

Le président : – Je vous remercie. Celles et ceux qui suivent la commission dans sa détermination le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Abstentions? Quelques abstentions, une dizaine d'avis contraires, vous avez suivi la commission, donc vous avez refusé de prendre en considération la motion de M^{me} Hofner.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M^{me} Marie-Claude Hofner : «Le <Chalet> doit devenir la maison des artistes de Lausanne» ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Le président : – Je passe à l'objet suivant, une autre motion, celle de M. Jean-Michel Dolivo : «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale». J'appelle à la tribune M^{me} Nicole Graber, rapportrice.

Motion de M. Jean-Michel Dolivo : «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale»⁶

Rapport

Membres de la commission : M^{me} Nicole Graber (les Verts), rapportrice, M. Eddy Ansermet (LE), M. Jean-Pierre Bébox (LE), M. Jean-Michel Dolivo (AGT), M. Philippe Mivelaz (Soc.), M. Roland Ostermann (Les Verts), M. Roland Rapaz (Soc.), M. Namasivayam Thambipillai (Soc.), M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M^{me} Nicole Graber (Les Verts), rapportrice : – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier M. Izgora pour ses notes de séance très détaillées.

Reprenant le développement fait au Conseil, le motionnaire précise son désir de voir se développer à Lausanne, une politique d'affichage visant à bannir la publicité commerciale des surfaces d'affichage public. En effet, en offrant ses emplacements d'affichage à des campagnes de publicité agressives et prônant la surconsommation, la Ville prend un rôle bien passif en ne se préoccupant pas des inévitables

futures catastrophes liées à l'épuisement des ressources. Il est essentiel, pour lui, que l'on mette en place une politique d'affichage respectueuse de l'environnement humain, de la nature et des vrais besoins de la population, sans «inventer» des besoins inexistantes ou encourager une consommation compulsive. La portée des mesures d'affichage demandées serait limitée aux espaces publics et ne porterait pas atteinte aux secteurs privés, mais pourrait être exemplaire. Si d'autres villes (telles que Sao Paulo au Brésil) ont adopté cette attitude, pourquoi Lausanne ne pourrait-elle pas étudier cette possibilité ?

Notre espace public ne peut-il pas être «démarchandisé» d'un point de vue publicitaire et une charte publique d'affichage élaborée ?

Le motionnaire est suivi par plusieurs membres, qui remarquent l'envahissement publicitaire de notre ville, notamment sur les bus dont l'identité de service public est ainsi supprimée et le confort visuel péjoré. Les problèmes de l'encombrement des chaussées, le gaspillage du sol et de l'espace aux dépens des milieux naturels ainsi que les distractions subies par les usagers sont évoqués. Certains font la différence selon la finalité des campagnes (petit crédit à combattre) ou les moyens utilisés pour communiquer (comportement dégradant, images choquantes à bannir), mais constatent que la publicité fait partie de la vie moderne, d'autres que l'espace public est un espace de confrontation qu'il serait dommage de «nettoyer».

Faudrait-il entreprendre une étude sur les conséquences de la publicité ou de sa restriction ?

Pour d'autres membres de la commission, la publicité est une nécessité dans sa fonction d'information. Elle permet d'orienter le consommateur, et il n'y a pas lieu de distinguer la forme de publicité, les manifestations culturelles ou sportives étant elles aussi une forme de consommation engendrant du gaspillage de ressources. Outre son côté parfois artistique, l'affichage publicitaire rapporte aussi bien à la Ville (qui se verrait privée d'une ressource financière importante) qu'à de nombreux métiers des arts graphiques, la production suisse étant, par ailleurs, réputée pour sa qualité. En outre, la disparition de l'affichage sur la voie publique risquerait de forcer les annonceurs à se tourner vers les espaces privés, entraînant une augmentation des tarifs de location des espaces publicitaires, au détriment des annonceurs locaux.

Quant à la Municipalité, elle considère qu'elle a déjà pris position, en mettant en place un certain nombre de mesures qu'elle juge appropriées, et jouer son rôle de régulateur dans ce domaine. Les surfaces de publicité ont diminué globalement durant la dernière décennie : une partie de l'affichage est mis à la disposition des institutions culturelles et «pour des bonnes causes» à titre gratuit. De plus, des emplacements d'affichage libre existent en de nombreux endroits. Pour la Municipalité, la société de consommation étant un simple fait dont elle prend acte, le rôle des

⁶ BCC 2007-2008, T. II (N° 11), p. 460 ; *idem* T. II (N° 15/I), p. 913.

pouvoirs publics doit se borner à éviter les débordements et non interdire la publicité sur son territoire.

Si l'apport financier de la publicité sur l'espace public est important pour la Ville, avec une recette totalisant plus de Fr. 2 millions, il en est de même pour les tl: le Conseil d'administration (où la Municipalité est d'ailleurs en minorité), seul compétent en la matière, a accepté d'accroître la publicité pour éviter une hausse tarifaire. Pour le métro seulement, les tl encaissent Fr. 1 million pour la location de l'espace publicitaire.

La forme de motion et l'éventuelle transformation de cette dernière en postulat sont discutées. La motion comporte une ligne bien définie quant à son but, qui paraît extrême pour plusieurs commissaires, pourtant intéressés à ce qu'un débat général sur les bienfaits et méfaits de la publicité ait lieu. La motion imposerait l'élaboration d'un projet qui serait soumis au Conseil, selon un schéma strict; alors que le postulat induirait une réponse aux deux questions principales, à savoir: bannir la publicité commerciale et prendre contact avec les tl.

Il n'y a pas de raison à ce que la Municipalité revoie prochainement ses positions exprimées clairement en commission, soit qu'elle entend réguler le domaine de la publicité dans le sens d'une certaine éthique et non l'interdire, et que pour les tl, ceux-ci sont maîtres de leurs décisions concernant la publicité. Le postulat serait donc inutile et la motion est maintenue.

Les positions exprimées par divers commissaires se retrouvent dans le résultat du vote.

La commission vous recommande donc, par 4 non, 3 oui et 3 abstentions, de ne pas prendre en considération la motion de M. Jean-Michel Dolivo.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Madame Graber?

M^{me} Nicole Graber (Les Verts), rapportrice: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – Bien. Je mets en discussion ce rapport.

Discussion

M. Eddy Ansermet (LE): – LausannEnsemble ne prendra pas en considération la motion de M. Dolivo, «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale». Bannir la publicité commerciale, en particulier sur les espaces muraux, est une hérésie. En effet, il est impossible de bannir la publicité commerciale pour les privés, les CFF, les propriétaires. Est-ce que le motionnaire est conscient que l'industrie du bois génère des milliers d'emplois? Quant aux recettes financières, elles s'élèvent à Fr. 1 million pour le métro et, pour la Ville de Lausanne, à plus de Fr. 2 millions.

De plus, la Municipalité a répondu que toutes les propositions avancées dans cette motion sont déjà appliquées en ville de Lausanne. Le comble, cette motion provient du parti qui pose le plus d'affiches non autorisées durant les campagnes électorales et autres promotions. A Gauche toute! ne nous étonne pas! Pour toutes ces raisons, LausannEnsemble refuse la prise en considération de cette motion et vous demande d'en faire de même.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Une des vertus de l'abolition de l'affichage commercial serait la disparition de celui placardé sur et dans les bus. Un ami Huron, qui séjournait à Lausanne, m'a demandé ce qu'étaient ces boîtes bariolées et opaques qui sillonnent notre ville. Je lui ai expliqué qu'elles servent au transport des êtres humains. Mais, me dit-il, vos lois relatives au transport des animaux ne s'appliquent-elles pas aux humains? Pourquoi ne peuvent-ils pas voir dehors? Je lui expliquai qu'en fait on voit dehors. Mais que l'image est pixellisée par les filtres collés sur les vitres, et que c'est moderne. Devinant que je devrais encore lui expliquer ce qu'est la pixellisation et face à tant d'inculture, j'ai dû me contenter de lui rappeler que c'est ainsi que peignait Seurat. Afin de l'éclairer, je lui ai encore vanté une autre vertu de cette publicité collée jusque sur les vitres des bus. Elle cache les occupants aux regards extérieurs, ce qui ménage leur sphère privée. (*Rires.*) Eux qui n'ont pas les moyens d'aller chez ce marchand d'automobiles vanté à l'arrière du bus... Publicité merveilleuse, sur un transport public, pour conforter l'automobiliste qui suit dans sa certitude qu'il est dans le bon chemin.

Pour l'achever, je lui confiai encore que la publicité permet peut-être d'abaisser le prix du billet de quelques centimes. Ces centimes gagnés ajoutés à un prêt bancaire vanté par les affiches permettront d'acheter ce que la publicité dans les bus dit nous être indispensable.

Enfin, je lui assénai que ce n'est pas le moment de ficher par terre notre système économique. Mon ami Huron a eu l'air si triste de mes propos que je lui ai dit que je voterai pour la proposition qui nous est faite. J'ai compris que je gardais ainsi son amitié et que j'avais peut-être même gagné un peu de son estime.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Je croyais tout d'abord que M. Dolivo voulait bannir toute forme de publicité de nos villes et de nos rues. C'eût été là un vœu pieux, parce qu'il reste encore la publicité à la radio, à la télévision, il y a les tous-ménages, les journaux gratuits – dont on retrouve passablement d'exemplaires sur nos trottoirs et pas seulement le soir –, il y a les bus, dont a parlé Roland Ostermann, il y a les véhicules de livraison, les vitrines, les enseignes, sans parler de la propagande politique, religieuse, culturelle. Ce sont également des formes de publicité. Bref, tout ça, c'est la vie.

Mais à lire le texte de notre collègue Dolivo, il me semble avoir compris qu'il voulait remplacer une forme de publicité commerciale, dont on peut penser ce qu'on veut, mais

qui participe tout de même à la liberté d'expression de chacun, et qui est régie par des codes et des règles, quoi qu'on en dise, par une autre forme de publicité, plus libre, gratuite, plurielle, artistique. Une publicité qui s'intègre à l'espace urbain, utilisant des matériaux respectueux de l'environnement, un peu soixante-huitarde, qu'on retrouve sur les poteaux téléphoniques, contre les portes des maisons et autres. Il veut remplacer une forme de publicité manifestement commerciale, mais un tant soit peu réglementée, par une publicité totalement déréglementée puisque libre. Au plan des utopies, on peut en discuter, et j'en discuterais volontiers avec notre collègue Dolivo. Mais pour ma part, ça s'arrête là et je vous invite à refuser sa motion.

M. Philippe Mivelaz (Soc.): – Mon collègue Roland Rapaz, qu'un virus saisonnier empêche d'être parmi nous ce soir, a fait une petite étude dans le quartier entre Montétan et Bel-Air, en passant par le Maupas, Chauderon et l'avenue d'Echallens. Il a recensé trente-huit panneaux consacrés à des produits ou des services commerciaux et soixante-huit panneaux consacrés à des produits culturels, spectacles, manifestations, concerts, expositions. Tout cela sur le domaine public.

On voit donc que la motion a une portée assez limitée sur le domaine public, puisqu'une grande partie de la publicité est sur le domaine privé, sur lequel nous n'avons aucune prise. Le point qu'a soulevé le Huron Ostermann, la publicité sur les transports publics, est un aspect sur lequel les socialistes pourraient suivre la motion. Nous regrettons qu'aux tl, le confort des usagers passe après la publicité et nous souhaiterions aussi que les services publics aient une forte identité visuelle, comme dans certaines villes, Zurich ou Bâle, où les transports publics ont une couleur reconnaissable tout de suite.

Une grande majorité du groupe socialiste s'abstiendra ou refusera la prise en considération de cette motion un peu trop absolutiste. En revanche, nous attendons avec impatience que la commission consultative en matière d'affichage se mette au travail. Nous avons soutenu ce projet lorsque nous avons lutté contre l'affiche sur le petit crédit.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – LausannEnsemble qualifie ma motion d'hérésie. C'est donc un hérétique qui vous parle et c'est à ce titre que je vais tenter d'expliquer le pourquoi de cette motion. Elle part d'un constat, que chacun et chacune ici devrait pouvoir partager: en matière de crise écologique, tout se précipite aujourd'hui. Il s'agit pour nous tous de nous demander qui est responsable de cette situation et comment agir concrètement pour réduire au maximum cette crise écologique et ses effets.

Pour moi – et c'est là le sens profond de cette motion –, la publicité participe d'une consommation effrénée. Elle joue un rôle essentiel dans la production consumériste de la demande en inventant de faux besoins et en stimulant les habitudes de consommation compulsives, totalement contradictoires avec le maintien de l'équilibre écologique.

La publicité est un formidable et immense gaspillage de ressources, des ressources très limitées, comme vous le savez, et qui diminuent tous les jours davantage sur cette planète. Pour donner un seul chiffre, des millions d'hectares de forêts sont abattus tous les ans pour imprimer cette masse croissante de prospectus publicitaires et d'affiches qui encombrer les boîtes à lettres et l'espace public.

Voilà pourquoi cette motion propose une ville sans publicité commerciale. Il me paraît utile de débattre et d'étudier la faisabilité d'une telle demande. La Municipalité peut très bien présenter un contre-projet, si elle le souhaite, c'est ce que prévoit le Règlement. Néanmoins, Lausanne doit s'engager, avec ses moyens, pour contribuer à réduire autant que possible la publicité, qui est un immense gaspillage de ressources naturelles. C'est un non-sens du point de vue écologique et aussi, à mon avis, du point de vue économique.

M. Axel Marion (LE): – J'aimerais insister sur les éléments que LausannEnsemble a développés sur ce sujet. C'est, typiquement, le genre de motions que je regrette. Je ne dirai pas que M. Dolivo est un hérétique, mais il y a dans sa proposition un caractère absolutiste qui aurait pu être atténué s'il s'agissait d'un postulat et non d'une motion. Il a beau jeu maintenant de dire que la Municipalité peut présenter un contre-projet, il aurait été plus subtil et en tout cas plus mesuré de présenter un postulat.

D'autre part, je suis toujours surpris d'entendre le groupe A Gauche Toute! parler d'écologie, quand on sait que sur une question sensible comme la taxe poubelle, il refuse d'entrer en matière. Vous devriez de temps en temps réajuster vos positions!

J'en viens au fond de la motion. Attaquer la publicité commerciale est une chose. Elle est présente un peu partout, on la voit bien en ces périodes de Noël. Le groupe socialiste l'a relevé, elle apparaît aussi dans des espaces privés sur lesquels nous n'avons pas prise. Mais, M. Mivelaz l'a rappelé, la publicité culturelle et politique est très présente. Le papier dépensé pour la culture – ce que je ne remets pas en cause, ou seulement en partie – ou pour les campagnes politiques consomme aussi du bois, c'est aussi mauvais pour nos forêts. Donc j'attends aussi de M. Dolivo des propositions pour limiter certaines choses.

Derrière l'intervention de M. Dolivo, il y a aussi une critique de la société dite «de consommation», que je partage en partie. Cependant, elle fait aussi vivre la population. Supprimer la publicité commerciale peut mettre en difficulté des commerçants, y compris des petits. Monsieur Dolivo, vous me rétorquerez que c'est la Migros, la Coop, et d'autres distributeurs importants qui font ce genre de publicité. Mais des petits commerçants en font aussi et si vous les défendez sur la question du City Management, vous devez aussi prendre en compte ces éléments.

Je ne voudrais pas que ce Conseil, pourtant à majorité de gauche, se fasse piéger sur cette affaire. Il faut refuser cette motion.

M. Alain Hubler (AGT) : – J’ai entendu une formule qu’il faudra graver dans les annales. Quelqu’un a dit : « La publicité commerciale, c’est la liberté d’expression. » C’est magnifique ! J’espère qu’on s’en souviendra longtemps.

Il y a une chose que je ne comprends pas. La droite adore les voitures. Foncer dans les rues, pas trop de passages pour piétons pour les entraver... Personnellement, je trouve que ces panneaux publicitaires nuisent considérablement à la visibilité pour les automobilistes, d’une part, et permettent aux piétons sournois de s’engager entre deux panneaux et surgir sous les roues de la voiture. C’est dangereux ! Moins il y en aura, mieux ce sera.

Par ailleurs, le président d’un grand pays voisin, dont les initiales sont N. S., a décidé de priver la télévision publique de la publicité. Vive Nicolas ! Il veut confier cette publicité à TF1, une chaîne privée. Mais faisons pareil à Lausanne ! Confions la publicité aux privés, aux journaux, par exemple. Peut-être qu’ils licencieront moins de journalistes. Et nettoyons notre paysage urbain de ces publicités commerciales, ce serait une excellente chose pour l’économie privée. Je ne vous comprends pas, la droite. Il ne faut pas que l’argent de toutes ces publicités vienne dans les caisses de la Ville, il faut absolument qu’il aille dans le privé, d’où il n’aurait jamais dû sortir !

Entre parenthèses, puisqu’on parle d’argent : Fr. 2 millions, qu’est-ce que c’est comparés aux Fr. 5 millions de la taxe sur les divertissements, dont vous voulez amputer les comptes de la Ville ?

M. Nicolas Gillard (LE) : – M. Marion a dit l’essentiel, je serai donc bref. Je commence par une citation – c’est fou ce qu’Internet permet de se faire reluire au Conseil communal lorsqu’on trouve le bon mot sur le moment : « L’excès en tout est un vice. » C’est une citation de Sénèque.

M. Dolivo, par ses convictions, qui parfois reposent sur des idées justes et généreuses, est porté systématiquement à proposer des solutions excessives. Contrairement à M. Hubler, je soutiens et je soutiendrai toujours que la publicité commerciale est aussi une des manifestations de la liberté d’expression. Elle est reconnue d’ailleurs constitutionnellement. Même si cela déplaît à M. Hubler, en droit privé, c’est un message qui peut être protégé par le droit d’auteur, par exemple.

Par ailleurs, c’est un des moyens pour les entreprises de se faire connaître le mieux possible. Evidemment, on peut soupçonner derrière la publicité commerciale la présence de grands groupes carnassiers, qui soutiennent une consommation excessive. Mais de nombreuses petites entreprises passent aussi par la publicité commerciale. On peint le diable sur le mur, au propre comme au figuré, alors qu’en réalité, toutes sortes d’entreprises vivent à travers la publicité commerciale.

Enfin, je rejoins M. Mivelaz dans sa constatation : la solution proposée, en fait une sorte de censure, est en réalité

inutile. En effet, les espaces privés resteront le théâtre de publicités commerciales. En réalité, il s’agit d’une pétition d’intention qui n’aura pas l’effet souhaité par le motionnaire. Je vous invite à rejeter cette motion.

M. Axel Marion (LE) : – Je m’en veux de faire durer ce débat, mais parfois M. Hubler se fait piéger par sa propre rhétorique. S’il considère que LausannEnsemble – ou M. Chollet, je ne sais plus – a sanctifié la liberté d’expression via la publicité privée, il a aussi proféré une autre énormité en disant que si l’on redirige la publicité commerciale vers l’espace privé, on règle le problème. C’est exactement ainsi qu’on perd le contrôle de la publicité ! Tant qu’elle est dans l’espace public, l’Administration, et nous en tant qu’élus, avons la possibilité de la gérer. Si vous la redirigez sur l’espace privé, vous perdez tout contrôle. Et vous ne pourrez plus rien faire contre les publicités sexistes ou prônant le petit crédit, que vous vouez aux gémonies.

Enfin, lorsqu’on compare Lausanne à Sao Paolo au Brésil, ça me fait un peu sourire : leurs situations sont un peu différentes.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Cette motion, ou du moins son développement, présente des caractéristiques qui résistent peu à l’analyse.

Prenons l’argument de la consommation, largement favorisée par la publicité commerciale. C’est vrai globalement, mais le marché de l’affichage public est un marché marginal comparé aux quantités impressionnantes de tous-ménages dans les boîtes aux lettres, de publicités à la TV, au cinéma, etc. En tant que marché de rappel, il a certainement un impact, mais celui-ci est assez faible. Ceux qui pratiquent cette activité économique tentent d’explorer tous les créneaux, évidemment.

Si vous supprimiez la publicité commerciale à Lausanne et nulle part ailleurs, une possibilité serait mieux exploitée par les afficheurs, dans un premier temps : le domaine privé. Aujourd’hui, il ne l’est pas totalement. Je ne dis pas que les marges sont infinies, mais cela permettrait de compenser une part non négligeable de ce qui se trouve sur le domaine public. On arriverait donc à une situation où l’impact réel, au sens d’éviter une consommation de masse par des gens qui n’en ont pas toujours les moyens et sont de ce fait poussés à l’endettement, serait réduit à une portion congrue sinon marginale.

Il s’agit évidemment d’un domaine complexe. En admettant que cette stratégie soit efficace, tous les défenseurs de la décroissance rencontrent un problème lorsque des effets pratiques se font sentir dans la société telle qu’elle est réellement organisée aujourd’hui. La décroissance, si elle est très bien structurée, peut s’avérer très intéressante. Mais si elle a pour effet, par manque de consommation, d’augmenter le chômage de 5 % ou 8 % sans que les autres effets positifs ne se fassent sentir, les gens se trouvent assez vite pris dans un cycle de contradictions. Ce qui doit absolument

décroître, c'est le gaspillage d'énergie et de ressources pour privilégier des ressources plus durables.

Ceux qui suivent les polémiques en France savent que certains disent que cette décision rend bien service aux intérêts du groupe propriétaire de TF1 ; dont quelques membres ont des bateaux en Méditerranée qui, paraît-il, ont une fois ou l'autre eu le très grand honneur de voir un chef d'Etat tout juste élu s'y prendre dix jours – pas de prison, mais de yacht. Je ne sais pas si c'est la nouvelle valeur prônée par M. Hubler... Mais n'insistons pas !

Sur le fond, au sens de la liberté du commerce et de l'industrie, impossible d'arriver à d'autres résultats hors du domaine public de la commune de Lausanne. Si vous supprimez toute forme de publicité, tant le métro que les tl verront leurs comptes s'aggraver. Or chaque fois que cela se produit, le Canton met le holà et demande pourquoi. Il ne voudrait jamais payer la part de déficit supplémentaire résultant de nos actions – pour peu que nous trouvions une majorité aux tl. Pour le moment, on peut en trouver une au métro, parce que nous sommes, théoriquement, les seuls propriétaires. Néanmoins le déficit est aussi supporté par le Canton pour une part importante, 70%. Je doute qu'une mesure comme l'interdiction de toute publicité à ces endroits soit validée par d'autres instances qui, même si leurs comptes sont meilleurs que les nôtres, sont beaucoup plus près de leurs sous.

Il reste un seul domaine qui serait réellement couvert par la motion : notre pouvoir d'interdire la publicité commerciale sur notre propre domaine public. Difficile de savoir si nous pourrions compenser cela par de l'affichage culturel plus ou moins subventionné, parce que le coût pourrait se retrouver ailleurs aussi. Et si cette décision réussissait à faire baisser la consommation – et donc faisait augmenter quelques besoins d'assistance sociale – elle nous priverait simultanément de ressources financières ; peut-être Fr. 1 million, peut-être Fr. 1,5 million, c'est difficile de faire une proportion exacte, vu que la publicité n'est pas seulement commerciale.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité s'oppose évidemment à cette motion.

Quant à l'argument qu'on peut opposer un contre-projet, il est exact, mais... Le seul contre-projet que nous pourrions élaborer, c'est de dire que nous ne voulons pas de la motion. Alors autant le faire tout de suite !

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – J'étais et je suis hérétique. Maintenant, selon mon collègue Gillard, je suis vicieux. Eh bien, c'est un hérétique et un vicieux qui vous parle.

Pour répondre au collègue Nicolas Gillard, la publicité n'est pas un droit fondamental, contrairement à ce qu'il indique, alors que la liberté d'expression l'est. Il n'y a pas de droit fondamental à la publicité commerciale. Je ne

connais pas ce genre de garantie dans la Constitution vaudoise ou suisse.

Quant à l'argumentation de M. le syndic, permettez-moi de constater qu'elle est très contradictoire. D'abord il explique que la publicité commerciale sur le domaine public a un impact faible du point de vue de la consommation, puis il affirme quelques secondes après que sa suppression provoquerait une croissance inquiétante du chômage.

Le but de cette motion, c'est, au niveau où Lausanne ; ses habitants et ses habitantes, et ses Autorités, peuvent agir – je suis bien conscient que Lausanne toute seule ne le peut pas – et contribuer à freiner ce gaspillage forcené que constitue une consommation compulsive, qui ne répond à aucun besoin réel. Une consommation qui provoque, à l'échelle internationale, bien plus vaste que la sphère lausannoise, un gaspillage de ressources compromettant les perspectives pour l'espèce humaine d'habiter cette planète. C'est une petite pierre à un édifice encore à construire, qui a pour but de mettre, de manière totalement volontariste, un frein à ce terrible gaspillage. C'est une contribution modeste de cette ville et de ses institutions, de ses Autorités et des habitants à ce projet.

M. Daniel Brélaz, syndic : – J'adore, chez certains membres d'A Gauche Toute !, cette manière de réunir et de compacter trois éléments d'un discours de huit minutes, oubliant que le commentaire intermédiaire était destiné à la théorie de la décroissance et pas à la motion. Tout cela pour me faire dire des choses que je n'ai jamais dites. Une fois de plus, la technique de prétoire s'applique à ceux qui n'en ont pas l'habitude.

Concernant le but louable – le dernier évoqué par M. Dolivo – de la limitation du gaspillage, il serait tout à fait marginal. En effet, par rapport à tout ce qui se ferait autour de Lausanne si la moitié des affiches passait sur le domaine privé et quelques centaines au maximum étaient supprimées – on peut faire des campagnes massives à l'entrée des villes, ceux qui connaissent certaines agglomérations américaines le savent –, ce serait minime par rapport au gain sur le gaspillage qu'on pourrait obtenir en introduisant certaines dispositions en matière de déchets. Cela dit sans vouloir polémiquer sur un autre sujet...

M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT) : – Un mot sur la valeur des mesures incitatives ou exemplaires, Monsieur le Syndic. Lorsque la Ville a décidé d'aménager quelques zones piétonnes, cela devait paraître une contribution totalement marginale et sans impact sur la limitation du trafic automobile. De même, interdire la fumée dans une entreprise, il y a dix ans, pouvait paraître une initiative totalement marginale et semblable à une goutte d'eau dans l'océan. C'est la somme de ces petites initiatives exemplaires qui font prendre conscience et qui font que petit à petit les choses changent.

Le président : – La discussion continue. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Je vous fais voter cet objet, et demande à la rapportrice de nous rappeler les conclusions.

M^{me} Nicole Graber (Les Verts) : – Volontiers, Monsieur le Président.

La commission vous recommande par 3 oui, 4 non et 3 abstentions de ne pas prendre en considération la motion de M. Jean-Michel Dolivo.

Le président : – Je vous remercie. Au vu du score, je vous propose un vote électronique. Nous devons décider si nous nous rallions à l’avis de la commission ou non. Celles et ceux qui soutiennent l’avis de la commission, c’est-à-dire la non-prise en considération, votent oui. Ceux qui veulent la prise en considération votent non. C’est tordu, mais c’est comme ça. Vous êtes au clair ? Nous devons voter sur le préavis de la commission. La commission préavise de ne pas prendre en considération. Donc celles et ceux qui sont de l’avis de la commission, de ne pas prendre en considération, votent oui. Ceux qui sont d’un avis contraire votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 49 oui, 18 non et 8 abstentions, vous avez suivi la commission et donc vous n’avez pas pris en considération la motion Dolivo. Merci, Madame la rapportrice.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Jean-Michel Dolivo : «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale» ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Le président : – Nous avons fini de traiter les rapports – rendez-vous compte ! –, nous pouvons passer aux interpellations urgentes. Dans l’ordre des dépôts, je demande à M. Yvan Salzmänn de venir à la tribune pour développer son interpellation urgente, intitulée «Recrudescence de l’activité des revendeurs de drogues à la place du Tunnel et à la place Chauderon». Vous avez la parole, Monsieur.

Interpellation urgente de M. Yvan Salzmänn et consorts : «Recrudescence de l’activité des revendeurs de drogues à la place du Tunnel et à la place Chauderon»⁷

Développement

M. Yvan Salzmänn (Soc.) : – *(Lit son interpellation.)* Depuis plusieurs mois déjà, les places du Tunnel et de Chauderon sont devenues les plaques tournantes les plus en vue des trafics de drogues à Lausanne. Les habitants de ces deux quartiers, les commerçants et les clients (diurnes et nocturnes) fréquentant les établissements des deux places, sont les témoins bien involontaires d’un véritable marché ouvert de la drogue où les nombreuses transactions entre fournisseurs et acheteurs se déroulent sans aucune dissimulation.

Ces dernières semaines encore, une plus forte concentration de dealers, qui semblent maintenant vivre une réelle situation de concurrence, favorise le développement d’un théâtre des conflits, générant incivilités et violences verbales, voire physiques. La nuit, trop souvent, des passants sont abordés dans la rue de manière parfois insistante et doivent se frayer un chemin sur le trottoir en scindant les groupes de revendeurs en attente d’acheteurs.

Récemment, la police municipale lausannoise a mené quelques opérations ponctuelles et efficaces qui ont permis une nette amélioration de la situation, du moins pendant quelques jours. Il apparaît malheureusement aujourd’hui que l’amélioration reste on ne peut plus précaire et que les têtes de l’hydre de Lerne sont en train de repousser, ces derniers jours... Nous devons ici reconnaître la difficulté et la complexité de la tâche herculéenne de la police : écuries d’Augias, tonneau des Danaïdes !

Devant la perplexité, l’inquiétude ou le sentiment d’insécurité des personnes fréquentant ces deux places, l’interpellateur souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Est-il possible de tirer un bilan – même provisoire – des opérations ponctuelles de police qui se sont déroulées il y a quelques jours dans ces deux quartiers ?
2. Une présence policière de proximité rassurante, dissuasive, régulière, répétée, plus fréquente, plus marquée, en particulier certaines nuits de fin de semaine, est-elle envisageable ? Permettrait-elle d’améliorer la situation actuelle ? Les effectifs de police à disposition sont-ils suffisants ? Faudrait-il faire appel à d’autres intervenants ? Lesquels ?
3. Y a-t-il un dialogue établi ou une collaboration effective avec les tenanciers des établissements ouverts le soir et la nuit, ces derniers étant géographiquement les plus proches des concentrations de revendeurs et les plus

⁷ BCC 2008-2009, T. I (N° 7/I), p. 581.

exposés aux situations conflictuelles? Cette collaboration pourrait-elle être développée?

4. D'un point de vue plus global et en particulier urbanistique, la Municipalité pense-t-elle que la réhabilitation future de la place du Tunnel et de l'axe place Chauderon-place Bel-Air (j'ajoute que ces derniers temps le marché s'est paraît-il étendu à St-François) pourrait jouer un rôle favorable non négligeable à long terme?

En espérant que les réponses apportées permettront d'apporter une amélioration de la qualité de vie en ces deux places animées de jour comme de nuit et rassureront les divers protagonistes (habitants, commerçants, habitués, touristes), je remercie la Municipalité.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Comme je l'ai indiqué lors de la dernière séance, la police a lancé une nouvelle action dénommée «Urbano» et ce, progressivement, depuis le 7 novembre dernier. Cette action est menée conjointement par Police-secours et la Police judiciaire. Elle consiste à saturer un secteur déterminé, d'abord pour éviter que des délits ne se commettent ou pour les rendre moins nombreux – je pense notamment aux cambriolages et au trafic de drogue – mais aussi pour proposer aux citoyens une présence policière rassurante.

Cette action «Urbano» poursuit quatre buts :

1. La visibilité, pour dissuader et rassurer.
2. La diminution du nombre de délits sériels, notamment les cambriolages. J'en donnerai quelques chiffres tout à l'heure.
3. La lutte contre le trafic de rue, j'en donnerai également quelques chiffres tout à l'heure.
4. Le maintien de l'ordre public.

Il faut encore noter que si la police a une responsabilité importante dans la traque des vendeurs de drogue, en arrêtant les dealers de rue ou en remontant des filières, elle ne peut être tenue pour responsable de la demande. Car s'il y a des vendeurs, c'est qu'il y a des acheteurs. En déstabilisant, en diminuant le trafic sur une place, il faut aussi constater que la demande de drogue perdure. Souvent, le trafic ne fait que se déplacer.

La Municipalité répond ainsi aux questions de l'interpellation. Voulez-vous relire les questions? Lisez-moi la première question, Monsieur Salzmänn.

M. Yvan Salzmänn (Soc.): – Très volontiers.

1. Est-il possible de tirer un bilan – même provisoire – des opérations ponctuelles de police qui se sont déroulées il y a quelques jours dans ces deux quartiers?

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Pour le trafic de rue, l'activité ordinaire de Police-secours et de la Police judiciaire, ainsi que d'«Urbano», a permis de nombreuses dénonciations et interpellations, à Chauderon, au Tunnel, mais aussi à Saint-François.

Ces derniers temps, selon nos constatations aussi, le trafic a sensiblement diminué à la place Chauderon mais a ressurgi dans le quartier de Saint-François. Les journaux s'en sont fait l'écho, l'observation de ce marché, qui permet la remontée des filières, a occasionné la saisie de 650 grammes de cocaïne – c'est une très grande quantité – et l'arrestation de plusieurs personnes. Il n'est pas exclu que d'autres actions d'importance soient menées tout prochainement.

Deux mots sur ce qui se passe depuis 2008. Outre des dénonciations sur la consommation de stupéfiants – elles sont très nombreuses, entre 2000 et 2500 dénonciations par année depuis 2008 –, 409 trafiquants ont été interpellés et dénoncés. Ces personnes ne sont pas toxicomanes, mais se livrent au trafic de drogue. Nous avons aussi saisi 5,420 kilos de cocaïne. Le marché de l'héroïne n'existe pas à Lausanne. Pour l'action «Urbano», uniquement sur la place Chauderon, où une action particulière a été déployée, nous avons dénoncé 30 revendeurs de cocaïne.

Deux mots sur les cambriolages, également concernés par «Urbano». Avant cette action, entre le 17 octobre et le 7 novembre, une importante vague de cambriolages a passé sur tout l'arc lémanique: il y a eu 43 cambriolages dans des habitations et 23 dans des commerces. Depuis l'instauration d'«Urbano», du 15 novembre au 5 décembre, il y a eu 21 cas de cambriolages dans les habitations – soit plus de 50% de moins – et 13 cas de cambriolages dans les commerces, soit moins de 50% des cas. Et 26 auteurs ont été interpellés. Lorsque l'on sait qu'un auteur de cambriolages en commet en général plusieurs, nous espérons que l'arrestation de ces personnes va réduire à l'avenir le nombre de ces méfaits, notamment dans notre ville.

Question 2?

M. Yvan Salzmänn (Soc.): – Toujours dans l'optique constructive dans laquelle voulait s'inscrire mon interpellation, je demande si un renforcement de la présence policière de proximité aurait une utilité ou si ce n'est pas nécessairement envisageable. C'est la teneur de la question. Je ne l'ai pas relue dans le détail.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Les patrouilles de Police-secours, notamment les week-ends, le soir et la nuit, sont très sollicitées par des établissements publics pour divers problèmes de bagarres, mais aussi liés à la toxicomanie. Bien sûr, ces patrouilles agissent par priorité. En plus de ce dispositif, il existe à Lausanne le groupe CELTUS, qui lie police judiciaire et Police-secours, mais aussi un groupe

Alpha, uniquement de Police-secours, qui coordonne leurs efforts, notamment pour traquer le trafic de rue. En plus, en plein centre ville, le poste du Flon est ouvert les nuits des week-ends. Trois ou quatre policiers font des rondes permanentes dans le secteur de Montbenon, de Bel-Air, de Chauderon, donc de l'hypercentre. En outre, la brigade des stupéfiants poursuit son travail spécifique. Vous le constatez, cela fait passablement de monde. Est-ce suffisant, ça peut se discuter, mais les policiers sont nombreux à travailler, la nuit, dans ce secteur.

Les week-ends affluent dans notre ville entre 20'000 et 30'000 amateurs de la vie nocturne, utilisateurs, visiteurs, des personnes qui se trouvent dans et autour des établissements publics. Notamment, c'est là qu'ils sont nombreux, ceux de St-François, du Tunnel, de St-Martin ou de Chauderon. Les dealers, comme tout bon commerçants, viennent là où il y a du monde. Malheureusement. Mais je vous rassure, la police, en civil et en uniforme, est présente aussi, d'où les nombreuses dénonciations dont j'ai parlé tout à l'heure, et les arrestations.

La Municipalité estime que les effectifs sont suffisants, surtout si l'on sait – c'est le budget que vous avez voté hier – que j'ai été très attentif à ce que les postes de policiers inscrits au budget soient occupés. Depuis de nombreuses années, il nous manque 10, 15 voire 20 policiers, suivant la période de l'année. L'année prochaine, nous avons une école d'aspirants avec 25 inscrits. C'est beaucoup par rapport aux autres années. Nous espérons ainsi, avec les engagements ordinaires de policiers déjà formés, remplir les postes afin de traiter, notamment, les problèmes dont parle l'interpellateur.

Grâce à la réorganisation du travail du Corps de police, nous espérons également optimiser les actions dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogue.

Nous pensons que la lutte contre la drogue est l'affaire des pouvoirs publics et pour l'heure, et j'espère pour longtemps, la Municipalité n'entend pas confier cette tâche au secteur privé.

Troisième question, s'il vous plaît ?

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – C'est la question sur la collaboration et le développement de celle-ci avec les tenanciers d'établissements, en particulier ceux ouverts très tard la nuit. Est-ce qu'il y aurait quelque chose à améliorer de ce point de vue ou est-ce que la collaboration est idéale ?

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – La collaboration existe, mais elle n'est évidemment pas idéale, notamment avec certains établissements.

La Ville a signé une charte avec sept établissements, les plus grands et les plus importants de la ville. Sur une série de problèmes, cette charte précise les responsabilités de

l'établissement mais aussi celles de la police en termes de sécurité, donc aussi de trafic de stupéfiants. Par ailleurs, l'Observatoire de la sécurité, avec des délégations de la Police du commerce mais aussi du Corps de police, a des contacts très réguliers avec les autres établissements, pour les sensibiliser.

Nous pouvons développer deux axes pour approfondir ce concept de charte avec les établissements. Avec les sept signataires, nous avons des séances plusieurs fois par année où nous parlons des divers problèmes et notamment de la prévention et du traitement de toutes les questions liées au trafic de drogue dans les établissements. Police-secours offre aussi des cours au personnel des établissements publics en matière de sécurité. Nous faisons aussi de nombreuses visites pour adapter le dispositif à des normes de sécurité modernes. Avec les non-signataires – ils sont nombreux, puisque Lausanne compte plus de 40 établissements de nuit –, nous tenons aussi des séances régulières, par groupe géographique, où nous tentons de les convaincre de signer la charte. Nous essayons aussi de les confronter à leurs responsabilités, notamment par rapport à l'ordre public et au trafic de drogue.

Il faut souligner que le personnel de sécurité des établissements signataires de la charte est extrêmement vigilant par rapport à la toxicomanie. Il faut dire que c'est tout à fait dans l'intérêt des établissements.

Quatrième question ?

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – C'est la question urbanistique et sur la réhabilitation de la place du Tunnel, mais elle concerne aussi, avec l'avènement d'un nouveau transport, l'axe place Chauderon–place Bel-Air–St-François. La luminosité, l'éclairage pourraient aussi être évoqués.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Les dealers ne sont pas attachés à des quartiers. Ils se déplacent en fonction de la surveillance policière et de la demande qu'ils peuvent rencontrer dans tel ou tel endroit. D'ailleurs, nous trouvons souvent les mêmes trafiquants à Chauderon ou au Tunnel. Dans ce contexte, la réhabilitation d'un quartier – tout à fait nécessaire à la place du Tunnel – a probablement des effets positifs sur le sentiment de sécurité. Mais pour le trafiquant, c'est plutôt la présence d'établissements et de clients potentiels qui fait qu'il ira à tel ou tel endroit. La diminution du trafic de drogue dans un quartier a souvent pour conséquence, quelques jours ou quelques semaines plus tard, d'augmenter le trafic dans un autre quartier. D'où la nécessité pour le Corps de police d'observer le marché et ses fluctuations et d'agir en conséquence.

Je conclus la réponse à cette quatrième question par la mention d'une frustration ressentie par le Corps de police. Je l'ai dit, il y a entre 2000 et 2500 dénonciations par année, c'est énorme. Ces personnes sont interpellées, déférées au juge. Or, souvent, les policiers qui ont fait ce travail

revoient les mêmes, au même endroit, s'adonner à la même activité. Mais le problème qu'évoque M. Salzmann existe, comme il existe dans la plupart des villes. A Lausanne, la police essaie de lutter le mieux possible contre ce trafic de rue. Et les résultats de cette action «Urbano», en tout cas dans les deux premières semaines, ont porté un certain nombre de fruits.

Le président : – Merci, Monsieur Vuilleumier. Je vous prie de garder un petit peu de silence. Ce sera plus facile pour se concentrer pour la fin de cette soirée.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Le 17 juin dernier, j'interpellerai la Municipalité sur la même problématique. Je suis donc satisfaite de constater que d'autres groupes que LausannEnsemble s'en soucient aussi. J'ai déposé à cette date une résolution demandant précisément que la Municipalité mette tout en œuvre pour que le trafic de cocaïne soit rapidement enrayeré en ville de Lausanne. Cette résolution avait été acceptée par ce Conseil. J'ai été très intéressée d'entendre toutes les actions que la Municipalité a entreprises et je tiens à remercier la police.

Malgré cela, on constate une recrudescence de la présence de dealers et de trafic de stupéfiants en différents endroits de notre commune. Je souhaite donc déposer la résolution suivante :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne des mesures encore plus drastiques afin d'enrayer rapidement et durablement le trafic de cocaïne et autres drogues en ville de Lausanne et tienne régulièrement au courant le Conseil de ses interventions.

M. Serge Segura (LE) : – Je me joins à ma préopinante pour saluer le fait que d'autres groupes se préoccupent maintenant de sécurité en ville de Lausanne. C'est tout à fait satisfaisant et j'ose espérer que cela permettra de faire évoluer la situation dans le bon sens.

Je tiens à féliciter aussi la police pour ses interventions, en particulier celles évoquées par M. le municipal, qui me paraissent indispensables. Nous n'avions pas connu une telle action depuis un certain temps, en fait depuis les dernières opérations «Strada».

Par rapport aux déclarations de M. Vuilleumier, si la police n'a pas à être tenue pour responsable de la demande et de l'offre en matière de drogue, je suis persuadé que si on agit sur l'offre, on créera aussi une diminution de la demande. Par conséquent, une action pérenne est indispensable.

J'ai encore quelques questions à M. le municipal sur l'action «Urbano». Peut-il nous dire – sans trahir, naturellement, des secrets opérationnels, auquel cas je comprendrais qu'il ne réponde pas – si une fréquence particulière a

été attribuée à chaque endroit ? Donc si, durant la durée de l'action, la surveillance aux mêmes endroits sera répétée à plusieurs reprises. Cela dit, je comprends bien que la police se déplace en fonction des besoins et de l'action «Urbano».

Deuxièmement, quelle est la durée de l'action «Urbano» ?

Des critères sont-ils déjà fixés pour déterminer ce qui serait un succès de cette action ou cela dépendra-t-il de ce qui sera observé un peu plus tard ?

Enfin, ma dernière question, un peu plus complexe : *quid* après «Urbano» ? Est-ce qu'il y aura «Urbano II», «Urbano III» ? Quels sont les effets ressentis d'une telle action si on se base sur les modèles de «Strada» pratiqués précédemment ?

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Je trouve la résolution tout à fait démagogique. Je l'amende : «... prenne des mesures encore et encore plus drastiques... ». La prochaine résolution, ce sera la même. Ça n'a pas de sens et vous le savez toutes et tous !

Il ne faut pas se voiler la face. Le développement du trafic de drogue a des causes diverses et variées, qui tiennent à la fois de la situation des gens dépendants, du type de dépendance, du type de personnes dépendantes de telle ou telle drogue. Vous savez qu'il existe des drogues pour les personnes qui ont les moyens, et d'autres pour ceux qui sont dans des situations de pauvreté ou de précarité énormes. Le trafic est lié aux lois du profit, aux lois de la concurrence ; ce sont les lois d'un marché où des gens s'en mettent plein les poches à différents niveaux. Souvent, ce n'est pas le bout de la chaîne qui se met le plus dans les poches, mais ceux qui trafiquent en gros, qui importent le produit. Vous le savez, plusieurs services très spécialisés analysent le passage de la drogue d'Amérique latine en Afrique, d'Afrique en Europe. Les différents passages jusqu'en Europe prennent évidemment des voies détournées, mais dépendent aussi des collaborations parfois très juteuses de certains régimes ou de services pourris de ces régimes.

Voilà où nous en sommes et ce n'est pas la résolution demandant d'être drastiques ou plus drastiques qui va changer quoi que ce soit à la situation. Je trouve assez pénible qu'on en fasse un débat politique comme s'il s'agissait de pousser à une politique toujours plus répressive alors que la réponse ne peut pas être dans cette voie. Je ne voterai donc pas cette résolution. En effet, il faut empêcher et sanctionner le plus possible le trafic de drogue, mais il y a d'autres moyens à mettre en œuvre, relevant d'autres domaines que du droit pénal et de l'intervention policière. Cela, chacun le sait. La réponse présentée sous forme de résolution est totalement inadaptée, et démagogique.

Madame Longchamp, je vous écris la prochaine dans trois mois, sans problème !

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Pour autant que l’aspect drastique des mesures prises par la Municipalité et le Corps de police puissent se quantifier – puisque c’est de cela qu’il s’agit dans la résolution –, je crois avoir entendu M. Vuilleumier dire que les intentions qui sous-tendent cette résolution sont largement remplies actuellement par le travail de la police. Nous avons compris qu’un effort sera fait pour que des effectifs de police soient déployés dans la mesure du possible pour combattre le trafic de drogue.

De ce point de vue, face aux intentions très claires exprimées par M. Vuilleumier, le côté démagogique de cette résolution me pose problème, de même qu’un certain utopisme, repérable dans la phrase qui prétend pouvoir enrayer durablement le trafic de drogue. On le combat, l’enrayer complètement reste une intention ; louable, certes, mais non réalisable.

Dans ce sens et par respect pour l’excellent travail du Corps de police afin de diminuer le trafic de drogue et d’affronter cette problématique délicate, par respect pour les intentions clairement exprimées par la Municipalité, et compte tenu du fait que l’interpellation de M. Salzmann ne contenait aucun reproche mais demandait simplement quelles mesures étaient mises en œuvre pour optimiser ce combat difficile, je propose à ceux qui le veulent, avec le groupe socialiste, de s’abstenir sur cette résolution. Nous partageons évidemment tous l’intention qu’elle exprime, mais sa rédaction empreinte de reproches et son utopisme nous empêchent de la voter.

M. Albert Graf (UDC): – M. le municipal a évoqué des dénonciations. Que se passe-t-il ensuite ? Les dealers restent au poste de police ? Ils sont libérés ? Et ce sont les mêmes dealers qui sont dénoncés x fois ?

M. Yvan Salzmann (Soc.): – Je ne peux pas non plus, en tant qu’interpellateur, suivre la résolution de M^{me} Longchamp. Je n’avais moi-même pas de résolution particulière à déposer. Je m’abstiendrai comme mon groupe. Je souligne simplement que le terme de « drastique », ou « encore plus drastique », ne me plaît pas du tout. Nous avons vu que cela ne change rien, le trafic est de toute façon toujours là et c’est plutôt dans l’intensité de la présence et de la surveillance plutôt que dans la drasticalité – pardonnez-moi le néologisme – de l’application de la force que l’on trouvera une solution.

M. Alain Hubler (AGT): – Je ne suis pas sûr que ce que je vous propose s’inscrive dans le cadre de la résolution de M^{me} Longchamp, ou questionne la Municipalité. Je crois savoir que la police de Lausanne n’a pas de brigade financière. En revanche, le Canton en a une. Est-ce que la police de Lausanne pourrait collaborer avec cette brigade financière afin de prendre des mesures encore plus drastiques ? Pas seulement à l’égard du revendeur local, mais aussi et surtout au niveau du gros commanditaire qui est un petit peu moins local ?

Ceci dit, à l’intention des socialistes, je rappelle qu’une abstention sur cette résolution pourrait conduire à la faire

passer, ce qui pourrait être considéré comme un désaveu pour la Municipalité et pour la politique policière à Lausanne. Celle-ci s’est renforcée, puisque M^{me} Longchamp a cru bon d’ajouter le mot « encore » dans sa résolution, qui n’y figurait pas avant la réponse du municipal. Cela signifie donc que la politique de sécurité en matière de drogue de la Municipalité est déjà drastique. Ce qui semble avoir satisfait l’interpellateur. J’encourage donc vivement le groupe socialiste à refuser cette résolution.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Ma résolution n’est pas, comme certains veulent le croire, un désaveu de la politique municipale. Au contraire, c’est un soutien. Je l’ai dit tout à l’heure, j’ai même remercié la police de ses actions. Cependant l’on constate, et l’interpellateur l’a aussi constaté, une recrudescence de la présence des dealers à Lausanne. Ce qui a été fait par cette action « Urbano » est très bien, mais il faut en faire encore plus puisque ça n’a toujours pas porté tous les fruits espérés. Si j’ai ajouté le mot « encore », c’est précisément par rapport à ce renforcement de la politique de la Municipalité.

M^{me} Nicole Grin (LE): – Je voulais exprimer exactement ce que vient de dire M^{me} Longchamp. Je ne faisais pas la même lecture de sa résolution que M. Hubler ou M^{me} Peters, je l’avais comprise dans le sens d’un soutien à la politique et aux mesures prises par la Direction de police dans cette affaire. Je vous encourage à avoir une autre lecture et à soutenir cette résolution.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – C’est toujours difficile, avec ces résolutions, de faire comprendre l’intention sous-entendue par le texte, de savoir quel est le non-dit politique... Dans ces problématiques, quoi qu’on décide de faire, on se fait mal comprendre. C’est pourquoi je vous propose une contre-résolution, qui reflètera exactement notre avis. La voici :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts contre le trafic de drogue et tienne régulièrement au courant le Conseil communal de l’évolution de la problématique.

M. Philippe Mivelaz (Soc.): – C’est facile de jouer les durs ici, au chaud. Quoi qu’on en dise, cette résolution peut être interprétée comme un reproche pour la police qui est au front et qui prend plus de risques que nous.

M. David Payot (AGT): – Tout à l’heure, M. Gillard citait Sénèque pour stigmatiser les excès en toute matière. En l’occurrence, il faut absolument que la répression du trafic de drogue augmente et augmente encore. J’aimerais savoir, du coup, comment on trouvera les effectifs policiers destinés à ce travail. Est-ce qu’on peut imaginer engager de nouveaux policiers ? Est-ce qu’on va diminuer la prévention de la circulation dont nous parlions tout à l’heure ? Où prendra-t-on le temps pour ces mesures ? Je ne le vois pas et donc je ne peux pas soutenir la résolution de M^{me} Longchamp. Celle de M^{me} Peters me paraît beaucoup plus défendable.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Evidemment, on peut soutenir la résolution de M^{me} Peters. Mais malgré l'action menée par la Municipalité, on constate que ce n'est pas suffisant, puisqu'il y a toujours plus de trafic de drogue à Lausanne. C'est pourquoi je demande que soient prises des mesures encore plus fortes que celles prises en ce moment.

Le président: – Merci, Madame Longchamp. Avant de passer la parole à M. Vuilleumier qui j'espère pourra clore le débat, j'aimerais dire à M^{me} Peters que les résolutions ne s'opposent pas, elles s'additionnent. Nous voterons l'une puis l'autre.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – Tout d'abord, je ne suis pas du tout persuadé, que le trafic augmente à Lausanne. Au contraire. Il y a un trafic de rue qui se déplace d'une place à l'autre. Et selon où l'on va, ce trafic est plus visible.

J'aimerais donner deux ou trois réponses à M. Segura. Comment détermine-t-on les lieux d'interventions? Toutes les semaines, une séance est consacrée à l'évolution des phénomènes, avec l'état-major. J'y participe régulièrement. On observe où se commettent les délits, les cambriolages, les accidents, les interpellations, etc. C'est sur la base de cette carte de Lausanne que nous intervenons, au niveau d'«Urbano», notamment pour essayer de prévenir les cambriolages mais aussi pour interpellier les gens en flagrant délit. En matière de drogue, la surveillance est plus facile, il n'est pas difficile d'observer là où se passe le trafic de rue.

Cette action «Urbano» vient de commencer, il n'est pas décidé aujourd'hui quand et si on y mettra un terme. C'est une opération assez gourmande en personnel, mais tant qu'elle rencontrera les succès dont j'ai parlé tout à l'heure, il n'y a pas de raison de l'arrêter.

Quels sont les critères d'évaluation de cette opération? Pour les cambriolages, c'est leur diminution. Lorsque ceux-ci sont nombreux à Lausanne, c'est en général vrai aussi dans l'arc lémanique. L'idée, c'est de les réduire autant que possible. En matière de drogue, le critère n'est peut-être pas tellement la diminution du trafic de rue – parce qu'il se déplace – mais de procéder à des saisies et de démanteler des réseaux, tout en continuant à dénoncer les personnes.

Deux mots à M. Graf. La frustration dont j'ai parlé tout à l'heure touche à ça. Qu'est-ce qui se passe? Cela dépend de la quantité de drogue que le dealer a vendue ou porte sur lui. Lorsqu'il ne s'agit que d'une boulette – ce qui est souvent le cas, parce que les gens en rue ne sont pas bêtes, ils n'ont pas quatre kilos de cocaïne sur eux –, ils sont dénoncés, ils ont une amende. Lorsqu'ils sont récidivistes ou quand ils détiennent des quantités plus importantes, ils sont emmenés au poste puis déférés au juge. Ensuite, cela nous échappe complètement, c'est le juge qui prend une décision par rapport à la personne. Là, c'est vrai, il y a parfois de la frustration parce que même quand les quantités sont assez

importantes ou lorsqu'il y a récidive, il n'est pas rare de revoir les mêmes personnes au même endroit.

Par rapport à la brigade financière, contrairement à ce qu'on croit et qui était vrai au niveau de certains grands chefs, la collaboration entre la police municipale et la police cantonale fonctionne bien et aujourd'hui, des collaborations existent sur de nombreuses affaires. Si Lausanne est spécialiste de l'action de rue, grâce à sa Brigade des stupéfiants, la même brigade au niveau cantonal a une activité différente, davantage basée sur l'écoute. Le Canton a une brigade financière, qui peut atteindre des résultats intéressants.

Quant à la résolution, si je peux exprimer un choix, par respect du travail des policiers, je préfère la résolution de M^{me} Peters.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Yvan Salzmann (Soc.) et consorts «Recrudescence de l'activité des revendeurs de drogues à la place du Tunnel et à la place Chauderon»;
- oui la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de M^{me} Solange Peters (Soc.) disant:

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts contre le trafic de drogue et tienne régulièrement au courant le Conseil communal de l'évolution de la problématique.»

Interpellation urgente de M^{me} Graziella Schaller et consorts: «Musée des Beaux-Arts: pour une étude sans frein lausannois!»⁸

Développement

M^{me} Graziella Schaller (LE): – (*Lit son interpellation.*) Le 30 novembre, les Vaudois et les Lausannois ont refusé l'octroi d'un crédit d'étude pour la réalisation à Bellerive d'un musée des Beaux-Arts. En conséquence, ce site est abandonné, comme le précisait un passage de la brochure officielle de vote à la page 6 – je vous lis l'extrait: «C'est dire qu'un vote négatif du peuple vaudois aurait pour conséquence l'abandon du projet de Musée cantonal des Beaux-Arts à Bellerive.»

Tout au long de la campagne, les référendaires ont soutenu l'idée d'offrir de nouveaux espaces pour le Musée cantonal des Beaux-Arts au centre-ville. Ils ont aussi clairement exprimé leur souhait de développer le Palais de Rumine et ses abords immédiats.

⁸ BCC 2008-2009, T. I (N° 7/I), p. 581.

Différentes propositions seront élaborées suite à l'analyse par le Canton et la Ville des résultats du vote. Certaines villes du canton (Yverdon, Montreux) ont manifesté leur intérêt pour accueillir ce musée. Lausanne devra donc se positionner sur l'avenir du musée mais encore et surtout sur l'avenir de la Riponne. Il est important à ce stade de maintenir toutes les options ouvertes.

Par conséquent, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité entend-elle maintenir ses différents projets culturels autour de la Riponne ou va-t-elle observer un moratoire en attendant le résultat des différentes études demandées depuis la votation ?
2. La Municipalité est-elle tenue au courant de l'analyse faite par le Canton des résultats du vote, ainsi que des sondages réalisés auprès de la population ? Peut-elle faire part des résultats au Conseil communal ?
3. Comment est organisée la collaboration avec le Canton pour la suite du projet de musée ?
4. Qu'advient-il des différents projets d'aménagement au bord du lac pour favoriser la zone de Bellerive, qui figurent dans le préavis 2008/44, Musée cantonal des Beaux-Arts ?

Alors dans mon interpellation, j'ai marqué, «qui a été retiré», je me suis trompée, je crois que c'est seulement la séance de commission qui a été annulée. Je vous prie d'excuser cette petite erreur.

Je remercie la Municipalité de ses réponses.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Je ne ferai pas de long préambule, l'interpellatrice a développé le contexte de son interpellation ce soir avant le dépôt des questions. Par conséquent, je passe directement à la réponse de la Municipalité aux différentes questions.

1. La Municipalité entend-elle maintenir ses différents projets culturels autour de la Riponne ou va-t-elle observer un moratoire en attendant le résultat des différentes études demandées depuis la votation ?

La Municipalité entend maintenir ses projets, soit la transformation de l'ancien cinéma Romandie en théâtre pour le jeune public, d'une part, et, d'autre part, la création d'un espace culturel appelé «La culture au cœur de la ville», associant espaces d'information au public et d'exposition, ateliers d'artistes, locaux du Service de la culture et différents lieux de rencontre entre public et artistes.

Ce projet est présenté dans le préavis 2008/26 sur la politique culturelle de la Ville, adopté par la Municipalité en mai dernier, et adressé au Conseil communal au mois de juin

déjà. Les projets exposés dans ce préavis sont donc totalement indépendants du projet de musée. Je rappelle que si ce préavis a été adopté par la Municipalité au mois de mai, les projets qui y figurent ont été élaborés déjà au cours de l'année 2007. Il serait pour le moins étonnant que le sort du musée ait pour conséquence de retarder tout projet culturel au centre ville. Cela serait totalement contre-productif et d'ailleurs contraire au vœu affiché par les opposants au musée de redynamiser la Riponne. C'était aussi la préoccupation de la Municipalité : en fixant ces projets à la Riponne, elle visait à utiliser des bâtiments propriété de la Ville sans affectation depuis déjà quelque temps, et à redynamiser la place. Vu le nombre, la variété et le foisonnement des idées émanant de tout bord à la suite du refus du Musée des Beaux-Arts, il va falloir un certain temps pour que le Canton, d'abord, et ses différentes instances – Législatif, Exécutif, commissions peut-être aussi, experts – puissent se prononcer. Il serait très dommageable que ces locaux à la place de la Riponne restent vides ou sans une activité pérenne et que les projets culturels lausannois restent au point mort.

2. La Municipalité est-elle tenue au courant de l'analyse faite par le Canton des résultats du vote, ainsi que des sondages réalisés auprès de la population ? Peut-elle faire part des résultats au Conseil communal ?

L'interpellatrice surinterprète peut-être ce qui a été écrit lors d'une interview de M^{me} la conseillère d'Etat Lyon parue dans la presse. La Municipalité, pour sa part, n'a pas connaissance d'une quelconque étude réalisée par le Conseil d'Etat. Peut-être celui-ci a-t-il des projets, mais pour l'heure, la Municipalité n'a été ni informée ni consultée à propos d'une étude. Elle attend donc des informations du Canton à ce propos. Elle ne manquera pas alors d'informer le Conseil communal sur les éventuels résultats d'une telle étude. Si c'est l'intention du Conseil d'Etat, ce que j'ignore, le délai entre le vote de dimanche et aujourd'hui me paraît un peu court pour qu'une étude ait été réalisée sérieusement.

3. Comment est organisée la collaboration avec le Canton pour la suite du projet de musée ?

Comme l'a annoncé le président du Conseil d'Etat lors des résultats du dimanche 30 novembre, une rencontre est prévue en début d'année 2009 associant les différents représentants des divers courants. Y compris les opposants. Cette rencontre permettra d'examiner les options et les pistes qui auront été émises à ce moment-là et il a été convenu entre la Municipalité et le Conseil d'Etat d'une collaboration étroite entre nos deux instances, quelles que soient les options prises. La Ville de Lausanne, comme capitale de ce canton, s'intéressera à ce projet et soutiendra ce musée.

4. Qu'advient-il des différents projets d'aménagement au bord du lac pour favoriser la zone de Bellerive, qui figurent dans le préavis 2008/44, Musée cantonal des Beaux-Arts à Bellerive ?

Il a été retiré... Merci, Madame Schaller d'avoir précisé que c'était la séance de commission que la Municipalité avait fait annuler. En ce qui concerne le préavis lui-même, la Municipalité examinera tranquillement la situation au début 2009. Elle se déterminera sur les différents points de ce préavis et décidera s'il convient de le retirer formellement, d'en garder certains aspects, d'en retenir d'autres pour les intégrer dans un autre texte. Dans un premier temps, il a été convenu que le crédit de Fr. 5 millions, prévu comme participation, sera retiré du plan des investissements qui, comme vous le savez maintenant, se fait avec des mises à jour dans le courant de l'année. De toute évidence, ce montant de Fr. 5 millions ne sera pas dépensé dans le calendrier prévu à l'époque.

Quant aux aménagements extérieurs autour du musée, la passerelle ou un autre moyen de transport pour franchir la rade de la CGN – même si cela avait été envisagé comme mesure d'accompagnement au musée en fonction du public qui devait être généré par cette activité culturelle –, il y a lieu d'examiner leur pertinence comme aménagement de ces lieux au bord du lac.

Discussion

M^{me} Graziella Schaller (LE): – Je vous remercie de vos réponses. Je suis toutefois très surprise du maintien des projets liés à la Riponne. Nous avons entendu très souvent pendant le référendum, puis pendant la campagne, qu'il y avait une volonté des Lausannois et des Vaudois d'améliorer cette place, qui est décriée par tout le monde comme la plus moche de Lausanne. Je suis surprise qu'il n'y ait pas d'ouverture sur ces deux endroits. Mais nous verrons ce que la commission décidera...

Vous parlez d'une collaboration étroite avec le Canton. Cela me semble antinomique de maintenir des projets alors que le Canton se prononcera peut-être pour une autre affectation du Musée Arlaud ou de la Riponne et proposera peut-être d'autres utilisations du Romandie. J'en prends note.

Mon deuxième étonnement est lié aux études. Par hasard, j'ai reçu un téléphone de l'institut de sondage M.I.S. Trend au sujet du musée. Je trouve étrange que vous n'ayez pas été informée de cette étude qui, visiblement, a pris un échantillonnage de population pour savoir quels avaient été les votes, et pourquoi. C'est assez intéressant et je trouve dommage que la Ville n'ait pas été informée et, éventuellement, n'ait pas collaboré avec ce sondage.

M. Philippe Mivelaz (Soc.): – L'interpellatrice surinterprète le résultat du vote. La question était claire: «Etes-vous pour ou contre un crédit d'étude pour un musée à Bellerive?» Les Lausannois, les Vaudois, ne veulent pas d'un musée à Bellerive, qui doit rester une zone préservée de toute construction. Il faut en prendre acte. On verra par la suite ce qui arrive.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faut geler tout projet au centre ville! On n'a pas demandé aux Vaudois s'il fallait

laisser la Riponne en l'état. Il faut la réinvestir; vous avez dit que c'était l'hypercentre, le centre ville qu'il fallait réinvestir. Si maintenant il faut tout bloquer, je trouve un peu triste. Je me demande si ce n'est pas l'idée même qu'un projet puisse se réaliser qui vous fait peur, quel qu'il soit...

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – Je regrette aussi de ne pas avoir été considérée comme un élément d'échantillon suffisamment intéressant par M.I.S. Trend pour être interrogée. Une ou deux personnes, en effet, m'ont dit qu'elles avaient été interrogées. J'espère que c'est aléatoire, Madame de Meuron! Et que ce n'est pas parce qu'on n'a pas voulu m'interroger. Néanmoins, je n'en sais rien, je ne peux pas répondre autre chose que la vérité, Madame Schaller. Je regrette que la vérité vous déçoive, mais je ne suis pas au courant d'une quelconque commande du Canton pour un sondage. S'il y en a un, ce qui semble être le cas, il faut demander à M.I.S. Trend qui l'a commandé. C'est une entreprise privée, qui nous dira, si elle le souhaite, qui a commandé cette étude ou si étude il y a... Je ne peux pas vous répondre autre chose, je n'en sais rien.

En ce qui concerne la place de la Riponne, M. Mivelaz a répondu sur l'interprétation du vote. S'il y a besoin d'études pour interpréter le vote dans un sens, il en faut aussi pour savoir si certains ont estimé que ce n'était pas ce qu'ils voulaient, parce que c'était au bord du lac, à cause d'une situation économique difficile... Je n'en sais rien, encore une fois, je n'interprète pas les résultats du vote de dimanche 30 novembre.

Je partage l'avis de M^{me} Schaller, en revanche, sur la Riponne et sur le fait que cette place mérite mieux que ce qu'elle est aujourd'hui. C'est précisément parce que je partage cet avis que la Ville a décidé d'élaborer des projets culturels sur cette place. Nous avons entamé cette réflexion assez rapidement, dès l'arrivée de M. Ruf au Service de la culture. Nous nous sommes mis au travail au cours de l'été, pour anticiper le départ de «E la nave va...» ou de l'équipe du Romandie d'alors, qui allait s'installer sous les Arches, et savoir ce que nous ferions de ce lieu. Nous avons travaillé avec les gens du théâtre pour jeune public et nous avons mis au point ce projet qui, je le répète, était indépendant du Musée des Beaux-Arts, mais pas indépendant du sort de la place de la Riponne, qui nous intéresse au plus haut point.

Quelque chose qui m'étonne dans la réaction de M^{me} Schaller, quand elle dit – et c'est indépendant du projet Théâtre jeune public – qu'il faut que la Ville attende de savoir ce que le Canton veut faire avec le Romandie. Madame Schaller, je vous rappelle, ou je vous apprends, que le Romandie est une propriété de la Ville de Lausanne. Il serait pour le moins étonnant, alors même que nous avons un projet qui s'insère très bien dans ce lieu, que nous ne l'occupions pas dans l'attente de savoir si le Canton veut éventuellement faire quelque chose à cet endroit. Pour les projets du

Canton concernant le musée, il faut laisser passer un peu de temps après le vote. D'abord pour interpréter mais aussi pour décanter toutes les propositions. Cela va prendre beaucoup de temps et il serait dommageable, pour la place de la Riponne, pour laquelle je m'inquiète comme vous, mais aussi pour les projets culturels de la Ville, que nous ne faisons rien.

Quant à l'actuel Musée Arlaud, notre projet «La culture au cœur de la ville» pourrait s'y insérer. Ce bâtiment appartient au Canton, mais je l'ai dit à plusieurs reprises, ce projet pourrait s'insérer tout à fait ailleurs sur la place de la Riponne, en complétant ce qui se passe du côté du Romandie, également dans des bâtiments de la Ville. Rien à voir avec des bâtiments du Canton; au contraire, les projets que nous avons sont cohérents. C'est attendre et les mettre au placard qui serait étonnant.

Le président : – Avant de passer la parole aux intervenants suivants, je vous signale que nous avons encore une interpellation à traiter et que nous le ferons. (*Rumeurs.*) C'est une interpellation urgente, c'est un respect pour les intervenants de les prendre toutes. C'est aussi légal.

M. Raphaël Abbet (UDC) : – Je ne sais pas s'il y a lieu vraiment d'engager ce soir la discussion sur un sujet aussi important que le Musée des Beaux-Arts. Cela va susciter une quantité d'interventions, d'observations, de remarques, etc. Hier, au Grand Conseil, il y a eu six interventions à ce propos. Je n'en citerai qu'une, à titre indicatif: le Conseil communal de la Ville d'Yverdon a voté à l'unanimité une proposition d'accueillir le Musée des beaux-arts. Il y a de très nombreuses ouvertures. Il faut accepter les quelques indications données par M^{me} Zamora, bien se tenir au courant et, pour les personnes intéressées à avoir ce musée à Lausanne, bien rester dans le train. On ne peut pas aller plus loin ce soir, parce qu'on va se heurter à un mur.

M. Alain Hubler (AGT) : – Maintenant tout le monde sait que le Romandie appartient à la Ville de Lausanne, que Arlaud appartient au Canton. J'ai peut-être une question de béotien : à qui appartient exactement le Palais de Rumine? Du point de vue du bâtiment et du point de vue du sol.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Par rapport à l'interprétation du vote du 30 novembre, comme l'a dit M. Abbet, il y a eu déjà plusieurs demandes au Grand Conseil. L'une d'elles a été formulée par une représentante du Parti socialiste, la semaine passée, pour que le Conseil d'Etat étudie la possibilité d'un musée à Rumine suite au vote des Vaudois. Donc il y a une demande, pas seulement de M^{me} Schaller, mais aussi du Parti socialiste.

Monsieur Abbet, oui, plusieurs villes ont fait une ouverture, mais j'ai lu aujourd'hui dans la presse que M^{me} la conseillère d'Etat Lyon avait bien dit que dans tous les pays, un musée des beaux-arts se trouvait dans la ville capitale. Nous nous dirigeons donc vers une solution lausannoise.

M. Jacques Pernet (LE) : – J'ai l'impression qu'on mélange beaucoup de choses. D'abord on part du principe que le peuple vaudois a refusé le musée à Bellerive. C'est prendre un raccourci. Le peuple vaudois a refusé ce projet. Et ce projet, ce n'était pas seulement l'emplacement, c'était aussi l'architecture, la proximité du lac, il y avait beaucoup de paramètres. Certaines personnes refusaient l'architecture, d'autres refusaient le lieu, d'autres refusaient la proximité du lac... Ce n'est pas le sujet de ce soir et j'aimerais qu'on dissocie complètement l'interpellation urgente de M^{me} Schaller du vote du 30 novembre.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Je répondrai à M^{me} Longchamp que je ne veux empêcher personne de poser des questions. Je ne reproche pas à M^{me} Schaller de demander quel est le point de vue de la Ville quant au musée et au Palais de Rumine. Une socialiste, ou une libérale, ou une UDC, ça m'est bien égal, peut bien poser cette question au Grand Conseil. Chaque a le droit de poser les questions qu'il veut.

Mon rôle, ici, c'est de donner les réponses discutées par la Municipalité. C'est tout. Je me borne à dire à M^{me} Schaller non pas ce qui doit venir à Rumine, mais ce qui viendra, du point de vue de la Municipalité, dans les locaux de l'ancien cinéma Romandie, qui appartient à la Ville, qui a été libéré par «E la nave va...» et dans lequel la Municipalité a l'intention de vous proposer un projet de théâtre pour enfants. Vous avez souhaité laisser les discussions du préavis sur la politique culturelle au moment où il viendra, et celle-là relève pleinement de ce préavis. Personne sur le moment n'a contesté ce projet, mais quand je vois comment les choses évoluent, il n'est pas exclu que le Conseil le conteste lorsque vous en débattrez au mois de janvier ou de février prochain.

Pour le reste, vous avez de la chance, Madame Longchamp, de savoir que le projet des Beaux-Arts se fera à Lausanne! J'ai lu ce qu'a dit la conseillère d'Etat, c'est son avis. Personnellement, je pense que ce serait vraiment très dommage pour Lausanne que ce projet ne s'y fasse pas. Mais ce n'est pas mon rôle de municipale lausannoise de dire que ça doit se faire ici et pas à Yverdon, ni à Nyon ni à Vevey. Chacun a le droit de faire des propositions, toutes seront étudiées le moment venu, non seulement par des Lausannois mais, j'imagine, par un gremium composé je ne sais comment, auquel nous serons probablement associés – en tout cas je l'espère. Et puis on verra où cela se fait et quel est le meilleur projet. Personne n'a la réponse aujourd'hui. J'ai lu comme vous les souhaits de M^{me} Lyon. Je partage son avis que dans tous les cantons et dans tous les lieux, c'est dans la capitale que les musées s'installent. Mais il n'y a pas de raison d'empêcher d'autres de vouloir le faire chez eux. On nous dit souvent que la Municipalité est arrogante avec les autres communes, ce serait vraiment très arrogant de dire à Yverdon, à Nyon, à Vevey, qu'elles sont les villes de province de notre petit canton de province, qui est grand comme un arrondissement, ou même un demi-arrondissement de Paris, et qu'elles n'ont pas droit au musée chez elles!

Je n'ai pas cette arrogance. Je dis que je souhaite que ça se fasse à Lausanne. J'ai soutenu comme je le pouvais ce musée, les Vaudois et les Lausannois n'en ont pas voulu. J'espère toujours qu'il se fera, mais ce ne sera pas dans les six mois qui viennent, ni dans les deux ans. Il ne faut donc pas que tous les projets de la Riponne et nos bâtiments soient bloqués par la réflexion qui doit avoir lieu sérieusement et tranquillement sur le futur musée.

M. Gilles Meystre (LE): – Cette journée n'est pas la même qu'hier, j'aimerais saluer les propos de Silvia Zamora et relever que je l'avais trouvée bien seule dimanche lors du résultat du vote. Elle était bien seule pour faire face aux journalistes, alors que la Municipalité est composée de sept personnes.

Le plus dommageable ce soir est de continuer à nous étripier sur l'interprétation du vote du 30 novembre. Nous avons mieux à faire. Notre Conseil doit marquer son unité. Si Lausanne veut avoir ce musée, c'est cette unité que nous devons mettre en avant, à l'heure où d'autres villes revendiquent ce musée. Elles le revendiquent à juste titre, mais Lausanne a encore une ambition et c'est à nous de la faire valoir ce soir en mettant un terme à cette discussion

Le président: – Je l'espère aussi. M^{me} Zamora va nous donner la conclusion.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – J'ai oublié de répondre à M. Hubler. Le Palais de Rumine appartient à la Ville de Lausanne, mais depuis le début, par accord écrit, l'usage en revient au Canton. Le Palais appartient à la Ville. Et le Canton l'entretient, bien sûr, l'utilise et l'entretient.

Le président: – Je vous remercie. (*Rires, rumeurs.*) La discussion se poursuit...

M. Roland Ostermann (Les Verts): – M. Abbet a fait part de l'ouverture de la Ville d'Yverdon, de celle de Montreux... Est-ce que la réponse de la Municipalité n'est pas une fermeture? Autrement dit, ne pourrait-on pas surseoir au projet pendant un temps raisonnable pour permettre d'ouvrir le débat?

Actuellement, on constate à Lausanne que le projet Métamorphose conditionne tout, alors même que les lignes générales n'en sont pas acquises. Tout lui est subordonné. Un exemple d'adaptation des projets, c'est la construction d'une station de détente du gaz en pleine réserve du parc Bourget. Autrement dit, on a une idée fixe et tous les projets sont conditionnés par ça. Ne pourrait-on pas, pour la place de la Riponne, adopter une attitude un peu moins rigide et garder, pendant quelque temps au moins, ouvertes les possibilités?

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – Monsieur Ostermann, notre position est tout le contraire d'une fermeture. J'ai dit

à plusieurs reprises que, pour ma part, aucun lieu n'était tabou, que ce projet à Bellerive avait été refusé par le peuple et que j'en prenais acte. Je ne m'obstine pas.

Les opposants à Bellerive seraient bien obstinés s'ils étaient plus fermés que nous en disant que c'est à la Riponne et pas ailleurs. J'ai dit, dimanche 30 novembre – et j'en ai parlé aussi à mes collègues de la Municipalité –, que pour notre part, c'est-à-dire le Service de la culture, à la Direction de la culture, du logement et du patrimoine, que j'allais m'employer, en accord avec le Conseil d'Etat, à réinterroger le territoire lausannois de manière à apporter notre contribution à un projet de musée à verser dans la corbeille de discussion avec tous les autres. J'espère que les opposants ne feront pas preuve d'une plus grande obstination que la Municipalité. Puisque nous sommes prêts à envisager d'autres territoires que Bellerive, j'imagine que les opposants sont prêts à envisager aussi d'autres territoires que la Riponne.

M. Philippe Mivelaz (Soc.): – Nous sommes en train de mélanger tous les débats. Le préavis Culture, nous en discuterons l'année prochaine. Métamorphose est en cours. Quant au poste de détente, je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit en commission sur les bienfaits qu'il aura sur la vie intime des moineaux friquets.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – Au-delà des moineaux, je m'étonne de la relecture par M. le conseiller communal Ostermann d'une décision unanime du Conseil communal à propos du poste de détente de gaz au parc Bourget et plus généralement dans le sud-ouest de la ville. Cette décision n'est nullement animée par une préoccupation monomaniaque pour Métamorphose. Cette décision, unanime je le répète, était motivée à la fois par son insertion dans le contexte de Métamorphose et par le fait qu'elle a un sens dans une vision urbanistique coordonnée de tout le sud-ouest de la ville et de toute l'agglomération de l'Ouest lausannois. Je m'étonne de cette relecture pour le moins unilatérale d'une décision que vous avez prise.

Le président: – Merci, Monsieur Pidoux. La parole n'étant plus demandée, je clos enfin la discussion. Il n'y a pas de résolution. Cet objet est ainsi liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M^{me} Graziella Schaller (LE) et consorts: «Musée des beaux-arts: pour une étude sans frein lausannois!»;
- oui la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président : – A moins que vous ne vouliez encore traiter les interpellations ordinaires, nous pouvons passer à notre dernier objet de ce soir, une interpellation urgente de M^{me} Rebecca Ruiz, intitulée « Horaires d'ouverture des commerces aux stations m2 : quelles autorisations ? » Je lui donne la parole pour le développement de son interpellation.

Interpellation urgente de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts : « Horaires d'ouverture des commerces aux stations m2 : quelles autorisations ? »⁹

Développement

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – (*Lit son interpellation.*) On a pu lire, dans le quotidien *24 heures* et dans le *20 Minutes* du 5 décembre, que dans les stations du métro, les magasins bénéficient d'horaires étendus. Ces commerces échapperaient aux dispositions du Règlement communal sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM), qui régissent les horaires des autres commerces de la ville, car selon la Loi fédérale sur les chemins de fer, les entreprises de chemin de fer sont autorisées à proposer des services accessoires dans les gares, pour autant que ces services répondent aux besoins des usagers des chemins de fer.

Sur la base de ces éléments, je souhaite donc poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Selon quels critères le m2 est-il assimilé à un train et ses stations à des gares ferroviaires ?
2. La Ville de Lausanne a-t-elle accordé les autorisations d'ouverture aux magasins de la station du Flon ?
3. Si oui, les syndicats ont-ils été consultés ?
4. Si non, comment justifier l'absence de consultation, sachant que la Municipalité s'est toujours prononcée en faveur d'un accord préalable entre les partenaires sociaux avant de modifier les horaires d'ouverture des magasins de la ville ?
5. La Ville a-t-elle connaissance d'autres projets d'ouverture de commerces aux autres stations du m2 ?
6. Si oui, lesquels ?
7. Quel est le périmètre autour des stations qui permet de telles exceptions au RHOM ?
8. Le m1 peut-il également être assimilé à un train ?
9. Si oui, doit-on craindre une extension des horaires des magasins qui se situent dans ses stations ou dans un périmètre proche ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Le président : – Merci, Madame Ruiz. La Municipalité répond. M. Marc Vuilleumier.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – La Municipalité ne répondra pas ce soir. Elle ne fournira que deux ou trois éléments.

La Confédération a octroyé le statut de train à cet équipement. Cela dépend donc de la Loi sur les chemins de fer, par conséquent le RHOM ne s'appliquerait pas aux commerces des stations. Malgré que la Municipalité *in corpore* soit au Conseil d'administration des tl, nous ne connaissons pas la nature de la convention ou du contrat que les tl ont passé avec les deux commerçants en question. C'est dans l'attente de ces informations et pour vous informer complètement que nous vous répondrons lors de la prochaine séance.

Le président : – Nous reviendrons donc sur cet objet par la suite. Nous allons arrêter là. A moins que M^{me} l'interpellatrice ne désire ajouter quelque chose... Juste un mot.

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – Je me permets de vous poser une question, Monsieur Vuilleumier. Avez-vous connaissance de la date à laquelle la Confédération a octroyé ce statut au m2 ?

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – C'est mon collègue Français qui avait tous ces papiers, parce que c'est une réponse que nous devons donner conjointement. C'est lui qui a ces documents, je ne connais pas cette date par cœur.

Le président : – Bien, Mesdames et Messieurs, je crois que nous en avons assez pour ce soir. Je lève donc la séance en vous souhaitant de très agréables Fêtes de fin d'année. A l'an prochain !

La séance est levée à 23 h.

⁹ BCC 2008-2009, T. I (N° 7/I), p. 581.

La rédactrice

Diane Gilliard
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16